

# LA VIE INTERNATIONALE

REVUE MENSUELLE  
DES IDÉES, DES FAITS  
ET DES ORGANISMES  
INTERNATIONAUX

TOME 1<sup>er</sup>. — 1912. — Fascicule 3.



PUBLIÉE PAR  
Office Central des Associations Internationales  
BRUXELLES

1912..... — *La Vie Internationale*. Revue mensuelle des idées, des faits et des organismes internationaux, publiée par l'Union des Associations Internationales, Bruxelles. In-8°, 120 à 150 p. par fasc. Par an 25 fr., 1 £., 20 Mk., 5 \$.

Pour les abonnements et les annonces s'adresser à l'Office Central des Associations Internationales, rue de la Régence, 3bis, Bruxelles.

SOMMAIRE DU FASCICULE 3 :

Cyr. VAN OVERBERGH. — La Documentation Internationale et l'Ethnographie. Contribution à l'élaboration de la Documentation par les Associations Internationales Scientifiques. . . . . 317

Baron L. DE STAËL-HOLSTEIN. — L'Air et l'Avenir. Considérations sur le trafic aérien. . . . . 343

NOTICES : Les clubs cosmopolites; — L'Avenir du Pétrole . . . . . 371

FAITS ET DOCUMENTS : Développement mondial du catholicisme; — Unification de la statistique; — Emigration vers la République Argentine; — Guerre Italo-Turque; — Question d'Orient; — Péril noir; — Escompte mondial; — Circulation monétaire des deux Triplices; — Admission des valeurs étrangères; — Emissions étrangères faites à Londres; — Dettes publiques totalisées; — Trust maritime international; — Cartel international des rails; — Union postale sud-américaine; — Système métrique; — Rapprochements universitaires; — Situation commerciale internationale des Etats-Unis; — Mouvement commercial des grands ports; — Nouveau calendrier universel; — Envoi radiotélégraphique des télégrammes météorologiques; — Rôle mondial du cuivre; — Tunnel sous la Manche; — Transports rapides; — Le mouvement des voyageurs entre le Royaume-Uni et le Continent Européen; — Carte internationale du monde au 1,000,000<sup>e</sup>. . . . . 379

RÉUNIONS INTERNATIONALES : Presse périodique; — Psychologie expérimentale; — Paix internationale; — Histoire des religions; — Libre pensée; — Mineurs; — Propriété immobilière; — Droit international; — Droit aéronautique; — Radiotélégraphie; — Comité maritime international; — Assurances sociales; — Education physique; — Enseignement moyen; — Navigation; — Mathématiciens; — Perfectionnement scientifique; — Pédiatrie; — Otologie; — Obstétrique; — Fermières; — Fédération cynologique; — Chimie appliquée; — Filateurs de lin et d'étoupe; — Histoire de l'art . . . 4°3

CALENDRIER DES RÉUNIONS INTERNATIONALES (en annexe).

*La revue étant publiée dans un but de large diffusion, la reproduction et la traduction de ses articles et de ses informations est autorisée sous la seule condition d'indication de source,*

# La Documentation Internationale et l'Ethnographie

CONTRIBUTION A L'ÉLABORATION DE LA DOCUMENTATION  
PAR LES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES SCIENTIFIQUES

PAR

**Cyr. VAN OVERBERGH**

Secrétaire général de l'Union des Associations Internationales.

[002 : 572]

Parmi les domaines de la vie internationale, dont les plantations font espérer les moissons les plus riches, on distingue celui qui est réservé à la culture des sciences pures et appliquées.

Quoique, de par sa nature, la Science ne connaisse pas de frontières, la conception vétusté de *l'Isolierter Staat*, qui oppressait la mentalité des hommes politiques d'autrefois, avait pour effet d'isoler sinon les savants d'une même patrie, du moins les savants des pays différents.

Peu à peu, sous l'irrésistible pression de la nécessité et surtout par suite du mondialisme économique, des Congrès internationaux scientifiques s'ébauchèrent. D'année en année, le rythme s'accrut. Aujourd'hui, il suffit de parcourir la liste — cependant incomplète, — des *Associations Internationales* à but non lucratif, pour se faire une idée de progrès merveilleux. C'est une efflorescence extraordinaire. On entrevoit le moment

où plus une seule branche du savoir n'aura son groupement international de spécialistes.

Les secrétaires généraux de l'*Office Central des Associations Internationales*, ne peuvent presque plus s'aborder sans se communiquer réciproquement la bonne nouvelle d'une fondation internationale nouvelle. Si bien que récemment, à une réunion de pacifistes, où l'un de nous exposait ce progrès, un homme d'État éminent s'écriait : « La voilà, la véritable base positive du pacifisme international. S'unir contre la guerre, c'est très bien ; mais l'union est à but négatif. Combien préférable l'union qui édifie les institutions internationales, les multiplie et les perfectionne : je salue en elle le plus fécond des pacifismes civilisateurs. »

Le mouvement est général et profond. Rien ne l'arrêtera. En matière scientifique, il paraît si avancé que le moment semble venu non seulement de lui chercher des formes de vie juridique appropriées aux organes de coordination que sont *les Associations Internationales*, — mais encore de chercher à perfectionner l'organisation intime de chacune de ces institutions, notamment au point de vue des méthodes pratiques de la documentation.

La présente étude a pour objet d'apporter une contribution à ce côté du problème.

## I

### **Le Problème de la Documentation.**

Une des préoccupations essentielles des Associations Internationales à but scientifique est la création du *Répertoire documentaire*. C'est sur les matériaux amassés par les générations passées et présentes que l'homme de science doit asseoir son travail personnel, original, créateur.

L'idéal peut se formuler ainsi : Au savant qui dirait : « Donnez-moi tout ce qui existe sur telle question », l'organisme international devrait pouvoir répondre : « Voici le dossier complet ». Ainsi, sans perdre de temps en recherches vaines, le penseur et le technicien pourraient se mettre aussitôt au dépouillement des pièces du dossier.

Supposez ce mode de travail réalisé, quelle économie d'efforts ! Que chacun se souvienne de ses longues stations dans les biblio-

thèques, des chasses aux renseignements préliminaires, des voyages de découverte dans divers pays ! Et ce travail de Sisyphe s'impose à chacun des spécialistes, à chacune des générations. C'est presque toujours à recommencer.

Il est temps que cette déperdition de forces soit épargnée et que l'énergie entière soit utilisée à un travail productif.

L'individualisme à outrance doit céder la place à la solidarité. Qu'une fois pour toutes, la documentation soit amassée, tenue à jour et mise à la disposition des travailleurs.

Comme une semblable réalisation favoriserait le progrès ! Cette immense énergie, dépensée aujourd'hui presque en pure perte, pourrait être ramenée et concentrée tout entière du côté de la découverte. Forcément, cette concentration produirait des résultats de plus en plus féconds. Quelles perspectives !

Il y a sept ou huit ans, je communiquais ces espoirs à une assemblée de savants.

— Joli rêve, dit l'un !

— But idéal, fit un autre ; mais qui se sacrifiera pour le réaliser ?

— Utopie, conclut un troisième. Qui aura jamais l'autorité pour fabriquer ces dossiers, en éliminer l'inutile, et y faire resplendir l'essentiel ?

— Si je comprends bien, acheva un quatrième, il ne s'agit pas seulement du renseignement bibliographique ; votre dossier comprendrait aussi le renseignement lui-même, du moins dans la majorité des cas. L'immensité du travail dépasse les forces de l'humanité actuelle. Passe encore pour les premières sciences de la hiérarchie. Pour les sciences sociales, c'est impossible.

Voilà de quelle manière l'idée était accueillie dans le monde scientifique le plus distingué. Et chacun retournait à son œuvre personnelle, ne se souciant pas plus du besoin des autres, des successeurs surtout, que de ses premiers rêves de jeunesse.

Quoique cet accueil peu encourageant ne cessât de se renouveler dans les diverses sociétés savantes, ma foi n'en fut pas ébranlée.

Déjà, à l'*Institut International de Bibliographie*, MM. Otlet, La Fontaine et Masuro ne se contentaient plus de bibliographies ; ils ouvraient des dossiers, à mesure que les documents eux-mêmes se présentaient. Timidement, diverses autres asso-

ciations procédaient de même. C'étaient des pierres d'attente.

A ma connaissance, ce ne fut guère qu'en 1905 qu'un essai en grand fut tenté pour une science particulière, une science sociale, la plus compliquée de toutes, la Sociologie descriptive. Depuis sept ans, cet effort s'est poursuivi, sans lassitude ni impatience. Les résultats sont tellement encourageants qu'il semble que la démonstration attendue soit faite. De cette expérience s'inspirent les pages qui suivent.

Non pas que d'autres efforts parallèles n'aient été tentés depuis avec succès en divers pays, dans plusieurs domaines. Mais aucune expérience ne paraît plus décisive.

Il ne s'agit pas ici de la documentation d'une science primaire ou même secondaire, si l'on peut ainsi parler des échelons de la classification hiérarchique des sciences. L'Ethnographie, au sens large, est la plus difficile des sciences sociales, bases de la Sociologie. Elle est pour ainsi dire la Sociologie descriptive elle-même.

Si l'expérience de l'œuvre ethnographique dont je parle a vraiment réussi, il semble difficile au lecteur d'échapper aux conclusions suivantes :

« Ce qui est possible pour la science la plus compliquée doit être possible pour les sciences moins compliquées.

» Ce qui est réalisable pour une Association Internationale à ressources modestes, doit être réalisable, à plus forte raison, pour les autres Associations Internationales, dont les ressources sont souvent abondantes, parfois illimitées.

» Si cette institution peut dire au bout de sept années d'efforts :  
« Je possède *tout* ce qu'on sait sur telles sociétés plus ou moins primitives, sur tel régime, sur telle question ; voici le dossier ;  
» savants ou techniciens, consultez-le à votre aise, méditez,  
» vérifiez vos hypothèses interprétatives, donnez libre cours  
» à vos directives de recherches, ne perdez plus de temps en  
» recherches oiseuses, produisez et inventez de suite. » — Si, disons-nous, cette institution peut tenir un pareil langage au bout de quelques années, pourquoi les autres institutions similaires ne pourraient-elles arriver au même résultat, dans un temps plus ou moins long? Et qu'est-ce que quelques années dans l'histoire des civilisations?

» Si, en ce domaine de la Sociologie descriptive, l'utopie d'hier est la réalité d'aujourd'hui, si l'individualisme a été mitigé par

la solidarité, pourquoi n'en pourrait-il être de même dans les autres domaines de la pensée, maintenant surtout que les méthodes ont fait leurs preuves et qu'il s'agit moins d'inventer que d'imiter? »

## II

### **Le Bureau international d'ethnographie.**

Ce fut en 1905, que le Bureau international d'ethnographie vit le jour. Il naquit au Congrès Mondial de Mons (1905). Après une discussion des plus élevées sur les conclusions de sept rapports (1), le vœu suivant fut voté à l'unanimité :

« Considérant qu'il importe au plus haut point de posséder une documentation scientifique aussi complète que possible sur l'état social, les mœurs et les coutumes des différents peuples, spécialement ceux de civilisation inférieure, pour faire rendre son maximum d'effets utiles à l'expansion civilisatrice vers les pays neufs ;

» Considérant que plusieurs institutions ont pris à cette fin d'utiles initiatives, mais à base nationale ;

» Considérant qu'il importe, pour arriver plus rapidement, plus sûrement et plus complètement à cette connaissance scientifique, de solidariser et d'unifier tous les efforts de documentation, peut-être d'après un programme général et commun ;

» Considérant que la Société belge de Sociologie a pris la louable initiative d'une vaste enquête internationale et collective sur les peuples dont il s'agit,

(1) 1° Rapport de Sir Edward Brabrook, président de la *Folklore Society* et de l'*Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, de Londres. — 2° Rapport de M. Keane, de l'Université de Londres. — 3° Rapport de Frantz Heger, Königl. und Kaiserl. Regierungsrat, directeur du *Hofmuseum* de Vienne. — 4° Rapport de A. W. Nieuwenhuis, professeur d'ethnologie à l'Université de Leyde. — 5° Rapport de M. Steinmetz, professeur de sociologie à l'Université de Leyde. — 6° Rapport de M.-J. Halkin, professeur d'ethnographie à l'Université de Liège. — 7° Rapport de M. Gollier, professeur des institutions d'Extrême-Orient à l'Université de Liège.

» Le Congrès émet les vœux suivants :

» 1° Qu'un Bureau international d'ethnographie soit créé, ayant pour but : *a)* de publier des questionnaires ethnographiques et sociologiques et éventuellement d'unifier ceux qui existent ; *b)* d'envoyer par l'intermédiaire des autorités compétentes, ces questionnaires aux fonctionnaires coloniaux, aux explorateurs, aux missionnaires, etc. ; *c)* de publier des réponses à ces questionnaires toutes sur le même plan ; *d)* de distribuer ces réponses à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, collaborent à l'enquête ;

» 2° Que tous les musées d'ethnographie, que toutes les sociétés d'ethnographie, de sociologie, de géographie, que tous les ethnographes, anthropologues, sociologues soutiennent cette œuvre par tous les moyens dont ils disposent ;

» 3° Que tous les Gouvernements s'intéressent à cette enquête, facilitent dans leur sphère d'action, les travaux du Bureau international, et soutiennent celui-ci par les moyens qu'ils jugeront le plus à propos ;

» 4° Que de toutes les publications ethnographiques, un exemplaire soit gracieusement envoyé au Bureau international et que celui-ci publie tous les ans un catalogue des ouvrages parus relatifs à l'Ethnographie, ce terme pris dans le sens le plus large ;

» 5° Que le Gouvernement belge soit invité à saisir les Gouvernements étrangers de ce vœu ;

» Charge une Commission internationale de prendre toutes les mesures utiles pour aboutir rapidement et pratiquement. »

Comme on le voit, ces vœux étaient motivés par la nature même de l'assemblée qui les émettait. Le Congrès Mondial d'Expansion économique voulait l'établissement d'une documentation scientifique « pour faire rendre son maximum d'effets utiles à l'expansion civilisatrice vers les pays neufs ».

Toutefois, un autre considérant était basé sur l'initiative purement scientifique de la Société belge de Sociologie.

Les deux buts — le but civilisateur et le but scientifique, — étaient donc intimement liés dans l'esprit des congressistes de Mons en 1905.

Ces deux buts dominèrent l'action des réalisateurs de l'idée,



au cours des années qui suivirent. Ils inspirèrent les négociations officielles avec les États et avec les sociétés, comme les efforts des collaborateurs du Bureau international (1).

Ces deux buts furent les préoccupations dominantes de ceux qui publièrent la *Collection de Monographies ethnographiques* (2) et le *Catalogue des ouvrages ethnographiques* (3).

Ces deux buts présidèrent à l'élaboration du *Répertoire général ethnographique*, non seulement bibliographique mais documentaire : œuvre fondamentale, dont les *Monographies* ne sont que des extraits, et qui, pour la partie des nègres africains, s'achemine méthodiquement vers son achèvement.

De la naissance et du développement de ces diverses œuvres, il ne sera traité ici qu'incidemment. Le détail se trouve dans les *Introductions* de la *Collection de Monographies*.

Au cours des négociations avec les Gouvernements et les sociétés savantes, les questions d'impossibilité technique pratique revenaient sans cesse ; elles servaient de prétextes aux lenteurs. Les membres belges du Bureau résolurent de réaliser, par leurs propres moyens, un essai en grand sur la race la plus inconnue, sinon la plus difficile à atteindre, la race nègre d'Afrique.

Ils se disaient : « Si nous parvenons à résoudre le problème de la documentation pour cette race déshéritée, dont l'aire d'habitation est immense sous un climat de feu, nous aurons prouvé la possibilité de résoudre le problème pour les autres races ou moins nombreuses ou plus accessibles. »

Pour point de départ, le *Questionnaire ethnographique* de la

(1) Créé au Congrès de lions même, aussitôt après le vote de l'idée. En faisaient partie : MM. Van Overbergh (Belgique), président ; Skiff (Amérique) ; Haddon et Keane (Angleterre) ; von Luschan (Allemagne) ; Hamy (France) ; Heger et Schmidt (Autriche) ; Nieuwenhuis et Steinmetz (Hollande) ; Martin (Suisse) ; Fraipont et Lemaire (Belgique). — Secrétaires : Halkin et Gollier.

(2) Collection publiée par M. CYR. VAN OVERBERGH, Bruxelles. Chez De Witte et à l'Office International de Bibliographie.

(3) Dans le *Mouvement Sociologique international*. Chez De Witte et à l'Office International de Bibliographie.

Société belge de Sociologie fut choisi. Il était l'œuvre de M. Joseph Halkin, professeur à l'Université de Liège.

Divisé en 202 questions, il embrassait toute la vie raciale, matérielle, familiale, religieuse, intellectuelle et sociale de la peuplade. A l'usage, il se trouva pratique, de compréhension facile et d'ampleur telle que tous les renseignements recueillis pouvaient s'y classer avec aisance.

Sur la base de ce questionnaire, nous commençâmes à dépouiller systématiquement les livres et les périodiques, qu'un premier inventaire bibliographique nous avait signalés.

Ces publications nous les avons trouvées dans nos bibliothèques de Bruxelles, dans les envois consentis gracieusement par les sociétés d'ethnographie, de géographie, d'anthropologie, etc., des divers pays du monde.

Etaient traitées de même les réponses orales ou écrites des premières enquêtes ethnographiques, faites sur la base de ce questionnaire ou d'autres semblables, et opérées à notre demande ou autrement, soit par les Gouvernements et les expéditions officielles, soit par les sociétés savantes et les explorateurs particuliers.

Dès que le *Répertoire documentaire* ainsi obtenu donna des résultats appréciables et que les difficultés techniques parurent vaincues, je résolus de saisir le public des échantillons de ce premier travail. D'où le projet de la *Collection de monographies ethnographiques*. La première parut en 1907 ; elle était relative à une peuplade de l'Afrique Centrale, les *Bangala*. La critique reçut cet essai avec grande faveur. D'autres monographies suivirent, sans cesse améliorées : ce furent, en 1907, les *Mayombe* ; en 1908, les *Basonge* ; en 1909, les *Mangbetu* et les *Warega* ; en 1910, les *Kuku* ; en 1911, les *Ababua* et les *Mandja*.

En 1912, paraîtront les *Baholoholo*, les *Baluba*, les *Fang*, les *Bayaka*, peut-être davantage.

Cette accentuation du mouvement des publications correspond à l'activité grandissante des collaborateurs du *Répertoire*, qui comprend près de 400,000 documents, classés de cinq manières différentes.

L'opinion internationale accentue sa confiance à l'œuvre, menée à travers toutes les difficultés, avec une inlassable persévérance, par des moyens modestes.

Au moment même où j'écris cet article, je reçois la flatteuse nouvelle que la *Société de Géographie de Paris* vient d'allouer à la *Collection de monographies africaines*, la plus haute distinction dont elle dispose. Cet hommage est le plus grand encouragement que peut espérer un travailleur de la pensée.

Mais, autour de l'œuvre capitale, le *Répertoire documentaire*, et de son illustration, la *Collection de monographies ethnographiques*, se sont développées une série d'entreprises scientifiques corollaires, qui non seulement ont une valeur en elles-mêmes, mais contribuent au succès de l'ensemble. Nous en citons quatre à titre exemplatif.

1° Telle apparaît d'abord la *Collection des peuplades africaines*, qui est destinée à mettre à la portée du grand public, sous la forme de récits, les renseignements contenus dans les grandes monographies documentaires. Un premier essai a réussi (1). D'autres suivront sous peu.

2° Tels aussi apparaissent, en tant qu'il s'agit d'ethnographie africaine, les essais féconds tentés par le Gouvernement belge en vue de coordonner l'effort d'achat des bibliothèques de la capitale et la collaboration des œuvres bibliographiques de la Belgique. Le désir louable à tous égards de posséder à Bruxelles, dans les diverses bibliothèques publiques, toutes les publications offrant de l'intérêt aux habitants d'un pays en plein développement scientifique, aboutit en 1911, à la constitution d'une Commission officielle qui a pour mission de rechercher les moyens les plus propres à coordonner les achats de livres et les échanges de revues, de manière à éviter les doubles emplois et à faire rendre le maximum d'effet utile aux budgets publics. D'autre part, le désir de coordonner, d'unifier et de perfectionner la bibliographie belge aboutit à la création d'une Commission officielle qui, de provisoire, est devenue définitive, et marche avec plein succès dans la voie entrevue. Ces deux œuvres, complétées par la Commission des échanges internationaux réorganisée, vont rendre à la Belgique le service inappréciable d'une organisation méthodique et complète de la Bibliographie, sinon de la documentation scientifique. Les services rendus par ces

(1) *Les Bangala*, par CYR. VAN OVERBERGH. Bruxelles, 1909, Schepens

institutions à l'œuvre ethnographique sont hautement appréciés. Ils ouvrent les perspectives les plus riantes pour l'avenir et pour les diverses sciences.

Pour en faire saisir toute la portée, il suffit de rappeler qu'à côté des bibliothèques publiques proprement dites, et des bibliothèques d'instituts semi-publiques, s'est créée la Bibliothèque Collective des Sociétés savantes, internationales aussi bien que nationales. De là des possibilités toutes puissantes de posséder à Bruxelles, à la disposition du public, pour ainsi dire dans un même local et à frais réduits, tous les produits de la Science vivante du monde.

Grâce à ces diverses mesures, les bibliothèques coordonnées de Bruxelles sont à la veille de posséder toutes les publications de l'Ethnographie et des sciences apparentées : mine féconde pour la constitution de notre Répertoire Bibliographique et Documentaire. Ainsi, chacun des hommes pratiques ou des savants peut toujours contrôler les renseignements contenus dans n'importe lequel de nos dossiers ethnographiques.

3° Cette situation nouvelle a facilité l'essai en grand tenté par M. le professeur Halkin pour réaliser la rédaction annuelle du catalogue des ouvrages parus relatifs à l'ethnographie au sens large. « Cette publication a déjà paru deux fois. Afin de réaliser l'unité et dans le but de rendre nos efforts comparables au suprême degré, M. Halkin a classé ses relevés bibliographiques suivant le plan du questionnaire de la Société belge de Sociologie, qui est le plan de ma documentation et des monographies publiées (1). »

4° Enfin, une quatrième espèce d'entreprise scientifique gravite autour de notre œuvre ethnographique, le *Commentaire (2) des numéros de notre questionnaire ethnographique*, par M. Halkin. Il a pour but d'initier les collaborateurs de notre œuvre au contenu des questions, à leur esprit et à leur étendue. « Il ne me paraît pas possible, ai-je écrit en 1911, que l'homme

(1) *Introduction à la Monographie des Ababua*, VII, 1911, par CYR. VAN OVERBERGH.

(2) *Cours d'ethnographie et géographie documentaire*. Voir *l'Introduction à la Monographie des Ababua*, VII, par CYR. VAN OVERBERGH.

cultivé qui a résidé un temps suffisant au sein d'une peuplade élémentaire, qui est doué de l'esprit d'observation et qui sait noter ses pensées ne se décide pas — après la lecture du commentaire Halkin, — à s'essayer de répondre au questionnaire ethnographique et à contribuer pour sa part, au mouvement de science et de civilisation que nous édifions et dont le Congrès Mondial de Mons a établi les bases. »

Ainsi se déploie la genèse de notre essai en grand de l'œuvre ethnographique esquissée et espérée en 1905.

Voyons maintenant la réalisation technique du Répertoire, son classement et la forme des publications monographiques. Bien entendu, il ne sera traité que des questions à portée générale, qui peuvent fournir des indications aux associations qui voudraient réaliser un travail similaire en d'autres domaines.

### III

#### La Technique.

On peut distinguer cinq opérations successives dans le travail préparatoire de la constitution du Répertoire ethnographique des nègres africains.

1. Le premier effort fut dirigé vers la bibliographie et l'iconographie de la matière. Qu'a-t-on publié? Les livres? Les brochures? Les périodiques? Le résultat est noté sur des fiches du format international avec l'indication aussi précise que possible des Bibliothèques publiques ou privées, notamment de Bruxelles, où ces documents se trouvent.

2. Le deuxième travail consista à dépouiller ces livres et ces périodiques d'après une méthode rigoureuse et systématique. Après quelques tâtonnements, la préférence fut accordée au dépouillement par régions des diverses sources inventoriées. Ainsi, nous commençâmes par les possessions belges ; nous poursuivîmes par les possessions françaises, anglaises, allemandes, portugaises, italiennes. Ce fut la règle. Mais exceptionnellement, un collaborateur dépouillait toute une revue, des origines à nos jours. Les deux procédés ont leurs avantages. Il arriva que l'un servit de contrôle à l'autre.

3. Ces renseignements ainsi recueillis étaient consignés, dans

leur texte original, sur des fiches mobiles, à un certain nombre d'exemplaires. Les 202 numéros du questionnaire ethnographique de la *Société belge de Sociologie* servaient de base à la division des renseignements. Ainsi, ce qui se rapportait à l'esclavage était consigné sous le n° 175, avec le nom de la peuplade et l'indication précise des sources ; ce qui concernait le tatouage portait le n° 32 ; ce qui avait trait au totémisme le n° 105, etc. Assurément, l'abondance de la matière déborda souvent certains numéros ; on inventa des subdivisions à mesure des besoins ; ainsi le n° 2, qui comprend le milieu physique, fut divisé en ses facteurs composants : les régions habitées par la tribu et les peuplades limitrophes, les déterminations astronomiques, la météorologie (température, vents, saisons, orages, brouillards, etc.), la géologie, l'hydrographie, l'aspect et la fertilité du sol, la flore, la faune.

Chaque renseignement avait donc sa fiche. Ce qui ne veut pas dire que le renseignement est toujours noté sur une seule feuille de papier ; non. Parfois, la fiche comprend dix, vingt, même cinquante feuilles qui, se suivant comme les pages d'un livre, ne constituent dans leur ensemble qu'une seule fiche, portant un seul numéro.

Cette fiche, à un ou à multiples feuillets, n'est jamais écrite qu'au recto, afin de rendre son maniement plus facile.

4. Cette même méthode fut appliquée au dépouillement des réponses au questionnaire ethnographique. D'innombrables exemplaires avaient été envoyés en Afrique et en Europe non seulement aux ethnographes de profession, mais encore aux explorateurs, aux missionnaires, à tous ceux qui, à un titre quelconque, étaient susceptibles de fournir des renseignements sur telle région ou sur telle peuplade, sur l'ensemble ou sur quelques détails. Aucune contribution ne fut considérée, *a priori*, comme inutile. Tel agent modeste, petit entrepreneur de son ancien état, se révéla excellent observateur de la manière dont la peuplade voisine de son poste, construisait ses villages et ses habitations. Un officier qui guerroya de divers côtés put fournir des études importantes sur les méthodes de combattre d'un certain nombre de tribus. De même, en leur spécialité, des docteurs en médecine et des magistrats, des cultivateurs et des chefs de comptoir, des éducateurs et des missionnaires. L'expérience révéla que beau-

coup de gens, de professions diverses, peuvent contribuer utilement à l'élaboration des matériaux d'une des sciences sociales les plus compliquées.

Chacun de ces renseignements donc reçut sa fiche, comme l'avait reçue chacun des renseignements péchés dans les livres et les périodiques.

Faut-il rappeler que ce n'était pas seulement le renseignement descriptif imprimé ou manuscrit qui était recueilli, mais encore le renseignement graphique : dessin, photographie, carte, etc.

5. La même méthode fut appliquée au dépouillement des réponses aux questions orales. Il arrivait souvent que les auteurs de renseignements écrits, publiés ou manuscrits, rentraient en Europe ou s'y trouvaient fixés. Un de nos collaborateurs sollicitait des entretiens. Et avec l'aide d'un sténographe ou autrement, les renseignements complémentaires étaient rédigés, signés par l'intéressé et placés sur fiches. Parfois aussi, on demandait aux explorateurs, rentrés au pays, la communication de leurs carnets de voyage, de leurs notes de séjour, et même la rédaction des renseignements qui étaient dans leur mémoire.

D'après la règle adoptée pour toutes les fiches de l'enquête, chacune était signée par son auteur ; elle avait la valeur d'un témoignage reconnu.

Ainsi, par ce quintuple procédé, se complétaient peu à peu les matériaux du *Répertoire ethnographique*. L'œuvre commune prenait ainsi, peu à peu, l'aspect d'un travail collectif immense, auquel étaient conviés tous ceux qui, sachant observer, avaient le louable souci d'ajouter leur richesse, si minime fût-elle, au patrimoine commun de nos connaissances.

Il convient d'ajouter qu'en annexe de ce travail se constituait le petit *Répertoire des auteurs*, de tous les collaborateurs du Monument. Les détails biographiques y sont amassés systématiquement ; ainsi on peut se faire, à chaque instant, l'idée la plus précise possible de la crédibilité du témoignage consigné sur la fiche. Ceci a sa grande utilité au moment où deux témoins se trouvent en conflit.

Ce petit *Répertoire* est classé par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Il est la réponse aux questions introductives du *Questionnaire ethnographique* ainsi formulées : « Nom, prénoms, âge, qualité de celui qui fournit les renseignements. — Depuis com-

bien de temps il vit dans le milieu qu'il décrit et en quelle qualité il s'y trouve ou quelle profession il y exerce. — Quel est le nom de l'endroit qu'il habite et cet endroit se trouve-t-il au milieu de la peuplade étudiée ou sur les confins? — A-t-il été reçu chez l'indigène avec confiance? — Comment libeller l'adresse d'une lettre à lui envoyer et ne possède-t-il pas en Europe un correspondant qui serait au courant de ses déplacements? »

Naturellement, comme toutes les questions posées, celles-ci ne sont qu'indicatives. Elles constituent, si l'on peut dire, le minimum nécessaire. C'est dire que les biographies complètes sont recueillies avec soin et notamment les articles critiques des revues savantes sur les œuvres publiées.

Ainsi tous les documents ethnographiques sur les fiches du *Répertoire général*, tous les renseignements biographiques relatifs aux auteurs de ces documents sur les fiches du *Petit Répertoire*, tels sont les éléments composants de l'œuvre.

Voyons maintenant comment sont classées les fiches de ce Répertoire général.

#### IV

##### **La Classification.**

La difficulté était de trouver des classifications adaptées au double but civilisateur et scientifique de l'œuvre ethnographique.

Au point de vue technique, les diverses classifications devaient se contrôler l'une l'autre.

Après bien des tâtonnements, cinq classifications furent arrêtées :

1° Une collection est classée par noms d'auteurs, en ordre alphabétique ;

2° Une deuxième est classée par noms de peuplades par ordre alphabétique ;

3° Une troisième est classée par régions ;

4° et 5° Une quatrième et une cinquième sont classées par ordre de matières, et de deux manières différentes.

1° La première collection apparaît comme un véritable dictionnaire des auteurs. Elle permet non seulement de constater



du premier coup d'œil, les noms des auteurs qui ont écrit sur les nègres d'Afrique, et la quantité d'ouvrages dépouillés ; mais encore de vérifier à tout moment si tel ouvrage de tel auteur a été dépouillé de façon satisfaisante. La moindre lacune constatée par le lecteur peut être signalée au personnel du Bureau, qui s'empresse d'y remédier. Ainsi tout lecteur ou consultant peut devenir collaborateur occasionnel de l'œuvre. Faut-il faire observer que chaque erreur ou omission est aussitôt rectifiée dans les quatre autres collections et vice-versa?

Les écrits sans noms d'auteurs sont classés sous le terme *Anonymes*, en ordre alphabétique du nom de l'ouvrage. S'agit-il d'un périodique, c'est le nom de celui-ci qui est considéré, et sous ce nom, le titre de l'article ; du reste, le titre même de l'article se classe une seconde fois, pour lui-même, avec en sous-ordre, le nom du périodique : deux renseignements au lieu d'un, pour le plus grand profit du chercheur.

Les écrits signés d'initiales se classent alphabétiquement suivant ces initiales.

Convient-il de rappeler qu'à côté du nom de chaque auteur est notée l'indication sommaire de sa biographie dont les documents se trouvent dans le *Petit Répertoire*.

Cette première classification correspond à celle de la plupart des *Bibliographies nationales*. Une étude comparative permet de constater les lacunes et de les signaler. Ainsi chaque bibliothécaire peut collaborer au *Répertoire ethnographique* et signaler que la collection d'ouvrages dont il a la garde fournit le remède au mal constaté. L'expérience a prouvé que cette collaboration pouvait être précieuse.

Cette classification permet de répondre aux demandes comme celles-ci : « Qu'avez-vous dépouillé de tel auteur? Tel auteur, que dit-il de telle peuplade? De telles coutumes de cette tribu, que rapporte tel auteur? »

2° La deuxième collection est classée par ordre alphabétique du nom des peuplades.

Ce classement, qui paraît simple, est extrêmement difficile et compliqué, par la raison que les noms de ces peuplades sont divers et variés. Aussi ce classement a subi une véritable évolution.

A mesure que la connaissance des groupements humains

d'Afrique a permis de distinguer les tribus des clans et des villages qu'elles comprennent, il a été possible de réduire le nombre des noms et de diminuer à mesure les divisions de la classification.

Toutefois, les noms ainsi absorbés ont été maintenus sur des fiches spéciales, mais uniquement à titre de points de repère ; ces fiches spéciales ont d'ailleurs une couleur particulière qui les fait reconnaître du premier coup d'œil. Ces fiches spéciales servent non seulement pour noter les noms des villages et des clans, mais les noms divers de la peuplade elle-même.

Autant que possible, en sous-divisions, sont classés les renseignements d'un même clan ou d'un même village, ou d'un même groupe de villages (sous-tribus, etc.). Car il peut être important de connaître l'histoire ou les usages d'un clan ou de tel autre sous-groupement.

Donc, sous les noms les plus usuels de la peuplade se rangent dans des dossiers déterminés, tous les renseignements relatifs à cette peuplade et à ses sous-groupements. Ces renseignements sont classés dans l'ordre des matières du questionnaire de la *Société belge de Sociologie*. Chaque série de questions ou — si la matière est abondante, — chaque question, a sa farde particulière qui renferme les fiches. Ce qui peut donner la meilleure idée de ce classement, c'est la *Collection des Monographies* publiées. Car, au fond, une monographie est l'ensemble des renseignements classés d'une peuplade.

Encore une fois, si un savant constate une erreur ou une lacune, qu'il la signale aux employés du Bureau ; immédiatement, après vérification de ma part, l'erreur sera réparée.

L'œuvre est sans cesse perfectible en chacune de ses parties, et tout le monde peut contribuer à son achèvement.

Cette deuxième classification répond aux questions dans le genre de celles-ci : « Quels renseignements possédez-vous sur telle peuplade ou sur tel clan? Quelle est la mentalité religieuse de telle peuplade? Cette peuplade fait-elle du commerce et lequel? Comment cultive-t-elle? Est-elle accueillante à l'Européen? A quel régime de propriété mobilière ou immobilière sa coutume la soumet-elle? etc. » Bref, toute la gamme des 202 questions et des innombrables sous-questions du texte et de l'esprit du *Questionnaire ethnographique*.

3° Le troisième classement, celui des Régions ou des Unités politiques, n'est, en somme, qu'un groupement spécial des peuplades. Sauf exception, bien entendu; car il se rencontre des fractions d'une même peuplade sur les frontières de deux ou trois de ces Unités politiques. Outre l'avantage d'être une espèce de double de la collection précédente — ce qui facilite le manie- ment, — cette classification permet de répondre de suite aux questions comme celles-ci : « Pouvez-vous me donner les rensei- gnements sur les diverses peuplades du Congo français, de l'An- gola, du Cameroun, du Congo belge, etc.? »

Remarquons qu'il ne s'agit pas seulement des divisions actuelles de l'Afrique, mais des divisions anciennes. Le procédé utilisé est semblable aux fiches spéciales de la deuxième collec- tion. Aucun point de repère n'est et ne peut être négligé.

Il va sans dire que la tendance de cette collection est orientée nettement dans le sens des subdivisions et notamment des dis- tricts administratifs. Ainsi, pour certaines régions, comme pour les possessions belges, il est déjà possible de répondre affirmati- vement à des demandes comme celles-ci : « Pouvez-vous me four- nir tels renseignements sur les peuplades du Kassaï, du Katanga, du Kwango, etc.? »

4° La première classification par ordre des matières repose sur les divisions du *Questionnaire ethnographique*, dont les titres successifs sont les suivants :

Renseignements géographiques et ethnographiques généraux (questions I à 9). — Vie matérielle (questions 10 à 64). — Vie familiale (questions 65 à 100). — Vie religieuse (questions 101 à 122). — Vie intellectuelle (questions 123 à 150). — Vie sociale (questions 151 à 186). — Caractères anthropologiques (questions 187 à 202).

Si les classifications 2° et 3° représentent les matières d'une façon pour ainsi dire verticale, sous le titre de la peuplade et dans l'ordre successif des 202 numéros du questionnaire, la classi- fication quatrième représente ces mêmes matières d'une façon pour ainsi dire horizontale, sous le titre de chacune des sept divisions du questionnaire et par suite de ses 202 numéros.

Voulez-vous posséder les renseignements sur l'esclavage dans toutes les peuplades d'une région ou même de l'Afrique

entière, demandez le n° 175, ainsi libellé dans le *Questionnaire* :

Espèces d'esclaves : dettes, volontaires, prisonniers de guerre, naissance, attachés à la glèbe? Leurs droits et devoirs? Les droits du maître? Villages spéciaux ou huttes spéciales pour les esclaves? Leur situation sociale ? Leur famille? Leurs droits de posséder? Leur libération?

Désirez-vous le dossier ou une partie du dossier relatif au langage, faites apporter les renseignements classés sous le n° 124, que le *Questionnaire* formule ainsi :

Langage par gestes, par signaux optiques? Langage par le sifflet, par le tambour, etc? — Quelle est la langue parlée? Se différencie-t-elle des parlers du voisinage au point de vue de la prononciation, du système grammatical, du nom donné à chaque chose. — Rédiger un vocabulaire des mots usuels. — Procédés en usage pour développer la valeur esthétique du langage : prose, poésie, rythme, longueur des voyelles, intensité des voyelles, vers de longueur définie, rimes, strophes, couplets, etc. — Espèces de langages : des chefs, des prêtres, du commun, des femmes, etc. ; langage secret, sa constitution, ses rapports avec le langage commun, sa perpétuation et conservation. — La littérature : narrative, didactique, lyrique, dramatique. Des extraits.

Et ainsi pour les 202 numéros.

Les deux exemples cités font toucher du doigt l'utilité des dossiers pour tous ceux qui s'occupent d'une question relative à la vie sociale des peuplades à civilisation inférieure.

5° La seconde classification par ordre de matières est d'ordre rigoureusement scientifique. Elle se différencie du classement n° 4 qui est plutôt d'ordre pratique.

Que de fois n'a-t-on pas reproché au *Questionnaire* de ne pas être adapté aux exigences de l'un quelconque des divers systèmes sociologiques ! Ma réponse n'a jamais varié : « De votre point de vue de savant — qui adhérez à l'un ou à l'autre des vingt ou vingt-cinq systèmes sociologiques actuellement en vogue, — j'admets vos critiques en tant que l'ordre du *Questionnaire* ne correspond pas à vos idées spéciales. Mais si le *Questionnaire* adoptait la classification qui a vos sympathies, il exciterait aussi la critique des partisans des vingt-quatre autres systèmes qui ne sont pas le vôtre. La *Société belge de Sociologie* adopta le questionnaire de M. Halkin, parce qu'il était pratique pour l'enquête, pour la chasse aux renseignements ; et une expérience de sept années a prouvé qu'elle avait vu juste. Inutile donc de changer l'ordre des

questions. D'autant plus que le procédé des fiches permet à chaque savant de grouper les renseignements du *Répertoire* comme il lui plait, d'après ses goûts ou ses préférences scientifiques. La preuve que ce conseil est applicable, c'est que je l'ai appliqué moi-même, à titre exemplatif, au système sociologique qui a mes sympathies. Cette classification scientifique, la voici, c'est la cinquième. Ce que j'ai fait, pourquoi les autres ne le pourraient-ils réaliser? »

Les divisions de la seconde classification par ordre de matières sont au nombre de neuf : 1. Le territoire (milieu physique). — 2. La population (la race). — 3. Le phénomène économique. — 4. Le phénomène familial. — 5. Le phénomène esthétique. — 6. Le phénomène idéologique. — 7. Le phénomène moral. — 8. Le phénomène juridique. — 9. Le phénomène politique.

Cette classification correspond aux idées fondamentales suivantes : Toute société n'est qu'une combinaison de deux facteurs fondamentaux : le territoire et la population qui l'habite. De cette combinaison résultent sept phénomènes sociaux essentiels, que je classe dans l'ordre de leur généralité décroissante et de leur complexité croissante.

Sous ces neuf titres viennent se ranger, selon leur nature, les matières des 202 questions (1).

Ainsi, tous les matériaux relatifs à la sociologie descriptive de l'Afrique nègre sont amenés à pied d'œuvre pour mes études sociologiques.

Chaque savant peut réaliser le même travail pour ses propres recherches.

Ainsi les cinq classifications du *Répertoire général* satisfont, pensons-nous, à toutes les exigences de la pratique et de la science. Elles ont chacune leur utilité ; l'ensemble est harmonique. Les deux buts, civilisateur et scientifique, de l'œuvre sont atteints, autant qu'il est possible. D'ailleurs, la méthode permet de les perfectionner toujours davantage ; elle est ouverte au progrès.

(1) Ce travail figure dans *l'Introduction des Baholoholo (IX)*, (sous presse).

### Les Publications de la Documentation.

Afin de mettre le grand public et le monde savant à même de juger l'œuvre ethnographique, il fut décidé de publier quelques échantillons. Telle est l'origine de la *Collection des Monographies ethnographiques*.

A l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles (1910), dans le Salon de l'ethnographie de la Section des Sciences, dix-sept monographies, imprimées ou manuscrites, furent soumises au Jury, qui décerna la plus haute récompense (1).

Le choix des peuplades fut fixé par trois préoccupations : la première, de prendre, autant que possible, des peuplades-types, différentes les unes des autres, non seulement au point de vue racique, mais aussi au point de vue du milieu physique ; la deuxième, de donner satisfaction au Roi des Belges, créateur du Congo, qui, désireux de donner à la législation coloniale de ses Etats africains la base ethnographique indispensable, demandait avec instance, un tour de faveur pour les peuplades des possessions belges ; la troisième préoccupation était de choisir un échantillon au moins dans chacun des empires que les divers Etats d'Europe se sont taillés en Afrique.

Les *Bangala* sont à cheval sur un fleuve ; les *Mayombe* et les *Warega* habitent deux types distincts de forêts ; les *Basonge* et beaucoup d'autres sont des gens de la brousse.

Tandis que les *Basoko*, les *Ababua*, les *Baluba*, les *Baholoholo*, etc. sont massés sur le territoire belge, les *Mandja* résident dans les possessions françaises, les *Kuku* dans les possessions anglo-égyptiennes, les *Bayaka* dans les possessions portugaises et belges, les *Warundi* dans les possessions allemandes, les *Fang* dans le Gabon et dans le Cameroun, les *Azande* dans les Congo belge et français, et les *Pygmées* un peu partout.

Et tandis que les *Négrilles* sont au plus bas échelon de la civi-

(1) La description de ce Salon se trouve dans l'*Introduction* de la sixième Monographie, *Les Kuku*.

lisation, les *Mangbetu* et les *Bakuba* semblent à des degrés bien supérieurs.

A l'Exposition de Bruxelles, une carte indiquait au visiteur, l'habitat de chacun des groupes étudiés. « Les dix-sept monographies apparaissaient comme autant de sondages dans le cœur de l'ethnographie africaine. On peut dire que les peuplades choisies sont parmi les types les plus caractéristiques des races qui occupent le centre africain. D'après elles, on peut juger des autres et de l'ensemble des résultats qui s'accumulent dans les cinq collections de l'œuvre d'ethnographie. »

Toutes les monographies sont publiées sur fiches détachées, toujours dans le même ordre, comparables en tout temps, en réponse aux 202 questions, comprenant tous les phénomènes sociaux.

Comment furent constitués les manuscrits? Prenons un exemple : les *Bangala*.

Chaque paquet de fiches — correspondant à chacun des 202 numéros, — fut l'objet d'une étude spéciale; le renseignement le plus complet était placé en première ligne ; les autres n'étaient reproduits que pour autant qu'ils renfermaient du neuf ; sinon ils étaient portés en référence du premier.

Le manuscrit ainsi obtenu fut imprimé en épreuves à un certain nombre d'exemplaires. Chacune de ces épreuves fut envoyée à des explorateurs d'élite, ayant vécu dans la région du Bangala (1), avec prière de lire, discuter et annoter : c'était la demande subsidiaire ; en ordre principal, il s'agissait d'obtenir des renseignements complémentaires et originaux. Quelques épreuves étaient adressées à des savants (2) qui, bien que n'ayant pas tous vécu là-bas, avaient étudié la région sous quelque aspect important ; ils étaient sollicités d'annoter du point de vue *de leur spécialité*.

Dès que les épreuves ainsi examinées et complétées furent rentrées, le travail d'achèvement commença. Il fut ardu. Parfois,

(1) Ce sont MM. le baron Dhanis, le commandant Mardulier, la major Fiévez, le capitaine Welverth, le capitaine Lothaire.

(2) MM. J.Fraipont, professeur de Zoologie à l'Université de Liège et membre de l'Académie de Belgique ; de Wildeman, directeur du Jardin Botanique ; Cornet, professeur de Géologie à l'Université de Gand.

les explorateurs n'étaient pas d'accord, il fallait rechercher si ce désaccord ne reposait pas sur un malentendu. D'autrefois, le renseignement était incomplet ; de nouvelles interviews furent nécessaires, etc.

Ce ne fut qu'après plusieurs épreuves nouvelles que le bon à tirer put être donné.

Par scrupule d'exactitude, chaque auteur voit son renseignement publié dans la langue qu'il a choisie, et dans son texte.

Les renseignements originaux sont en grands caractères ; les autres en caractères ordinaires.

Chaque information est contrôlable à chaque instant, puisque les sources sont renseignées.

Les fiches sont détachables et chacune d'elles forme un tout.

Un grand avantage du système est la possibilité de tenir la monographie à jour. Si un explorateur ou un missionnaire fait une observation nouvelle ou de nature à compléter une information antérieure, il suffit qu'il l'adresse à l'auteur de la collection. Une fiche spéciale recueille la nouveauté et sera envoyée à tous les souscripteurs. De même, si un oubli ou une rectification désirable est signalé dans la Bibliographie ou l'Iconographie.

L'œuvre reste ainsi continuellement perfectible ; elle fait appel à toutes les bonnes volontés ; elle donne le maximum de facilités à celui qui désire publier ses observations ; elle garantit un minimum de lecteurs compétents ; elle réduit sans cesse les chances d'erreur.

Le procédé utilisé pour la monographie du *Bangala* fut employé pour les autres. Naturellement, il se perfectionna sous l'action de la critique.

Des centaines d'explorateurs, de missionnaires, de savants y collaborent (1).

Ainsi peu à peu s'éleva un monument dont le monde savant apprécia rapidement l'utilité et la portée. *La Revue internationale de Sociologie*, par exemple, résumait ainsi un des côtés de

(1) Une première liste des collaborateurs fut affichée à l'Exposition internationale de Bruxelles (1910); elle figure dans *l'Introduction des Kuku* (VI).



l'œuvre : « Ces livres représentent une sorte de travail collectif, où les différences d'appréciations individuelles s'effacent, pour ainsi dire, pour ne laisser apparaître que les observations communes aux différents auteurs, ce qui donne à celles-ci un surcroît d'autorité. Nous avons ainsi, sur chaque institution, une multiplicité d'observations, d'où nous pouvons dégager, de ce que traduit la mentalité de l'observateur, ce qui exprime la réalité même... Ces travaux sont le témoignage que les méthodes de recherches s'améliorent de jour en jour et constituent ainsi une excellente réponse aux détracteurs de la méthode objective. »

A l'heure qu'il est, les créateurs de la *Collection des Monographies ethnographiques* estiment que toutes les difficultés techniques ont pu être surmontées d'une manière satisfaisante.

Il semble qu'elle ne soit plus éloignée l'heure qui permettra de mettre à la disposition du public et des savants le *Répertoire général* lui-même. La difficulté finale à résoudre relève de l'ordre financier. Bientôt nous ferons appel aux amis des noirs et des sciences, sociétés savantes et Gouvernements.

## VI

### Conclusions générales.

L'espace que *La Vie Internationale* peut mettre à la disposition de ses rédacteurs ne permet pas d'entrer dans des détails plus amples.

Les pages qui précèdent suffisent pour quelques conclusions générales.

1. La critique internationale s'accorde à reconnaître que l'œuvre ethnographique entreprise, l'essai en grand sur les nègres d'Afrique, a réussi.

Ce qui a été possible pour les noirs est possible pour les autres races.

Donc, la mission confiée par le Congrès Mondial de Mons (1905) peut être réalisée. Il n'y a aucune impossibilité technique ni pratique.

Ce que l'initiative privée a pu, pourquoi les Gouvernements ne le pourraient-ils?

2. Pourquoi, au surplus, une méthode scientifique similaire ne serait-elle pas applicable aux autres sciences sociales? L'ethnographie est bien la plus compliquée, puisque dans sa notion large, elle embrasse, pour les peuples inférieurs, toute la vie sociale.

Une objection a été faite : « Soit, a-t-on dit, vous avez prouvé que la méthode s'appliquait à la sociologie descriptive ; mais vous n'avez pas fait la preuve pour la science sociologique elle-même. »

Sans nous attarder aux discussions théoriques, nous avons répondu par une application de la méthode à la sociologie elle-même. Un double essai a été tenté sur les systèmes de M. De Greef et de M. Ward, aussi distincts que possible. Le *Mouvement sociologique international* a publié l'une et l'autre étude. Il s'est trouvé qu'il n'y avait aucune impossibilité. Au contraire ; ce fut plus facile.

En l'absence de toute autre objection, la conclusion paraît s'imposer.

3. Il y a plus.

Si la méthode s'applique aux sciences sociales, pourquoi ne pourrait-elle s'appliquer aux sciences moins compliquées?

Les difficultés paraissent moindres à mesure qu'on descend les degrés de la hiérarchie des sciences.

Au reste, bien des essais ont été tentés victorieusement par des associations internationales et même par des sociétés savantes nationales. Ceux qui ont été faits en Belgique et que j'ai étudiés de près sont tous démonstratifs. Aucun n'a échoué devant des difficultés d'ordre technique.

La voie est ouverte désormais.

4. Les grandes règles de la méthode peuvent être indiquées. Il reste entendu qu'elles devront se plier aux exigences de chaque spécialité.

Outre les indications bibliographiques et iconographiques, l'Association internationale disposera de dossiers documentaires.

Chacun de ces dossiers comprendra « *tout ce qu'on sait* » sur la question envisagée ; ils seront composés d'autant de fiches qu'il y aura de renseignements distincts ; ces fiches seront classées toujours dans le même ordre, pour la facilité des recherches et des consultations.

Ces dossiers, tenus à jour, seront classés de la manière la plus pratique et la plus scientifique. Une classification par noms d'auteurs et deux ou trois classifications par ordres des matières paraissent s'imposer.

Les publications prendront, autant que possible, la forme de fiches détachables, de manière que chaque savant puisse les grouper au gré de ses hypothèses et de ses préférences.

Il est désirable que les revues techniques, relevant d'une même spécialité, publient leurs études de manière à ce que celles-ci soient utilisables, sans plus ample travail, par le *Répertoire général* adopté par l'Association internationale.

5. Il va de soi que, pour les matières qui le comportent, le Musée, qui n'est au fond qu'un conservatoire de documents, fait partie intégrante de la documentation. Dans chaque dossier de l'œuvre ethnographique, par exemple, sont classées non seulement les descriptions des objets de musées, mais l'indication précise de l'établissement où ils se trouvent. Bien plus, l'œuvre ethnographique a produit à l'Exposition universelle de Bruxelles (1910), un projet complet d'une disposition de Musée ethnographique, adapté à la fois aux exigences du *Répertoire*, aux besoins de la science et à l'instruction du grand public (1). Pourquoi pareille conception ne serait-elle pas applicable aux autres sciences?

6. On a vu que le Gouvernement belge poursuivait énergiquement, par diverses institutions appropriées, la coordination des diverses Bibliothèques publiques et semi-publiques de Bruxelles, de manière à utiliser au maximum toutes les ressources de l'outillage scientifique et littéraire de la capitale. Ainsi se trouvera avant peu à la disposition des multiples associations internationales qui ont leur siège à Bruxelles, toute la documentation bibliographique nécessaire à la constitution des dossiers. Un effort semblable a été réalisé dans plusieurs pays, sous des formes semblables ; il devra l'être partout où des associations scientifiques internationales existent. D'autre part, le succès des mesures internationales pour favoriser les échanges des livres rares entre les diverses bibliothèques, lève les dernières diffi-

(1) Voir la description de ce projet, qui reçut la plus haute récompense à l'Exposition, dans *l'Introduction de la Monographie des Kuku* (VI).

cultes. Désormais la possibilité de dresser le *Répertoire général* de la documentation en toutes matières ne peut plus être contestée. La voie est ouverte. L'effort à réaliser ne dépasse pas les forces des Associations internationales. Que chacune d'elles se mette à l'œuvre. Le début du XX<sup>e</sup> siècle doit cette leçon de solidarité aux générations qui montent.

# L'Air et l'Avenir

CONSIDÉRATIONS SUR LE TRAFIC AÉRIEN

PAR

le Baron L. de STAËL-HOLSTEIN \*

[341.226]

L'empire d'Hélios ouvre ses horizons aux investigations humaines : le vol tend à nous devenir familier. Dédale, *aere cupidine tactus*, pouvait s'écrier : *Omnia possideat, non possidet aerea Minos*. Aujourd'hui, le domaine des Dieux dévoile ses mystères à l'homme oiseau. L'Olympe se trouve envahi par d'audacieux profanes.

La locomotion aérienne commence à nous enserrer tous, hommes et peuples, en un réseau de liens de plus en plus étroits. Et nous y voyons notre espoir, devinons notre avenir. Car voici le bienfait du trafic céleste :

Il porte l'homme à l'homme, et l'esprit à l'esprit.  
Il civilise, ô gloire ! Il ruine et flétrit  
Tout l'affreux passé qui s'efface.

(VICTOR HUGO.)

Il n'est que justice d'attribuer la gloire de ce progrès à la patrie du poète. La France a enduré toutes les peines des précur-

\* NOTE BIOGRAPHIQUE. — Né à Stockholm, docteur es lettres (Upsal); docteur en sciences politiques (Bruxelles) ; délégué suédois au Congrès de droit aérien à Bruxelles.

seurs ; ses idées, sa bravoure, son sang, elle a tout porté sur l'autel, où un rêve merveilleusement hardi, devait se transformer en vie bienfaisante pour le monde entier. Au milieu de la lutte, ce peuple a pu s'écrier avec Jean Aicard :

Aurons-nous Ariel ou Caliban pour roi ?

Mais il n'a pas défailli devant les doutes et les sacrifices. Il a marché à rencontre de tous les obstacles pour atteindre son but. Et l'humanité l'acclame.

Les étapes ont été longues et dures. Mais son désir de conserver à la France ses anciennes frontières, a tenu en éveil l'enthousiasme ; son rôle traditionnel d'avant-garde de la civilisation a incité son énergie. Et le monde l'admire.

Dans le développement de la conquête de l'air l'emploi militaire des engins aériens a devancé leur utilisation au profit du progrès pacifique. Sans le stimulant militaire, serait-on parvenu au degré de perfectionnement où l'on en est aujourd'hui, s'est-on demandé devant ce fait aux apparences décevantes.

A peine « les balles ailées s'élançaient-elles vers l'océan du soleil », comme chantait, à propos des montgolfières, le poète suédois Lidner, en 1783, que les champs de bataille les appelaient à leur baptême de feu. Le 2 août 1794, le général Jourdan fait venir à l'armée le constructeur Coutelle avec ses deux ballons, *Entreprenant* et *Martial*. Un service se forme et voici les ballons qui s'élèvent à Fleurus, près du Rhin et de la Meuse, pour les investigations militaires. La réussite donne lieu à la création d'une école aéronautique de l'Etat et de nouveaux succès sont remportés à Maubeuge et à Charleroi.

Puis l'essor est arrêté par l'intervention de Napoléon. De retour d'Égypte, il congédie le bataillon formé et rejette l'aéronautique dans l'oubli. Fut-ce à cause de l'embarras de transport, par suite des caprices de la manœuvre, de peur d'un renouvellement de la tactique, ou la prévision de complications stratégiques à portée rénovatrice ? L'empereur sphinx ne l'a jamais révélé.

Mais la nécessité militaire devait encore faire éclore pour le ballon libre une ère de triomphe ; ce fut à l'occasion du siège de Paris en 1870.

La chronique nous rapporte combien ont mal tourné les offen-

sives aériennes lors des sièges de Moscou et de Vienne en 1812 et en 1849, les menus services rendus par les explorateurs aériens pendant les guerres de sécession et au Paraguay en 1866. L'habileté française n'y présida pas. Mais pendant le siège de Paris, elle fut portée à son comble. Une soixantaine de ballons s'envolèrent par-dessus les camps allemands, emportèrent 3 millions de lettres et de dépêches, amenèrent une centaine de passagers et parmi eux Gambetta, en route pour Tours. Malgré les intimidations de Bismarck, assimilant les aéronautes aux espions et considérant ainsi leur concours comme contraire au droit des gens, le trafic ne cessa point (1).

Depuis, dans les sièges de Pékin et de Port-Arthur, la guerre a amené un emploi plus perfectionné du ballon libre où cet outil a servi ainsi que le ballon captif et le dragon volant.

A peine née, l'aéronautique s'infiltré ainsi dans les mœurs militaires ; elle incite l'intérêt et la réflexion; elle provoquera des progrès continuels, dont la science et le tourisme largement profiteront.

Enfin, l'homme imprime sa volonté aux aérostats et les dirige là où ils s'abandonnaient auparavant aux caprices des vents. Un Lamartine ne chantera plus les aventures des Blanchard, l'enthousiasme pour les ballons ne trouvera plus un écho poétique dans l'aéropage des Gœthe et des Klopstock. Les lauriers seront destinés aux précurseurs de nouvelles orientations dans la navigation aérienne.

Voici la période des dirigeables. En 1884, Renard et Krebs ramenèrent leur premier navire en circuit fermé ; Santos Dumont y apporta de notables améliorations; les de la Vaulx accomplirent des randonnées prolongées.

C'est l'esprit militaire de nouveau en sursaut. Il éveille une concurrence technique qui vise à la suprématie dans les airs, désormais regardée comme un facteur prépondérant de l'équilibre européen.

(1) Aux 5 ballons tombés **entre les mains des Prussiens, l'oukase du** chancelier ne fut jamais **appliqué**. Cf. *American Journal of International Law*, avril 1912, p. 387.

De là des armements aériens poussés à outrance en Allemagne; en même temps une méfiante mais attentive modération de sa rivale. En faveur des *Zeppelin*, des *Perceval*, des *Schwaben*, des *Schutz-Lantz*, des millions incessants (une vingtaine), sont votés et aussi vite consommés. Les *Ville de Paris*, les *Patrie*, les *Adjudant Réau* naissent avec une régularité aussi rapide et impressionnante.

Mais le génie français ne s'emballe pas, ne s'entête jamais comme les esprits teutoniques. Il voit au delà. Il couve déjà une nouvelle invention, qui va mettre sa dernière création dans l'ombre : l'aviation annonce ses merveilles.

Ne contestons pourtant point la capacité extraordinairement développée des mastodontes aériens. Leur vitesse moyenne est aujourd'hui de 40 à 70 kilomètres à l'heure. Ils font des voyages sans escales, de 10 à 15 heures ; ils emportent une cinquantaine de passagers et un poids de 2,000 à 10,000 kilogrammes. C'est déjà beau et le lendemain promet encore plus. Où en sont, avec ces puissantes machines, les distances de jadis? Elles changent nos notions générales de l'espace.

L'invention du dirigeable souffre pourtant de graves imperfections; on lui reproche, et avec raison, de sérieux défauts. Le tangage et le roulis empêchent l'emploi des instruments d'observation, la photographie et la radiotélégraphie ; l'insuccès des dirigeables (P. 2 et P. 3), dans la Tripolitaine, où l'on n'a noté qu'une excursion aventureuse à Gargaresch ; les continuelles catastrophes, explosions, incendies ; les faillites retentissantes des compagnies pour le transport aérien des postes, des marchandises et des touristes; la puissance enfin des canons Vicker et Krupp, avec un rayon vertical de 8,000 mètres et transportables sur des automobiles blindées lancées à la poursuite des envahisseurs aériens : tout cela a fait douter de l'avenir des Titanics et surtout des Dreadnoughts de l'air. On a parlé de la banqueroute du système du plus léger que l'air, et l'on a vu les dirigeables militaires condamnés au profit de leurs concurrents plus facilement maniables.

Ainsi, quand le *Zeppelin III* s'est nouvellement rendu de Friedrichshafen à Hambourg, à une vitesse de 42 lieues anglaises à l'heure et que les Allemands ont prétendu, qu'en prenant Helgoland pour point de départ, leurs yeux d'Argus pourraient en



quelques heures venir explorer les mobilisations navales à Rosyth, Harwich et Douvre, les lords anglais ne s'en émurent guère. Les monstrueux adversaires seraient sans peine précipités ou voués à l'inaction par leurs rapides rivales.

Dans les diverses péripéties de la construction des dirigeables, on constate ainsi combien les considérations militaires restent au premier plan. Sans ce nerf stimulant, les expériences n'auraient pas été aussi passionnantes et décisives; nous n'aurions pas, tout au moins si rapidement, subi une évolution dont voici que la dernière phase fait déjà oublier la seconde.

L'aviation est sortie, dirait-on, telle une Pallas-Athene, en plein perfectionnement, du front de son créateur ; grâce, tout de même, à combien d'intelligente puissance et à quelle vitalité énergique sans égale !

Si les premiers dessins de l'hélice aérienne et du parachute sont dus à Léonard de Vinci ; si le premier aéroplane fut esquissé par sir Cayley en 1809 ; si l'allemand Lilienthal, en 1897, poussa ses expériences de planement jusqu'à une pleine réussite ; si Wilbur Wright, comparé lors de sa mort récente à un Newton ou à un Gutenberg, fut acclamé roi des airs : les véritables réalisateurs, les premiers praticiens du nouvel art aux destinées mondiales sont pourtant de langue gauloise. Citer les Blériot, les Chavez, les Garros, les Beaumont, les Védrières, c'est acclamer en même temps les créateurs français d'une technique dont l'humanité se vantera.

Les records au cours de ce dernier lustre sont fabuleux. Respectivement, pendant les années 1910, 1911 et 1912, une altitude de 450, 3,470 et 4,250 mètres a été atteinte ; on a volé 4, 8 et 12 heures sans escales, sur des distances de 230, 550 et 1,250 kilomètres, avec une vitesse moyenne de 75, 105 et 170 kilomètres à l'heure. Que faut-il de plus pour envelopper d'une auréole glorieuse, les noms de Latham, Farman, Tabuteau, et Helen ? Doit-on encore citer les appareils de Deperdussin, Nieuport, Bréguet et ce moteur Gnome, gratifié du titre de miracle? Grâce à eux ont été réalisés des superbes raids rayonnants autour de Paris : vers Londres (où l'on s'est envolé déjà une cinquantaine de fois), vers Bruxelles, vers La Haye, vers Madrid, vers Rome. Lors des raids Floride-Havane, Saint-Petersbourg-Moscou, Saint-Louis-New-York, Co-

penhague-Malmö, Milan-Rome, etc., les machines ont été françaises et les pilotes brevetés en France. Quand cet automne se disputera la course fantastique Pékin-Paris, on saluera encore en tête des aviateurs français.

Les concours militaires de Reims, les essais de l'aéro-cible (concours Michelin), les exploits chaque jour se répétant dans les cadres de l'armée, témoignent que les Français sont maîtres parfaits dans l'emploi de leurs machines comme instruments d'investigation et de combat de tout premier ordre. Si les Italiens avaient eu en Lybie des aviateurs d'habileté française, il n'est pas douteux qu'ils n'eussent accomplis des explorations et des bombardements d'ordre infiniment plus grave que ceux des capitaines Goizo et Piazza à Tripoli et à Aïn-Zara.

Voilà comment, par ambition patriotique, par l'exaltation de sa puissance à l'aide des engins créés par son génie, la France est parvenue à une situation équivalente à la possession de l'empire des airs. Des centaines d'avions l'ont dotée d'un infranchissable cercle de feu et de fer.

Mais cette suprématie, incontestée aujourd'hui, pourra-t-elle se maintenir demain? C'est en émettant des doutes à ce sujet, voire en souhaitant le juste équilibre, qui déjà se dessine des forces aériennes en Europe, que nous touchons au rôle le plus important: à la mission internationale de la navigation aérienne. Rendons-nous compte de ces tendances par un simple aperçu.

Si la France possède aujourd'hui 700 avions et 750 aviateurs (dont un tiers au moins dans le service militaire), les chiffres correspondants montent en Angleterre à 160 et 250, en Allemagne à 150 et 155, aux États-Unis à 455 et 315, en Russie à 150 et 170, au Japon à 15 et 10, etc. Aux 25 millions annuels, que le budget français consacre à l'aviation et à son personnel (dont 500 officiers, 200 observateurs, 2,000 caporaux, sapeurs et soldats), l'Allemagne répond en augmentant son crédit aérien, sur la proposition du Prince Henri de Prusse, de 7 à 30 millions de marks; l'Italie vote une vingtaine de millions; en acceptant un budget maritime de 500 millions de roubles, la Russie accorde un crédit suffisant pour 150 nouveaux avions (chaque unité calculée à raison de 60,000 francs). Les souscriptions nationales des deux côtés du Rhin et des Alpes atteignent chacune environ 3 millions de francs.

L'hydre aérienne dresse donc sa tête partout et l'on alimente son appétit sans reculer devant aucun sacrifice. La presse a même donné cours au bruit d'après lequel l'Allemagne s'apprêterait à lancer, en cas de guerre, des milliers de kilogrammes d'explosifs sur Paris, ce qui lui serait possible à l'aide de quelques centaines d'avions partant de Metz ou de Strasbourg. Dépêchons-nous, a dit à ce propos M. Millerand, de terminer nos lignes de défenses aériennes entourant notre métropole et M. S. Lauzanne, dans le *Matin*, a répété son vœu qu'une escadre comportant de 3,000 à 5,000 unités soit prête en 1913.

D'autre part, les Anglais ont surpassé, paraît-il, leurs propres professeurs en matière de construction. Les essais avec les hydro-aéroplanes du lieutenant Samson et de Mr. Mc. Clean mettent, en effet, dans l'ombre les triomphes de Curtiss et de Voisin à Monaco. Les voici qui, pendant les manœuvres de Weymouth, montent et descendent les rails placés sur les ponts des Dreadnoughts. Il y a plus : en se servant de la surface de l'eau, même très houleuse, ils réalisent les mêmes exploits avec six passagers à bord, malgré un vent de 56 kilomètres à l'heure. Il n'est même plus nécessaire que l'emploi du pétrole, remplaçant celui du charbon, permette de déblayer les ponts des navires de leurs cheminées et les laisse libres ainsi pour les ascensions et escales des avions qu'ils emmènent ; les hydro-aéroplanes, maîtres sur l'eau, sauront manœuvrer indépendamment de tout support. On ne s'étonne guère qu'une telle perspective ait fait naître la devise anglaise : « Rule Britannia over the clouds ! »

Ce n'est donc qu'une simple constatation de fait que de prétendre que tous les Etats procéderont à l'utilisation militaire de l'aviation. A notre époque d'échanges internationaux il eût été vraiment paradoxal de voir ce développement ne pas passer les frontières et un Etat s'approprier le monopole d'une arme spéciale.

Or, et c'est là la thèse des pacifistes, tels que Stead et d'Estournelles de Constant, cet emploi international des engins aériens, que nous prévoyons d'une force destructive sans pareille, ne sera-t-il pas un facteur décisif pour l'avènement d'une ère pacifique dans le monde ? Une fois de formidables flottes aériennes en présence, une fois l'empire aérien exercé

partout avec la même maîtrise, qui osera provoquer des perturbations au risque d'une annihilation? Le règne de l'ordre et de la justice n'avancera-t-il pas à mesure que son support armé inspirera une plus complète confiance? Jamais, certes, l'évangile de la paix ne sera plus facile à prêcher que sous l'ombre des escadres ailées. Ainsi le fléau de la guerre s'apprêterait à servir au but final des efforts humains !

Avec l'usage militaire de l'aviation marchera parallèlement l'essor de la navigation aérienne comme moyen d'échange et de rapprochement. Elle pourra supplanter, dédoubler les locomotions d'aujourd'hui ; relier les villes, les provinces, les pays, les continents, en heures, là où nous comptons aujourd'hui par journées ou par semaines, avec un minimum de frais, une aisance, une sécurité de plus en plus développée et parfaite. Lointain idéal, mais digne de nos espoirs, de nos efforts, de notre persévérance !

En y travaillant, écartons de nous les risques inutiles de la guerre, légiférons pour le domaine aérien de façon à en augmenter le plus possible le rendement pratique au profit de tous les membres de la société des nations !

C'est dans cet état d'esprit, s'inspirant de ces principes, que semble né en France, sous l'initiative de MM. Renault et Fauchille, un mouvement en faveur de la réglementation du trafic aérien. Soumettons à notre critique, quelques-uns des chapitres du Code de l'air et ce sera finalement pour reconnaître que la France, glorieuse mère-patrie de l'aviation, en a voulu faire encore un bienfait pour l'humanité !

Neutraliser l'espace aérien, prohiber tout emploi militaire des armes aériennes : de ces solutions radicales il n'y en a guère qui corresponde à la pratique et à la préparation de la guerre aérienne telle que l'aperçu précédent des possibilités d'aujourd'hui et de demain nous les révèle. Napoléon, il est vrai, ne voyait dans l'aéronautique qu'une complication dont ne résulterait aucun avantage spécial, dès que la technique n'en resterait plus un secret pour les Français seuls. Mais en ce moment, les états-majors estiment que la conquête de l'air ruine dans ses fondements tout le système actuel, toute l'organisation présente de

la guerre. De tous côtés on se prépare à cette transformation. Et l'espoir suprême c'est, nous l'avons dit, de voir ainsi la guerre s'exterminer par sa propre outrance. En imaginant cette lutte finale, un auteur révolutionnaire conclut : « Un ouragan de feu et de fer s'épandit sur le camp, portant partout l'épouvante et la mort. Les victimes furent innombrables. Ce fut la retraite, la débandade, la déroute... A l'annonce de cette gigantesque destruction, qui les frappait sur terre et sur mer, les Gouvernements furent atterrés. Ils sentirent passer sur eux le frisson glacial de la mort, tandis que sur les peuples, réconfortés et encouragés, soufflait un vent chaud de révolte. Mieux qu'au soir de Valmy, furent alors de circonstance les paroles prophétiques de Goethe : « Ici commence l'histoire d'une vie nouvelle. »

Convenons néanmoins que l'attente d'une telle catastrophe est faite pour exaspérer la conscience du pacifiste confiant dans le progrès de la morale humaine !

Les vieux Gaulois se faisaient forts de ne rien redouter, sinon le ciel tombant sur leur tête ; ils eussent éprouvé la même terreur que les Arabes devenus aujourd'hui, dans la Lybie, la proie de l'oppressur romain, dont les machines volantes les entourent et les bombardent.

Notre culture n'exigerait-elle pas au plus haut degré nos protestations indignées? C'est ce qu'ont pensé des idéalistes, et *l'International Arbitration League* en Angleterre a condensé en un appel les condamnations formulées, engageant les Etats à conclure un accord prohibitif.

Entretemps, la notion généralisée des dangers aériens ou l'influence bienfaisante de la locomotion aérienne, devenue le patrimoine pacifique de l'humanité entière, nous assurerait-elle la solution souhaitée? Nous voudrions éprouver cette confiance, tout en laissant, par opposition aux mesures prohibitives préconisées, la bride lâchée à la technique. Car toute lutte contre les exigences du génie inventeur serait vaine et déjà le Parlement de l'Humanité s'est abstenu d'y opposer aucune entrave.

En effet, on a renoncé déjà, en 1899, au projet de supprimer à jamais — dans l'esprit de la Déclaration de Saint-Pétersbourg — la guerre aérienne. On ne voit plus dans une telle suppression un moyen « d'atténuer autant que possible les calamités de la guerre ». Sans l'intervention du capitaine Crozier, il y aurait eu

de sérieuses chances de voir une entente prohibitive aboutir lors de la première Conférence de la Paix ; mais l'esprit militaire l'emporta, et un retour n'est plus possible.

La déclaration de 1899, aux termes de laquelle les puissances contractantes consentent, pour une durée de cinq ans, à l'interdiction de lancer des projectiles ou des explosifs du haut de ballons ou par d'autres moyens analogues nouveaux, vint à expirer en 1904 et déjà alors, les militaires affirmèrent que sa raison d'être n'existait plus puisque de nouveaux procédés de visée à bord des dirigeables excluaient le danger de bombardement aveugle qui faisait l'objet de l'accord. Du reste, la formule arrêtée présentait de sérieuses lacunes, surtout en ce qu'elle ne prohibait pas le tir d'en bas sur les aérostats, ni l'action verticale entre ceux-ci. Le projet belgo-anglais de renouveler jusqu'à la troisième Conférence de la Paix le « presque enfantillage » (1), rencontra dans ces circonstances autant d'opposition que d'autres projets similaires lors de la deuxième Conférence de la Paix, qui l'inséra pourtant, chose curieuse, dans l'Acte final. Il n'y a pourtant eu en Europe, que l'Angleterre, le Portugal, la Belgique, la Hollande, la Norvège et le Danemark qui, en vertu de leurs ratifications, aient consenti à ne pas se faire la guerre dans les airs.

Pendant la dernière décennie, l'essor général du militarisme aérien a sans doute amoindri encore plus les chances de prohibition radicale. Le *Livre Jaune* de 1907 déclare « qu'il a semblé à la Délégation française qu'il suffisait de renforcer l'interdiction déjà contenue dans l'art. 25 du Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre par terre, sans formuler une interdiction plus générale, établissant ainsi une connexité entre la façon de diriger un ballon et le fait de lancer de son bord des projectiles. Cette modification ayant été adoptée à l'unanimité par la Conférence, la Délégation française a jugé superflu de voter le renouvellement de la Déclaration de 1899, dont l'objet se trouvait ainsi atteint. » Le *Weissbuch* allemand exprime la même réserve.

(1) M. Beernaert à la treizième Conférence interparlementaire, Bruxelles, 1905.

Une initiative nouvelle viendrait dans ces circonstances le plus naturellement du côté anglais ; aussi M. Acland, sous-secrétaire d'Etat, a-t-il fait part à la Chambre des Communes d'un projet du Gouvernement de réunir en 1913 une conférence spéciale à l'effet d'obtenir un accord international stipulant le renoncement aux armes aériennes ; en tous cas, on s'attend à ce que la question soit posée devant les assises mondiales de 1915. On n'a pourtant qu'à se souvenir d'une expression de lord Reay en 1907, à savoir « qu'il ne semble pas impossible de prévenir le mal puisqu'aucun peuple ne s'est encore aventuré assez loin pour ne plus pouvoir revenir sur ses pas », pour éprouver un certain pessimisme à l'égard des nouveaux projets. Car les engagements d'aujourd'hui ne sont-ils pas précisément trop considérables pour qu'un retour en arrière se puisse imaginer ?

Cette manière de voir a, en tous cas, emporté une majorité de 14 voix contre 7, lors de la dernière session de l'Institut de droit international qui, dans une formule un peu obscure, admet la guerre aérienne, mais à condition de ne pas présenter pour les personnes ou la propriété de la population paisible de plus grands dangers que la guerre terrestre ou maritime. L'Union interparlementaire se prépare à reconnaître, lors de sa prochaine conférence à Genève, la légitimité de la quatrième arme comme moyen de reconnaissance, ce qui équivaut, à la lumière de la stratégie aérienne, à la table rase des restrictions prohibitives. « Qu'on y réfléchisse en effet, dit avec raison M. Paul Fauchille, quand deux aéronautes adverses s'apercevront dans l'espace, il n'est pas à supposer qu'ils s'abstiendront de se canonner : sachant qu'ils ont respectivement pour mission d'examiner les troupes et les ouvrages de l'ennemi, chacun d'eux s'efforcera de détruire son adversaire afin qu'il ne puisse, par des renseignements, nuire aux intérêts de son pays. En réalité, par leur seule présence, ils se trouveront l'un vis-à-vis de l'autre en état de légitime défense et alors les projectiles qu'ils échangeront tomberont au hasard sur terre ou sur mer, tout comme si la guerre aérienne était déclarée absolument licite ».

En maintenant cette opinion, force m'est toujours de me mettre en garde contre l'observation faite (dans *Der Tag*, 04.17), par l'honorable M. Eickhoff, président du groupe interparlementaire allemand, à propos d'un compte rendu de la critique

que j'ai exprimée dans ma brochure sur la *Réglementation de la guerre des airs* (1), en ce qui concerne les mesures proposées par M. Beernaert. Je ne saurais être hostile, comme M. Eickhoff le suppose, à l'établissement d'un régime aérien correspondant à ceux qui règlent aujourd'hui la guerre sur terre et sur mer. Ci-dessous je retrace les améliorations à apporter aux ébauches déjà faites dans ce sens et c'est dire mon attachement à cette œuvre féconde. Mais j'ai mis en relief, et j'y reviens, l'inanité des efforts tendant à circonscrire l'emploi des engins aériens à un service déterminé. D'autre part, le regret que je ressens devant cette situation fatale, je le prouve en proposant un projet autrement radical. Il vise la constitution d'une police aérienne internationale, présupposant le renoncement individuel des États à l'emploi militaire des aéronefs et ayant pour but de renforcer le prestige des sentences d'arbitrage contestées par une partie récalcitrante. Rien en effet qui puisse mieux que les rapides avions se prêter à la réalisation effective de ce pouvoir exécutif international, dont la nécessité nous a été prêchée avec tant d'urgente insistance par Théodore Roosevelt, Jacques Dumas, Van Vollenhoven, etc. Mon acte de foi ne serait pourtant pas complet si je n'avouais combien peu, hélas, la situation mondiale d'à présent permet d'espérer la réussite d'une telle orientation. Mais voilà encore une raison de plus pour poursuivre l'œuvre législative déjà entamée et dont j'indiquerai ici brièvement le caractère.

Comme il a été déjà dit, la Délégation française, à La Haye en 1907, fit introduire dans l'art. 25 du Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre par terre, un complément (les mots « par quelque moyen que ce soit »), de façon que la défense d'attaquer ou de bombarder des villes, villages, habitations ou bâtiments qui ne sont pas défendus, vise aujourd'hui aussi les aéroplanes. Or, si excellente cette addition soit-elle (les faits tripolitains le prouvent), elle ne sera complète qu'en prenant place pareillement dans l'article premier de la Convention sur la

(1) *La réglementation de la guerre des airs. Notes et aperçus.* — La Haye, Martinus Nyhoff, 1911, 80 p. — Compte rendu de M. H. Wehberg.



guerre sur mer, afin de protéger les navires de commerce contre de néfastes bombardements.

Pour ce qui est de l'art. 27 du même Règlement, il n'établit guère — en s'inspirant des Instructions Américaines (1863), de la disposition de Bismarck (1870), des actes de la Conférence de Bruxelles (1874) et du Manuel d'Oxford (1880), — les règles de l'espionnage aérien d'une façon qui tienne compte des exigences survenues depuis le classement des aéronefs en publics, privés et militaires et le perfectionnement technique permettant des vols secrets et clandestins (dans la nuit, sans bruit quelconque) ou sous déguisement (faux pavillon, faux insigne, etc.). Une rédaction amendée, proposée par M. Fauchille, remplit mieux les nouvelles conditions à exiger. Elle est de la teneur suivante :

« Ne peuvent être traités comme suspects d'espionnage que les aéronefs qui, agissant clandestinement ou sous de faux prétextes, et dissimulant ainsi leurs opérations, recueillent ou cherchent à recueillir des informations au-dessus du territoire ou des eaux territoriales d'un belligérant ou au-dessus d'un territoire occupé par ses troupes ou, en pleine mer, au-dessus d'une de ses escadres ou de ses navires de guerre, et d'une manière générale dans la zone de ses opérations, avec l'intention de les communiquer à la partie adverse. Ne sont pas, en conséquence, considérés en principe, comme espions, mais doivent être traités comme prisonniers de guerre, s'ils sont capturés, les militaires non déguisés chargés d'un service d'exploration en aéronef et les individus envoyés en aéronefs pour transmettre des dépêches et, en général, pour entretenir les communications entre les diverses parties d'une armée ou d'un territoire. »

L'art. 53 du Règlement en vue stipule que « les aéronefs peuvent être saisis, même s'ils appartiennent à des personnes privées, mais devront être restitués et les indemnités seront réglées à la paix. » L'allusion qui y est faite aux véhicules aériens privés serait encore mieux motivée s'il n'était pas à prévoir que l'État mobilisera en cas de guerre tous les aéronefs appartenant à ses sujets, en raison de ce que *jus dispositivum privatum* cède devant *jus cogens publicum*; aujourd'hui, ce principe s'applique tant aux pigeons voyageurs qu'aux automobiles. D'autre part, toute règle manque aujourd'hui pour cet enrôlement, tandis qu'il faudra tout au moins exiger que les volontaires remplissent les

conditions de l'article premier, section 1, de la Convention de la guerre sur terre, à savoir :

1° d'avoir à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés ;

2° d'avoir un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance ;

3° de porter les armes ouvertement, et

4° de se conformer dans leurs opérations aux lois et coutumes de la guerre.

Pour ce qui est encore de l'œuvre de La Haye, il conviendra d'appliquer par analogie à la guerre aérienne, les dispositions suivantes : le Règlement de 1907 (1<sup>re</sup> section, chap. II ; 2<sup>e</sup> section, chap. I et III) ; les Déclarations II et III ; les règles établies en ce qui concerne les sièges et les bombardements par des forces terrestres ou navales.

Le cas du *Carthage* a encore une fois prouvé l'urgente nécessité de ratifier la Déclaration navale de Londres qui, sous son art. 29, 8°, porte que doivent être considérés comme contrebande conditionnelle, « les aérostats et les appareils d'aérostation, les pièces détachées caractérisées, ainsi que les accessoires, objets et matériaux caractérisés comme devant servir à l'aérostation ou à l'aviation ».

Mais avec cette revision des statuts diplomatiques, la tâche n'est pas remplie. L'abordage aérien n'entrant pas encore dans les possibilités techniques, il paraît superflu de se prononcer, avec M. Fauchille, sur les prises, la capture, le droit de visite, la Croix-Rouge, etc., pour ce qui est des manœuvres dans l'air. Par contre, cet éminent publiciste a ouvert la discussion sur d'autres thèmes de toute première importance. Ils se résument en ces deux questions posées dernièrement devant l'Institut de droit international :

1° Où la guerre aérienne (supposée légitime) peut-elle avoir lieu?

2° Doit-on admettre le droit des belligérants d'interdire, au-dessus de leur territoire, la circulation des aéronefs?

Ce sont les problèmes entiers de la suprématie et de la neutralité aériennes qui sont posés ainsi : problèmes des plus difficiles. Mais, au dire de M. Léon Bourgeois, « il est indispensable que les règles de la communauté internationale de l'espace se définissent, avant que des prétentions contraires ne s'y heurtent,

avant que des tentations de domination ne s'y soient essayées et n'aient trouvé dans un commencement de possession le redoutable argument du précédent établi, du fait accompli ». Œuvre qui demande « ces qualités essentielles diplomatiques qui sont la mesure, le tact et la prudence » (M. Millerand).

Indiquons-en simplement la nature ici : il suffit pour cela d'exprimer l'opinion que le droit souverain de l'Etat sur son domaine aérien lui fait à juste titre émettre la prétention d'y mener à sa guise ses opérations militaires, mais aussi de le voir exempté de toute incursion de flottes belligérantes. Sur la mer littorale et libre, les agissements hostiles ne doivent s'effectuer que là où le trafic commercial et neutre ne peut en souffrir. La sécurité des États exige, de plus, qu'il soit établi sur leurs frontières un *condominium* neutre dont le rayon correspond à celui du tir des aéronefs. Ces observations et réserves faites, on pourra se rallier à la formule suivante du projet de code français :

« Les États belligérants ont le droit, en quelque partie que ce soit de l'atmosphère, de se livrer à des actes d'hostilité au-dessus de leur territoire continental et au-dessus de la pleine mer ou de la mer qui longe leurs côtes. Il leur est, au contraire, interdit d'accomplir des actes hostiles, susceptibles d'entraîner la chute de projectiles et d'une manière générale de causer des dommages au-dessus du territoire continental des Etats neutres à quelque hauteur que ce soit, et à proximité des côtes de ces Etats dans un rayon déterminé par la force du canon de leurs aéronefs. Les aéronefs militaires des belligérants et aussi les aéronefs publics non militaires, ne peuvent circuler au-dessus des États neutres qu'avec l'autorisation de ces États ; quant aux aéronefs privés, ils n'ont besoin, pour circuler, d'aucune autorisation. Mais il est défendu aux uns et aux autres de séjourner au-dessus des pays neutres dans un certain rayon près des frontières de l'État ennemi. La circulation des aéronefs en temps de guerre est en tout cas soumise aux mêmes restrictions que pendant la paix. »

Les tribunes où ces thèmes auront été abordés, avancés, résolus, auront en même temps fait progresser d'un pas très important le droit des gens et elles auront rendu des services incalculables au respect et au maintien, dans le domaine aérien.

de cette noble maxime de Montesquieu : « Se faire dans la paix le plus de bien, et dans la guerre le moins de mal possible. »

\*  
\* \*

Le régime juridique de l'air est une préoccupation qui, chose étrange, date de bien avant l'essor définitif des progrès aéronautiques.

Au temps où Roberts (juriste du XVI<sup>e</sup> siècle) voulait prouver par des références à l'Écriture Sainte (Moïse, livre II, ch. 11 ; Psautier 113), que l'espace aérien échappait à toute domination humaine ; quand Samuel Stryk (1640-1700), s'appliquait (dans *De jure principis aereo*), à attribuer au prince une puissance absolue sur l'air : combien lointain était alors leur rêve des merveilles aéronautiques d'aujourd'hui !

A l'époque où, en Allemagne, le fameux professeur Pütter (1725-1807), posait la question si l'empereur devait se créer un monopole des « balles aérostatiques » ou si chaque État fédératif avait à les soumettre à son régime particulier, il n'y avait eu, en 1782 et 1783, que les évolutions d'un Montgolfier, d'un Pilâtre de Rozier, d'un Charles, d'un Blanchard (1) et de leurs nombreux confrères, pour remuer les esprits juridiques.

Mais l'on n'en resta pas à de simples considérations théoriques. Dès le 23 août 1784, des mesures légales furent appliquées en France, aux termes d'une ordonnance édictée par Pierre Lenoir, lieutenant général de police de la ville de Paris : « Nous, faisant droit sur le réquisitoire du procureur du Roi, y est-il dit, faisons très expresses inhibitions et deffenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de

(1) En 1785 à Weimar avec l'appui de Goethe. L'intérêt que Goethe portait, avec Wieland, Klopstock et Kleist, aux essais aéronautiques, le poussait jusqu'à offrir ses propres services pour faciliter les ascensions de Blanchard. Dans ses lettres à Charlotte von Stein, son enthousiasme cède pourtant vite à un pessimisme dont nous trouvons la formule dans *Faust* :

Ach, zu des Geistes Flugeln wird so leicht  
Kein körperliches Flügel sich gesellen ?

fabriquer et faire enlever des ballons et autres machines aérostatiques auxquels seraient adaptés des réchauds à esprit de vin, de l'artifice et autres matières dangereuses pour le feu. Ordonnons que ceux qui voudraient faire enlever d'autres ballons aérostatiques seront préalablement tenus d'en demander et obtenir la permission, laquelle ne pourra être accordée qu'à des personnes d'une expérience et d'une capacité bien reconnues et contiendra le lieu, le jour et l'heure auxquels pourraient être faites les dites expériences ; le tout à peine, contre les contrevenants, de cinq cents livres d'amende. »

En 1819, le comte Angles, préfet de police, faisait édicter une seconde ordonnance qui renouvelait, en les aggravant, les dispositions précédentes.

Avec l'écllosion de l'ère des aéronefs, ce trésor législatif, plutôt anecdotique, prit nécessairement un aspect tout autrement sérieux. La locomotion aérienne se préparant à entrer dans les mœurs internationales, on se rend compte des équivoques et de la confusion auxquels on s'exposerait en ne résolvant point le problème de la souveraineté sur l'espace aérien. Le trafic aérien interne fait du reste naître des problèmes d'ordre pénal et administratif à la solution desquels on ne pourra plus se dérober sans grave détriment. De nombreuses initiatives, tant officielles que privées, se sont engagées dans la voie des ententes et des accords et se sont mises à la recherche d'une réglementation réclamée d'urgence. Pour ne pas s'éparpiller et laisser des questions de principe en suspens, il est nécessaire que les efforts d'aujourd'hui se poursuivent en étroite coopération et d'après un plan concerté. L'utilité centralisatrice, à cet égard, d'un Office international a déjà fait l'objet d'une notice de ma part (1) et il est à prévoir que la Fédération Aéronautique Internationale en favorisera l'établissement. De nos jours, l'avancement du droit aérien est en effet une question vitale qui s'offre à la coopération internationale et rien ne serait plus urgent que de convoquer, avec plus de chances de succès, la Conférence Diplomatique qui a dû se dissoudre *sine die* en 1910.

Les jurisconsultes intéressés se sont inspirés pour étayer leur

(1) Voir plus haut, p. 221.

doctrine, soit de la thèse romaine qui regardait l'air comme une *res communis omnium*, soit de celle de la glose qui prétend que : *qui dominus est soli, dominus est coeli et inferorum*. Le conflit entre ces deux théories se retrouve encore dans nos codes modernes : là aussi existe une dualité, représentée d'une part par l'art. 552 du Code civil français (1), conférant à l'ayant droit du sol la propriété du dessus et du dessous, et, d'autre part, par l'art. 905 du *Reichsgesetzbuch* allemand (2), décrétant que le propriétaire ne peut s'opposer à ce qui se fait à une telle profondeur ou à une telle hauteur qu'il n'a aucun intérêt à l'empêcher. Le système allemand consacrant le principe *pas d'intérêt, pas d'action* l'emporte selon une conception de plus en plus générale. A l'appui de cette théorie, on peut invoquer encore des jugements en matière de droit de chasse et les dispositions législatives qui règlent l'expropriation pour l'établissement des lignes électriques, téléphoniques, etc. En ce qui concerne celles-ci, l'utilité publique domine l'intérêt privé ; pareillement le droit du propriétaire sur sa colonne aérienne est tempéré par une servitude au profit du trafic général dans la mesure du respect dû à ses légitimes prétentions. Le régime du littoral et de l'eau courante n'est pas sans analogie avec ce système. Des affaires fort délicates de concessions, d'expropriations et de réclamations d'indemnités sont venues l'illustrer. Le fameux procès intenté contre l'aviateur Latham, par les voisins de son école d'aviation, dont les excursions incessantes paraissaient fort gêner la vie paisible des agriculteurs, en est un exemple typique. Certes, l'effort judiciaire pour trancher de façon équitable et par analogie les litiges aériens ne manque pas d'actualité palpitante. Or, si les expressions allemandes *Pertinenzkvalität*, *Strahlenrecht* trouvent leur application en matière de droit privé, l'on se demande si la dominalité de l'État sur son domaine aérien n'est pas également *ein Ausfluss tellurischer Gebietshoheit*. C'est, en effet, une conception qui gagne chaque jour du terrain et

(1) Voir aussi : Code italien (art. 440), espagnol (art. 350), hollandais (art. 626), autrichien (art. 297), japonais (art. 207), musulman (art. 175) et argentin (art. 2518).

(2) Voir également : Code suisse (art. 667), hongrois (art. 559), saxon (art. 218), canton des Grisons (art. 185).

avec d'autant plus de raison là où elle se rattache à la notion des servitudes internationales garantissant partout le droit de libre passage et d'atterrissage, sauf les restrictions en vue de la conservation et de la défense de chaque État. Ce que le régime des eaux territoriales implique pour ce qui est de la protection sanitaire, douanière, policière et militaire reçoit ainsi une application analogue aux couches atmosphériques.

Rien n'autorise pourtant un rapprochement plus étroit avec le système des zones littorales dont la distinction, correspondante à des limites fixées, ne se laisserait pas établir dans les airs. D'une façon générale, il faudra se garder de ne voir dans « les institutions de droit aérien, qu'un prolongement d'institutions maritimes » (M. Nys). On vérifierait ainsi la sentence de Goethe :

Es erben sich Gesetz und Rechte  
Wie eine ewige Krankheit fort.

Le droit maritime appliqué au trafic aérien en temps de guerre équivaldrait au développement du principe tant de fois contesté de la violabilité de la propriété privée ennemie sur mer et à l'application d'une loi inconnue dans des pays sans côtes maritimes comme la Suisse ou la Roumanie. Accepter un tel modèle serait aussi fausser le système esquissé qui, en se basant sur une souveraineté illimitée, admet des servitudes internationales conventionnellement établies.

Cette construction théorique bat en brèche tant la liberté de l'air ou plutôt, pour éviter un non-sens, de la circulation aérienne, dont parle l'école française (M. Fauchille), que la prétention à un *splendid isolement* avancée du côté anglais (M. Westlake). Elle offre, à mon avis, une base qui se prête le mieux aux accords internationaux réclamés par la pratique (1).

Pour certains détails de l'œuvre à parfaire dans ce sens, on devra s'inspirer, sans doute, des règles maritimes, au même titre

(1) Dans une thèse de doctorat, j'ai longuement analysé les théories opposées que je fais converger vers la solution indiquée. Je me permettrai d'y revenir dans une publication qui paraîtra cet automne sous le même titre *d'Etudes sur la navigation aérienne au point de vue du droit international*.

que de celles relatives au trafic des automobiles et à la radiotélégraphie. Mais le sort même de la première Conférence Diplomatique démontre la nécessité d'un accord général préalable sur les principes à suivre ; sans cela, on s'expose de nouveau aux mêmes difficultés qui ont voué cette conférence à un échec. Insistons aussi sur l'existence d'un véritable droit en cette matière de l'équilibre entre les prétentions à la souveraineté et les servitudes internationales (1). Comme M. Louis Renault l'a rappelé, les conférences de droit privé de La Haye ont déjà rejeté la notion de *Comitas Gentium*, comme une sorte d'anachronisme juridique.

Pour traduire en formes concrètes la théorie admise, de multiples ententes restent à réaliser. En premier lieu, l'accord commun doit viser le vœu que les zones interdites ou dangereuses et les points du territoire fixés pour l'accomplissement des formalités douanières soient communiqués internationalement ; de même que la composition des cartes aéronautiques ou l'établissement des routes aériennes, pour lesquelles on prévoit des concessions, expropriations et fixations d'indemnités, ne s'élabore qu'en tenant compte des intérêts tant étrangers qu'indigènes ; que les mêmes égards soient observés pour ce qui est des points d'escales, les hangars, les dépôts, etc. ; enfin, que les brevets, certificats, livres des bords, permis, signes de reconnaissance (2), etc., soient conformes à un modèle sanctionné internationalement.

La circulation internationale des aéronefs, qu'il convient de favoriser, présente en tous cas, dès à présent, des risques importants et l'on a vu jusqu'à des interpellateurs parlementaires (en France, en Hollande et en Belgique) s'émouvoir d'un prétendu espionnage du haut des dirigeables étrangers. La question du trafic militaire demande en effet, d'être réglé avant qu'il ne crée de fâcheux incidents. Pour ce qui est de la Belgique,

(1) A raison de cela devrait être rayé l'art. 2 adopté par le Congrès aérien de Bruxelles, stipulant que « tout signataire peut, en ce qui le concerne, dénoncer le traité à toute époque », c'est-à-dire sans délai ni garantie.

(2) Le Congrès aérien de Bruxelles a omis dans ses art. 5 et 8, d'exiger que les signes et feux soient visibles d'en bas. Le système de lettres de l'art. 6 devrait être conforme à celui en vigueur pour les automobiles.



M. Davignon, ministre des Affaires Etrangères, l'a dit devant la Chambre en ces termes : « Notre situation géographique, l'exiguïté de notre territoire, les obligations que nous impose notre qualité d'Etat perpétuellement neutre, sont autant de considérations qui rendent particulièrement impérieuse cette réglementation au point de vue de la circulation des ballons et autres appareils d'aviation venant de l'étranger. » Une commission spéciale instituée par le Gouvernement belge élabore, à présent, les mesures exigées par cette délicate situation.

Il semble, de toute façon, opportun de réagir contre les tendances manifestées en France dont l'art. 32 du Décret du 18 novembre 1911 défend la visite d'aéronefs militaires étrangers. En Hollande, on a été moins rigoureux, mais on peut encore se demander si la prescription que voici, en date de juin 1911, est conciliable avec les égards que l'hospitalité impose de nos jours : « L'atterrissage des ballons allemands à proximité des forteresses et le fait que les aéronautes ont à bord des appareils photographiques leur donnant toutes facilités de prendre des clichés de tous les ouvrages fortifiés ont décidé d'attirer l'attention des commandants de place sur l'art. 430 du Code pénal concernant toute personne qui, sans autorisation, aura pris des croquis de forteresses. La police devra donc ouvrir une enquête et poursuivre tout aéronaute atterrissant près d'une place forte après avoir pris des clichés photographiques (1). » Le Ministère royal prussien, en novembre 1910, avait déjà prescrit une mesure similaire : « Il est défendu de faire des vols au-dessus de fortifications et dans un périmètre de 10 kilomètres de celles-ci, sauf autorisation écrite délivrée par l'autorité militaire compétente. Lors de l'atterrissage d'aviateurs, en défaut contre ce qui précède, il y a lieu de les considérer, eux ainsi que leurs passagers, comme coupables d'espionnage ; il faudra déterminer leur personnalité, et rechercher s'il a été pris des photographies suspectes ou s'il a été fait des dessins suspects. »

De même, à propos du règlement français, il faudra se mettre en garde contre un excès de précautions militaires telles que la défense d'emporter des appareils de photographie, de radiotélé-

(1) Note du Ministre de la guerre hollandais au Ministre de l'intérieur

graphie, etc., ou d'étendre démesurément le rayon défendu autour des forteresses. « Peu sont les points, dit un auteur français, situés à plus de 10 kilomètres d'un ouvrage fortifié. Tous les aérodromes de Seine et Seine-et-Oise, sauf Étampes, devraient être fermés du coup. Et que dire des voyages en ballon libre? Aucune ascension de distance ne serait plus possible (1). » La considération qui devra dominer c'est que jamais les raisons militaires ne doivent primer l'essor libre du trafic.

A la question de la circulation se rattache celle des douanes aériennes. Elle ne se pose guère encore ; mais on note déjà des cas de fraudes commises par des aéronefs ayant illicitement transporté des dentelles, des diamants, etc. ; à grands pas s'approche le temps où l'aéronef sera un véritable moyen de transport. Aucun acte législatif en vigueur ne s'en préoccupe en tous cas, si ce n'est la lettre circulaire du 12 mars 1909, adressée par le Ministre français de l'Intérieur (M. Clemenceau), aux maires et préfets de France, en vue d'assurer la perception des droits de douane en ce qui concerne les ballons étrangers descendus sur le sol français (2). On attend, et avec raison, que la technique indique ce qu'il faut entendre par frontières aériennes et si le contrôle fiscal pourra s'effectuer dans les airs — ce dont l'état actuel de l'aviation ne donne aucun indice — ; s'il convient d'organiser la perception des douanes par la voie incontestablement pénible et coûteuse du rétablissement des services d'octroi ou s'il faudra exiger des escales à des points déterminés sur les frontières ordinaires.

En attendant que se réalise cette dernière alternative, la plus simple, la plus probable, d'autres projets encore abondent. On se demande — utopie réconfortante — s'il ne faudra pas laisser le progrès de l'aéronautique abattre, d'un coup-d'aile, les barrières traditionnelles et ouvrir les portes toutes grandes au libre échange. Plusieurs auteurs (3) ont proposé de faire du trafic aérien un monopole d'Etat, ce qui simplifierait peut-être le pro-

(1) *Aérophile*, n° 1, 1912.

(2) Cf. art. 23 et 24 du Décret de nov. 1911.

(3) Meili, Grote, Würth, etc.

blème douanier, mais au prix de néfastes entraves à l'essor technique, et à rencontre d'obstacles devant lesquels l'idée analogue de monopoliser le trafic par automobiles a dû céder.

Lors de la Conférence Diplomatique de 1910, le projet fut proposé et aussi vite abandonné d'interdire le transport, par voie aérienne, de marchandises quelconques en circulation internationale, sous réserve de lignes concédées par des conventions spéciales entre Etats, et de défendre, en outre, de façon absolue, le transport des explosifs, *des* munitions et des armes de guerre. L'idée de lignes concessionnaires mérite d'être retenue. La défense de véhiculer des cargaisons dangereuses, outils dont il est à craindre que ne se servent des bandits de l'air, se motive dès à présent, à la condition de ne pas porter atteinte à la chasse aérienne, déjà brillamment inaugurée.

Citons enfin l'art. 12 du projet de M. Fauchille, bien qu'il semble par trop spécieux : « Est interdit aux aéronefs le transport de marchandises prohibées ou soumises à un monopole ou même de marchandises comportant l'application de droits de douane élevés sous un faible volume et qui devront être déterminées limitativement. »

Sans prétendre démêler ce qu'il y a d'exact dans ces idées, en partie contradictoires, il me semble qu'au point de vue strictement douanier, on n'a aujourd'hui à se préoccuper que de la reconnaissance mutuelle par les États de leur souveraineté aérienne fiscale, reconnaissance qui se traduirait en un accord concernant le mode de percevoir les droits aux frontières et de poursuivre ceux qui se déroberaient à une visite reconnue légitime dans des formes à déterminer. « Gegenstand internationaler Verträge, dit M. Würth (1), können nur solche Vorschriften sein durch die, ohne Beschränkung der den Grundstaaten zustehenden Souveränität, eine freiwillige Uebernahme wechselseitig gewährten, mittelbarer oder unmittelbarer Rechtshilfe folgt. » Une des premières démarches internationales à faire, devrait consister en la rédaction d'un bulletin de douane à délivrer et vérifier selon un procédé concerté et indiquant la nationalité du navire aérien, son immatriculation, la nature et la quantité

(1) *Luftzollrecht*, p. 48.

des marchandises et des bagages transportés, le lieu et la date du départ, le nom et la nationalité du lieu de destination, etc.

La nationalité de l'aéronef, voilà d'autre part une notion à déterminer préalablement. Besogne combien difficile, ainsi que le montrent les longs débats qu'il a fallu poursuivre à l'Institut de droit international, pour arriver à la conclusion que voici : « Tout aéronef doit avoir une nationalité et une seule. Cette nationalité sera celle du pays où l'aéronef aura été immatriculé. Chaque aéronef doit porter des marques spéciales de reconnaissance. L'Etat auquel l'immatriculation est demandée, détermine à quelles personnes et sous quelles conditions il peut l'accorder, la suspendre ou la retirer. — L'Etat qui immatricule l'aéronef d'un propriétaire étranger ne saurait toutefois prétendre à la protection de cet aéronef, sur le territoire de l'État dont relève le propriétaire, contre l'application des lois par lesquelles cet État aurait interdit à ses nationaux de faire immatriculer leurs aéronefs à l'étranger. »

Cette formule présente notamment des avantages pour l'imposition des taxes et l'acquittement des primes d'assurance. Par contre son second alinéa, au point de vue militaire, constitue une garantie contre les risques suivants : 1° des nationaux, par l'immatriculation de leurs aéronefs à l'étranger, pourraient priver leur État du droit de requérir ces aéronefs et ainsi l'empêcher de renforcer la flotte aérienne ; 2° un pays étant désireux d'avoir des renseignements sur un autre pays, les nationaux du premier pourraient, grâce à l'immatriculation de leurs aéronefs dans le second pays, espionner à l'aise ce pays sous son propre pavillon. (Fauchille).

A maint égard, la solution de l'Institut paraît ainsi plus heureuse que la conception précédemment émise, d'après laquelle la nationalité de l'aéronef est celle de son propriétaire (celui-ci devra avoir obtenu de l'autorité publique l'inscription de son aéronef sur un des registres d'immatriculation tenus par l'autorité compétente).

Le Comité juridique international de l'aviation, qui a imaginé ce dernier système, s'est du reste préoccupé d'autres détails de la circulation aérienne tels que l'atterrissage, le jet, les épaves, la législation applicable et la juridiction compétente, et même... les actes d'état civil. Cette dernière préoccupation a ajouté

une note humoristique au labeur accompli. N'est-il pas touchant, en effet, de savoir que désormais les naissances survenues en aéronef seront régulièrement constatées (1) ?

Que ces hors-d'œuvre pourtant ne fassent pas oublier que la législation internationale, dont le trafic aérien réclame la promulgation, est parmi les plus importantes que notre époque ait exigées !

#### ANNEXE

(Sont cités, ici, quelques articles de loi ayant trait à ce qui précède.)

I.— De la réglementation prussienne (*Minislerialverfügung*, nov. 1910):

ART. 2.— Les aviateurs qui possèdent un certificat de pilote peuvent généralement s'élever partout avec leurs machines, en dehors des localités habitées.

ART. 3. — Il leur est interdit de faire des vols au-dessus des fabriques de matières explosibles, de dépôts de pétrole, d'usines à gaz et autres installations analogues offrant des dangers d'incendie, ainsi que des terrains qui sont parcourus par des réseaux de conduites électriques à haute tension.

II. — Du projet de loi hollandais (oct. 1911) :

ARTICLE PREMIER. — Les bureaux des associations établies aux Pays-Bas ... peuvent être autorisés ... à délivrer des brevets ....

(1) L'article voté lors du Congrès de Genève, le 27 mai, est de la teneur suivante :

« ART. 23. — En cas de naissance ou de décès à bord pendant un voyage aérien, le pilote en dressera acte sur le livre de bord.

» Dans la première localité où l'aéronef atterrira, le pilote sera tenu de déposer copie de l'acte qu'il aura dressé.

» Ce dépôt sera fait, savoir : si la localité fait partie du territoire dont l'aéronef a la nationalité, à l'autorité publique compétente ; si la localité est située en territoire étranger, entre les mains du consul dont l'aérostat a la nationalité. Au cas où il ne se trouverait pas de consul dans cette localité, la copie de l'acte de naissance sera transmise par le pilote sous pli recommandé à l'autorité consulaire dont l'aéronef a la nationalité. »

Il est vrai qu'un cas de naissance en ballon paraît s'être produit en Angleterre I

ART. 2. — Le brevet d'aptitude est délivré après examen par le bureau dûment autorisé.

ART. 6. — Il est défendu au pilote d'un appareil d'aviation ou d'un aéronef, de faire évoluer l'aéronef, au grand air, au-dessus d'un terrain quelconque, soustrait, dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publics, perpétuellement ou pour un délai déterminé, à la circulation aérienne.

ART. 8. — Il est défendu au pilote d'un appareil, de faire évoluer, au grand air, l'aéronef, de manière que l'ordre ou la sécurité publics puissent être troublés ou mis en danger.

III. — Du décret français (nov. 1911) :

ARTICLE PREMIER. — Aucun aéronef ne peut être admis en service en France, sans un permis de circulation, à moins qu'il ne satisfasse aux conditions prévues par les Conventions internationales.

ART. 3. — Le certificat de navigabilité est établi par le service des mines après essais jugés par lui suffisants.

ART. 4. — Sur le vu de la demande de permis et des pièces annexées, le préfet procède à l'immatriculation de l'aéronef. Après avoir procédé à l'immatriculation, le préfet délivre le permis de navigation qui reproduit les mentions du certificat de navigabilité et celles du registre matricule.

ART. 8. — Les aéronefs ne sont admis à circuler que s'ils ont à bord un pilote pourvu d'un brevet d'aptitude.

ART. 10. — Le brevet ne peut être accordé à des personnes âgées de moins de dix-huit ans, sauf autorisation spéciale du ministre des Travaux Publics ; il ne peut être délivré qu'à des personnes de bonne moralité.

ART. 11. — Il est interdit aux aéronefs d'atterrir dans les agglomérations, sauf sur les emplacements spécialement désignés par l'autorité municipale.

ART. 12. — Sauf autorisation spéciale, il est défendu aux aéronefs de passer au-dessus des zones interdites. Ces zones sont énumérées dans un décret qui en définit les limites et qui est inséré au *Journal Officiel*.

ART. 15. — Sauf autorisation spéciale du ministre de l'intérieur, le transport, par aéronefs, des explosifs, armes et munitions de guerre, pigeons voyageurs est interdit.

ART. 16. — Le transport et l'usage des appareils de photographie sont interdits, à moins d'autorisation spéciale du préfet.

ART. 17. — Les aéronefs ne peuvent avoir à leur bord des appareils radiotélégraphiques ou radiotéléphoniques qu'à la condition d'y avoir été autorisé par le Ministre des Travaux Publics, des Postes et des Télégraphes, après avis de la Commission inter-ministérielle de télégraphie sans fil.

ART. 18. — Sans préjudice de l'accomplissement des formalités fiscales, les aéronefs doivent avoir à bord, pour circuler, leur permis de navigation, ainsi que les brevets du personnel obligé d'en être muni.

Il est tenu, en outre, un livret de bord. Ces documents doivent être présentés à toute réquisition de l'autorité publique.

ART. 19. — Le livre de bord doit contenir les indications suivantes : la

catégorie à laquelle appartient l'aéronef, le lieu et le premier numéro d'immatriculation, le nom, la nationalité, la profession et le domicile du propriétaire.

ART. 23. — Les représentants de l'autorité publique peuvent visiter tout aéronef pour exercer les droits de police et de surveillance fiscale.

ART. 24. — Quand un aéronef arrive de l'étranger, le pilote doit immédiatement prévenir le maire de la localité du point d'atterrissage, qui veille à ce que le chargement, s'il y a lieu, ne puisse être distrait, ni le matériel emporté, avant que les agents du fisc n'aient pu procéder aux vérifications et aux opérations nécessaires.

IV. — Du Code du Comité juridique international de l'aviation (1911) :

ART. 19. — Un aéronef qui se trouve au-dessus du territoire d'un État étranger reste en principe soumis à la législation et à la juridiction du pays dont il a la nationalité.

Les autorités du pays où un aéronef atterrit, dès qu'elles ont connaissance qu'une infraction y a été commise dans l'espace, doivent en prévenir immédiatement l'État compétent pour en connaître et prendre immédiatement les mesures nécessaires pour assurer la répression.

Les actes de nature à compromettre la sécurité ou l'ordre public de l'État sous-jacent sont régis par la législation de l'État territorial et jugés par ses tribunaux.

La réparation des dommages causés aux personnes et aux biens de l'État sous-jacent peut être poursuivie, soit conformément aux lois du pays dont l'aéronef a la nationalité et devant les tribunaux de ce pays, soit conformément aux lois du pays sous-jacent et devant ses tribunaux.

## BIBLIOGRAPHIE

(Ne sont mentionnés, ici, que des ouvrages de premier intérêt au point de vue des idées ou de la documentation.)

BLACHÈRE, A. — *L'air, voie de communication, et le Droit*. — Paris, 1911.

BIELLENBERG, J. — *Die Freiheit des Luftraums*. — Berlin, 1911.

CATELLANI, E. — *Il diritto aereo*. — Torino, 1911. (Traduction française de M. Bouteloup. Paris, Rousseau, 1912.)

ERYTHROPEL, H. — *Das Recht am Luftraum*. Diss. — Göttingen, 1898.

FAUCHILLE, P. — *Le domaine aérien et le régime juridique des aérostats*. — Paris, 1901 (R. G. D. I., 1901, n° 4) ; *Rapports à l'Institut de Droit international sur le régime juridique des aérostats*. (Annales XIX, XXIII, XXIV.) ; *La circulation aérienne et les droits des États en temps de Paix*. (R. G. D. I., 1910, n° 1.)

- V. GROTE, F. — *Beiträge zum Recht der Luftschiffahrt*. Diss. — Borna-Leipzig, 1907.
- GRAHAM-WHITE and HARRY HARPER. — *The aeroplane in war*. — Londres, 1912.
- GRÜNWARD, D. — *Das Luftschiff in völkerrechtlicher u. strafrechtlicher Beziehung*. — Hannover, 1908.
- HAZELTINE, H. — *The law of the air*. — London, 1911.
- LYCKLAMA NDEHOLT. — *De Luchtvaart in het Volkenrecht*. Diss. — Noordwijk-Binnen, 1910. (Traduction française dans la *Revue Juridique internationale de la locomotion aérienne*, 1910.)
- MEILI, F. — *Das Luftschiff im internen Recht und Völkerrecht*. — Zürich, 1908.
- MEYER, A. — *Die Erschliessung des Luftraumes in ihren rechtlichen Folgen*. — Frankfurt a. M., 1909.
- MEURER, Chr. — *Luftschiffahrtsrecht*. — München und Berlin, 1909.
- NYS, E. — *Le Droit International, les principes, les théories, les faits*. — T. I, nouv. éd. Bruxelles, 1912 ; *Rapport sur le régime juridique des aérostats*. (Annuaire de VI. D. I., XIX, p. 86-114) ; *Droit et aérostats*. (R. G. D. I., 1902 t. 4, p. 501-26.)
- SCHRÖDER, F. — *Der Luftflug, Geschichte und Recht*. — Berlin, 1911.
- SPEHRL, H. — *La navigation aérienne au point de vue juridique*. (R. G. D. I., 1911, n°5.)
- V. ULLMAN, E. — *Völkerrecht*. — Tübingen, 1908.
- VALENTINE, H. — *The air. A realm of law*. (*Juridical Review*, XXII.)
- WÜRTH, V. — *Luftzollrecht*. — Berlin, 1911.



# NOTICES

## Les Clubs Cosmopolites

[378 (062)]

Il s'est développé, parmi les étudiants des États-Unis, un mouvement qui témoigne, d'une manière frappante, de la possibilité pour tous les hommes, bien qu'appartenant à des contrées différentes, de vivre ensemble, parfois sous le même toit, en parfaite amitié et en parfaite harmonie.

Ce mouvement unit, en une ligue de fraternité mondiale, des étudiants de toutes les races, de toutes les couleurs et de toutes les croyances. Pour tous ceux qui participent à ce mouvement, la distinction entre races dépendantes et races indépendantes est inconnue : toutes les races et tous les peuples, pour eux, sont placés sur un pied de complète égalité.

Ce mouvement s'est développé tout récemment et il doit son origine au fait que la corporation des étudiants américains est devenue complexe par suite du fait que des milliers d'Orientaux, d'Américains d'origine latine et d'Européens, remplissent les auditoires des cours, alors que précédemment la présence d'étrangers était une chose tout à fait inconnue dans les universités américaines. A titre d'exemple, il me suffira de citer ce fait, que dans mon *Alma Mater*, l'Université de Wisconsin, le nombre des étudiants étranger sa augmenté, au cours des dix dernières années, de 7 à 107.

Le mouvement auquel je fais allusion est celui des Clubs Cosmopolites, dont je vais essayer de donner un court aperçu dans les lignes suivantes.

C'est le 12 mars 1903, que 16 étudiants étrangers et 2 étudiants américains de l'Université de Wisconsin, représentant ensemble 11 nationalités, se réunirent dans le modeste appartement d'un jeune Japonais. Ils fondèrent un Club International, dans lequel des représentants de toutes les nations pourraient se rencontrer sur la base de l'égalité et de la fraternité. Ceci

constituait une nouveauté dans l'activité estudiantine. Certes, les sociétés composées d'étrangers n'étaient pas rares dans la vie collégiale américaine : toute grande institution d'enseignement possède son club norvégien, allemand ou américain-latin. Mais l'idée d'une organisation cosmopolite était tout à fait nouvelle ; aussi, cette création fut-elle, par beaucoup, dénoncée comme une chimère. L'idée d'amalgamer en une unique société des hommes, appartenant aux contrées les plus diverses, mit un sourire de dédain sur les lèvres des nationalistes à l'esprit étroit.

Or, qu'est-il arrivé? Le Club ainsi formé a grandi et prospéra si bien qu'aujourd'hui, composé de 75 membres, il représente 22 pays et il constitue, certes, la plus florissante et sans aucun doute la plus intéressante organisation de l'Université.

L'idée cosmopolite parvint à germer dans d'autres universités, si bien qu'à l'heure actuelle, 30 institutions publiques et privées possèdent de tels clubs.

Une association nationale des clubs cosmopolites fut fondée en 1907. Elle compte actuellement 2,000 membres, représentant 60 pays différents. Un organe mensuel *Cosmopolitan Student*, tient les membres en rapport les uns avec les autres et avec les différents mouvements en faveur d'une meilleure organisation du monde.

Lors d'un Congrès, tenu à La Haye en août 1909, des négociations préliminaires, en vue d'une affiliation, furent entamées avec la Fédération internationale des Etudiants — mieux connue sous le nom de *Corda Fratres*, — négociations qui aboutirent à une complète entente entre ces deux vastes organismes estudiantins, lors du Congrès international des Etudiants, tenu à Rome, en septembre 1911. Notre action, bien que chacun des deux organismes ait conservé son autonomie, repose désormais sur des bases internationales et les possibilités pour une coopération effective sont devenues illimitées. Unis, ces deux organismes deviendront une ligue de fraternité universelle qui englobera l'ensemble des étudiants du monde civilisé. Des Hawaïens et des Français, des Japonais et des Américains, des Chinois, des Allemands, des Hongrois et des Philippins, sont tous placés sur un pied d'égalité dans cette organisation unique. En quoi cela peut-il importer, en effet, que l'un soit un ingénieur, un autre un légiste, un troisième un agriculteur ou bien que l'un n'ait confiance que dans un Gouvernement monarchique, tandis qu'un autre ne voie la solution du problème social que dans un contrôle accordé aux masses, que l'un soit un prince japonais, un deuxième un révolutionnaire russe, un troisième le fils d'un fermier américain, un quatrième un prêtre hindou? Pourquoi mépriser un homme parce que sa peau est brune, jaune ou noire? Les membres de nos clubs n'ont pas besoin de l'unité de couleur, de race ou de situation sociale ! Pour se sentir unis, il est entre eux un lien plus

puissant : « Au-dessus des nations est l'humanité », telle est la fière devise de notre association, l'humanité embrassant tous les hommes, les englobant tous, les unissant tous dans une idée d'amour fraternel, de compréhension mutuelle sympathique, de services rendus en commun à la race humaine ; une telle union plane bien au-dessus des démarcations nationales, sociales ou raciales.

Le but des Clubs cosmopolites est d'unir les jeunes gens des collèges appartenant à différentes contrées, d'aider et de conseiller les étudiants étrangers venus aux Etats-Unis, de cultiver les arts de la paix et d'établir de solides amitiés internationales.

Les activités des différentes organisations sont nombreuses et variées : telles des conférences sur des sujets internationaux, des discussions sur des objets concernant des pays étrangers. Mais ce qu'ils ont de plus spécial, c'est ce que nous avons appelé des *soirées nationales*. Dans ces réunions, les membres d'une nation, le plus souvent le soir de la fête nationale de leur pays, décrivent l'histoire et les institutions de leur patrie, jouent de la musique de leurs compositeurs nationaux, discutent les relations de leur État avec les autres puissances. Au cours de ces soirées nationales, les auditeurs se font une meilleure idée de la manière de vivre, des coutumes et des points de vue des peuples de races différentes, qu'ils ne pourraient le faire par les relations des voyageurs. Leur mentalité s'est élargie : ils ont appris à considérer, avec sympathie, la religion de leurs collègues, quelque différente qu'elle soit de la leur, à respecter leur rang social, leurs convictions politiques et leur nationalité. Entre eux, la plus franche camaraderie prévaut.

Dès qu'une association est assez forte pour assumer des engagements financiers, elle s'efforce de louer un appartement pour y installer le club, ou parfois les membres louent une maison entière, dont le rez-de-chaussée est consacré aux buts collectifs, tandis que le reste de la maison est transformé en appartements. Dans les salons du club, les membres rencontrent leurs collègues cosmopolites sur un pied d'amitié et créent des relations qui survivent à la vie collégiale. Ils y engagent des discussions qui contribuent directement à éliminer les préjugés nationaux.

Les membres américains des clubs cosmopolites sont choisis parmi les étudiants connus pour leur sympathie envers les étrangers et jouissant d'une bonne réputation dans la communauté universitaire. Grâce aux membres américains, les étrangers sont introduits dans les familles locales. Ils apprennent ainsi à connaître les caractéristiques du peuple américain et son idéal. En échange, les Américains ont l'occasion de venir en contact avec des hommes qui, presque sûrement, sont appelés à devenir, dans leur pays, des dirigeants de la communauté.

Les étudiants américains, en général, sont fiers de posséder

des étrangers parmi eux. Ils se rendent compte que l'étranger ne vient pas seulement dans leur pays pour conquérir des diplômes ou pour acquérir laborieusement, au moyen de livres écrits en un langage qui n'est pas le sien, ce qu'il pourrait apprendre plus aisément grâce à des textes ou des traductions en sa langue maternelle. L'étranger est parmi nous tout autant pour donner que pour recevoir, pour communiquer ses impressions que pour absorber les nôtres. Sa migration vers des sols étrangers est inspirée par le désir de devenir un citoyen du monde. Son patriotisme le conduit à se libérer temporairement des liens de sa famille et des relations de sa jeunesse pour aller au loin parmi les peuples étrangers et les nations étrangères, afin de revenir chez lui citoyen meilleur et membre plus utile à la société. La présence de l'étranger est ainsi une source de réflexions pour les Américains. Son exemple est une cause d'émulation. Il est difficile de ne pas être impressionné par son idéal élevé, par la fermeté de son dessein et par sa large conception de la mission qu'il s'est donnée.

Mais ce mouvement a une signification plus profonde, ainsi que l'indiquait le distingué secrétaire de la Société américaine de la Paix, le docteur Benjamin F. Trueblood : « Comme moyen de promouvoir l'établissement final de la paix permanente entre les nations, il n'y a rien dans les sphères éducatives qui puisse porter un fruit plus riche. » Le contact direct et personnel entre les peuples de races différentes est une nécessité, si l'on veut qu'ils arrivent à se comprendre l'un l'autre. C'est la condition fondamentale préliminaire à tout mouvement en faveur de la paix mondiale. Les préjugés et les antipathies nationales reposent, pour une large part, sur une ignorance mutuelle.

Dans nos clubs internationaux et cosmopolites, des hommes appartenant à 60 pays différents sont mis en contact les uns avec les autres. Ils apprennent à se comprendre, à se respecter, à s'admirer, à s'aimer les uns les autres. Ils ne peuvent faire autrement que de transporter avec eux, dans leur pays, le message libérateur : « Paix sur la terre, bonne volonté envers les hommes. »

Ces faits ont une signification particulière si l'on considère que les étudiants étrangers sont, pour la plupart, des représentants de l'élite de leur contrée. Ces hommes, appartenant aux familles les meilleures, dont beaucoup sont envoyés par leur Gouvernement, occuperont plus tard des places de confiance et d'honneur dans leurs communautés respectives ; ils deviendront les dirigeants de l'opinion publique de leur pays et parfois inspireront son esprit politique et présideront aux relations extérieures de leur nation.

Le fait que de tels hommes de pays différents sont mis en contact avec leurs camarades d'autres nationalités, rend plus grande la connaissance qu'ils ont acquise les uns des autres et

plus profonde leur conviction qu'ils sont les membres d'une vaste famille humaine et que les guerres et les hostilités sont indignes de la génération qui monte : plus largement ainsi sera accru l'espoir de voir se réaliser la paix du monde.

Louis LOCHNER,  
*Secrétaire de l'Association Internationale  
des Clubs Cosmopolites.*

### L'Avenir du Pétrole

[621.431.74]

L'avenir du pétrole comme combustible destiné à remplacer le charbon dans les navires de guerre et de commerce, est le grand problème qui captive en ce moment l'attention du monde technique et financier, surtout après l'éveil donné par la grève des mineurs en Angleterre. On s'attend à une profonde modification des conditions de l'existence industrielle de l'humanité. Elle n'a pas, au début, ému l'opinion publique, mais son importance a soudain été généralement reconnue. Il pourra résulter de l'effervescence technique en faveur du remplacement de la houille par le pétrole, comme source de force, de chaleur et de lumière, un déplacement radical des centres industriels d'aujourd'hui, voire même un changement dans la situation militaire mondiale.

La production de la houille s'est répartie, en 1910, en nombre de tonnes entre les principaux pays charbonniers de la manière suivante : Angleterre, 264,433,000 ; Allemagne, 150,372,000 ; France, 37,254,000 ; Belgique, 23,532,000 ; États-Unis, 447 millions 837,000. L'Angleterre exporte annuellement 65 millions de tonnes de charbon, représentant une valeur de 37 millions de livres sterling. Or, l'emploi généralisé du pétrole menacera sérieusement cette source de revenus et les conditions d'existence de l'industrie houillère. La Grande-Bretagne sera forcée d'importer du combustible, car elle ne possède que peu ou pas de pétrole ; en effet, pratiquement, on doit laisser de côté l'industrie des schistes bitumineux de l'Ecosse. Aussi voit-on des capitaux anglais engagés dès à présent, jusqu'à concurrence de 70 p. c., dans l'exploitation des champs de pétrole de la Galicie.

Le grand élan donné à l'industrie du pétrole est dû en premier lieu aux avantages prodigieux du moteur Diesel. Ce moteur permet la volatilisation du pétrole et sa transformation en gaz : c'est la consommation intégrale sans perte de combustible, sa combustion parfaite, l'utilisation inégalée des calories et le

meilleur rendement. De là une économie qui va lui conquérir l'empire des mers. En septembre 1911, 50 vaisseaux à moteurs à pétrole furent mis en construction ; un paquebot de 10,000 tonnes fut actionné au pétrole. En mars 1912, la *German American Petroleum Company*, commandait à Krupp trois cargo-boats de 15,000 tonnes avec moteur à explosion; la *Hamburg-America Line*, l'*Est Asiatique Danois* viennent de passer l'ordre de mettre en chantier des transatlantiques à bord desquels on ne fera usage que de naphte. Le roi du pétrole, Sir Marcus Samuel, déclarait récemment, devant le corps des ingénieurs de l'Amirauté, que sa compagnie, qui compte 70 unités, ne fera plus construire de navires à vapeur ; c'est que son *Vulcanus* a parcouru 100 milles marins avec une tonne de pétrole, et que sa consommation en combustible liquide n'est que le cinquième de ce que serait sa consommation en charbon. Le *Toiler* économise fr. 98.50 par jour de marche et le *Lusitania* a fait des expériences encore plus concluantes. Pour le voyage New-York à Liverpool, la dépense en pétrole n'a été que 107.250 (charbon 128.150), le nombre de chauffeurs employés 27 (charbon 342) ; la dépense en salaires 854.10 (charbon 9,765.60) ; la substitution de marchandises au charbon a donné un gain de 137,500 ; les places de voyageurs gagnées, 12,500 ; pour une seule traversée, le bénéfice supplémentaire encaissé grâce au pétrole représente fr. 179,820.50.

Pour la marine de guerre, la nécessité d'avoir des moteurs d'une puissance extrême a été le motif d'une adoption de plus en plus générale des moteurs à pétrole. Si l'on s'extasiait en 1911 devant des moteurs de 1,250 H. P., M. Diesel se fait fort aujourd'hui de construire des moteurs de 20,000 à 45,000 H. P.

Déjà depuis 1907, tous les cuirassés américains sont disposés de façon à brûler du pétrole aussi bien que du charbon ; les huit plus récents cuirassés ne brûlent que du pétrole, et des dépôts sont en construction à Puget-Sound, à San Francisco, à San Diego, etc.

En Angleterre, 119 torpilleurs et contre-torpilleurs ne brûlent que du pétrole et les derniers Dreadnoughts emmènent 1,000 tonnes de pétrole à côté de 2,700 tonnes de charbon. Pour l'exercice 1912-1913 est ouvert un crédit de 400,000 livres sterling pour la construction de dépôts à Port Victoria, à Humber, à Invergordon et à Portsmouth.

En France, de nombreux contre-torpilleurs et cuirassés ont également été pourvus d'installation à pétrole et des dépôts ont été créés. Tributaire de l'étranger pour la houille, marchandise de contrebande en cas de guerre, la France a tout intérêt au développement inauguré.

De façon générale, les avantages présentés pour la marine par le nouveau combustible se traduisent en économie de place, au

profit de l'artillerie et des munitions ; économie en temps et en hommes gagnés pour le combat ; ravitaillement immédiat, laissant à la flotte toutes ses unités, et suppression de la fumée qui trahit la présence des navires à l'ennemi.

L'avantage d'un transbordement direct du navire citerne aux soutes est regardé comme très considérable, car le navire de guerre consommant du pétrole devient ainsi indépendant de son port d'attache ou des points fixes de ravitaillement, et par ce seul fait une flotte, opérant un blocus, représente à force égale, une valeur combative supérieure de 10 à 20 p. c. à celle représentée par une réunion d'unités alimentées par la houille.

Tant au point de vue commercial qu'au point de vue militaire, l'avenir du pétrole s'annonce ainsi comme révolutionnaire. Le progrès réalisé aura une puissante action internationale, car il va modifier profondément l'indépendance des nations et faire des pays à production intense du pétrole, des agents prépondérants de l'économie mondiale. Le fait que les capitalistes de certains pays cherchent à s'intéresser dans des affaires pétrolières situées en dehors de leurs frontières, témoigne, avec éloquence, de la portée mondiale qu'il faut donner à la substitution du pétrole à la houille.

## FAITS ET DOCUMENTS

SOMMAIRE : Développement mondial du catholicisme. — Unification de la statistique. — Emigration vers la République Argentine. — Guerre Italo-Turque. — Question d'Orient. — Péril noir. — Escompte mondial. — Circulation monétaire des deux Triplices. — Admission des valeurs étrangères. — Emissions étrangères faites à Londres. — Dettes publiques totalisées. — Trust maritime international. — Cartel international des rails, — Union postale sud-américaine. — Système métrique. — Rapprochements universitaires. — Situation commerciale internationale des Etats-Unis. — Mouvement commercial des grands ports. — Nouveau calendrier universel. — Envoi radiotélégraphique des télégrammes météorologiques. — Rôle mondial du cuivre. — Tunnel sous la Manche. — Transports rapides. — Le mouvement des voyageurs entre le Royaume-Uni et le Continent Européen. — Carte internationale du monde au 1,000,000<sup>e</sup>.

**Développement mondial du catholicisme.** — Un récent ouvrage de M. Stradelli, sur les progrès du catholicisme dans le monde, fournit des données statistiques intéressantes.

Depuis un siècle, en Angleterre, sans comprendre l'Irlande, il y a eu l'augmentation suivante : les 120,000 catholiques, 200 prêtres, 6 vicaires apostoliques qu'on comptait en 1800 étaient devenus, en 1907, 2,180,000 catholiques, 4,166 prêtres, 21 évêques avec 2,071 églises.

Tout le monde sait, d'autre part, qu'en Angleterre, les conversions sont occasionnées ordinairement par l'étude et par des convictions individuelles, et que, par conséquent, elles ont lieu le plus souvent parmi le clergé et la partie la plus choisie de la société. C'est ainsi que l'Angleterre a vu passer du protestantisme au catholicisme (depuis 1899) 446 ministres, 417 membres du Parlement, 205 officiers de marine, 162 littérateurs, 129 jurisconsultes, 60 docteurs en médecine, 65 membres de l'aristocratie. Cela signifie, surtout pour les



ministres anglicans, perte d'emplois et de charges pour être réduit, bien des fois, à une vie très gênée pour soi-même et sa famille. Les statistiques de Moris, dans le « Month » et celles de Sydney Smith, nous donnent, pour les dernières soixante années, une moyenne de 10,000 conversions par an, parmi les classes les plus élevées. Il y a maintenant 82 députés catholiques au Parlement anglais, 41 à la Chambre des lords et 20 conseillers de la couronne.

En Allemagne, on est passé de 6 millions de catholiques, en 1800, à 28,321,441, en 1904. A Berlin, seulement, il y a maintenant 21 églises paroissiales, 26 chapelles publiques et 3 églises avec plus de 160,000 catholiques. Les députés catholiques au Reichstag sont 108 et à la Chambre prussienne, 140. Faut-il rappeler ici la merveilleuse floraison des organisations sociales ? La plus importante est l'« Union populaire de l'Allemagne catholique », ayant à sa tête un conseil de direction, d'où dépendent 3,000 chefs de groupements qui dirigent 20,000 agents de confiance, sous lesquels sont enrôlés 700,000 sociétaires. En outre, il y a 1,300 groupements catholiques industriels, 17,000 coopératives agricoles, 23,000 industrielles, 1,000 associations de jeunes travailleurs avec 300 hospices, 12,000 maisons de crédit, etc., reliées entre elles par l'« Union populaire ». Les journaux catholiques quotidiens exercent leur influence surtout dans les centres industriels : ils ont de très nombreux abonnés. En tout une quarantaine de journaux catholiques dont le moins important compte au moins 18,000 abonnés. Dans le seul archidiocèse de Freiburg (Baden), où il y a un million 200,000 catholiques, paraissent 28 journaux quotidiens, avec un nombre total de 85,000 abonnés (1).

La Hollande, en 1800, ne comptait que 300,000 catholiques avec peu de prêtres et aucun évêque. D'après le dernier recensement de 1907, il y a maintenant 1,822,000 catholiques, 3,758 prêtres, 1 archevêque et 4 évêques, 18,825 religieux, 416 nouvelles églises et 136 restaurées. En moins de vingt années (de 1853 à 1871), on a dépensé 120 millions de francs pour la construction d'églises catholiques.

(1) Là où le catholicisme n'existait pas en 1800, il y a maintenant, à Brème, 10,000 catholiques ; à Hambourg, 25,000 ; à Lubeck, 2,400 ; en Danemark, 2,940 avec une moyenne de 30 à 40 conversions par an, parmi les hommes les plus cultivés, 90 prêtres, 400 religieux, 8 ordres religieux d'hommes et 7 de femmes, 14 écoles de garçons et 80 de filles ; en Suède, 2,800 catholiques avec un vicaire apostolique ; en Norvège, 2,500 catholiques avec un vicaire apostolique, 3 congrégations religieuses et une moyenne de plus de 100 conversions par an.

En 1904, les Hollandais avaient au Gouvernement trois ministres catholiques sur huit ; 25 députés catholiques et 18 sénateurs, 14 journaux quotidiens, 29 hebdomadaires, 66 bulletins hebdomadaires et 43 revues.

En Suisse, les 420,000 catholiques de 1800 sont maintenant 1 million 300,000 avec 5 évêques et un administrateur apostolique.

En Russie, d'après une statistique officielle, de 1905 à 1909, se sont converties au catholicisme, 230,000 personnes, dont 168,000 en Pologne et 62,000 dans les autres pays de la Russie.

Dans les autres États d'Europe, les catholiques ont augmenté de 1800 à 1900, comme suit : Roumanie, de 16,000 à 150,000 ; Bosnie-Herzégovine, de 23,000 à 398,000 ; Bulgarie, de 1,300 à 28,000 ; Serbie, de 6,000 à 20,000 ; Grèce, de 15,000 à 44,000.

Dans les États-Unis, en 1800, il y avait 40,000 catholiques, 50 prêtres et 1 évêque. Maintenant, il y a 22,587,079 catholiques, 10,550 prêtres, 88 évêques, 13 archevêques, 1 cardinal, 1 délégué apostolique. Il y a 13,204 églises, dont 326 fondées l'année dernière. L'État de New-York a 1,220,000 catholiques, avec 170 églises paroissiales, sans compter les églises succursales et les chapelles. Chicago a 187 églises, Brooklyn, no ; Philadelphie, 99 ; Saint-Louis, 83 ; Pittsburg, 68 ; Boston, 61 ; Cleveland, 61 ; Buffalo, 56 ; Baltimore, 47 ; Cincinnati, 46.

Il y a en outre 83 séminaires avec 6,182 élèves, 217 collèges de garçons, 709 écoles de filles avec 1,450,549 élèves, 289 orphelinats avec 51,541 orphelins, 1,125 institutions de charité, 322 journaux et périodiques catholiques, en douze langues différentes.

D'après une statistique officielle, il résulte que les catholiques aux États-Unis, dépassent toutes les autres religions. Tous les ans, il y a de 30,000 à 50,000 conversions au catholicisme et non pas des gens de bas étage. Dans la liste des convertis on remarque le D<sup>r</sup> Yoef, évêque protestant, 327 ministres protestants, parmi lesquels John Hayes, curé de la cathédrale protestante de Boston, le père Hecker, fondateur des Paulistes, avec ses 30 premiers compagnons, 3 rabbins, 12 diaconesses, 126 avocats, 57 hommes politiques, 21 diplomates, 157 officiers, 115 dames de la haute société.

Le Canada qui, en 1800, avait un seul diocèse, avec 160,000 catholiques, compte maintenant 2,250,000 catholiques, 20 évêques, 9 archevêques, 5 vicaires apostoliques, 32 séminaires, 3 universités catholiques, 28 congrégations d'hommes, 70 de femmes.

En Australie, le catholicisme n'existait pas encore en 1818, à cause de l'opposition du Gouvernement anglais. La liberté des cultes fut accordée en 1820. Deux prêtres irlandais s'y rendirent comme

missionnaires. Et aujourd'hui, après un siècle à peine, il y a : 1,600,000 catholiques, avec 1 cardinal, 2 archevêques, 14 évêques, 1,400 prêtres, 5,500 religieux, 35 collèges, etc.

Dans le reste de l'archipel océanien, qui, en 1800, n'était pas encore évangélisé, il y a maintenant 25,000 catholiques, sans compter la Nouvelle-Zélande qui, en 1800, ne comptait pas un seul catholique et qui a maintenant 108,000 catholiques, 85 paroisses, 286 églises, 3 évêques et 1 archevêque.

L'Afrique, qui, en 1800, ne comptait que quelques milliers de catholiques, possède maintenant 73 missions, avec 660 stations, 3,264 églises, 850,000 fidèles, 16 évêques, 36 vicaires apostoliques, 23 préfets apostoliques, 1,700 prêtres, 1,860 écoles, 2,270 hôpitaux. D'après les statistiques de la « Propaganda Fidæ », les fidèles, de 1901 à 1907, ont augmenté dans les seules missions, de 402,532 à 841,073.

En Asie, l'état du catholicisme était désolant en 1800, parce que les missions manquaient et parce que l'Angleterre n'avait pas encore accordé dans les Indes, la liberté des cultes. Maintenant il y a quatre millions 600,000 catholiques, 40 diocèses avec siège fixe et 106 évêques, vicaires ou préfets apostoliques.

Dans la Russie asiatique, il y a maintenant plus de 75,000 catholiques.

Dans les États sujets de la Turquie, de 1800 à nos jours, les catholiques ont augmenté d'une façon considérable : à Constantinople, de 8,000 à 45,000 ; à Smyrne, de 300 à 16,000 ; en Mésopotamie, de 10,000 à 113,000 ; à Alep, de 800 à 10,000 ; dans la Palestine, de 3,000 à presque 30,000. Dans ces régions, il y a eu une augmentation de 26,891 fidèles pendant les six dernières années.

Dans les Indes, il y a maintenant 8 archevêques, 24 évêques, 4 vicaires apostoliques, 2,470,408 catholiques, 2,697 prêtres, 3,856 religieux, 105 séminaires et collèges, 2,300 écoles catholiques, 37 hôpitaux. Dans la période de 1904 à 1908, 249,703 païens ont été baptisés ; dans l'île de Ceylan, de 1885 à 1909, le nombre des catholiques s'est élevé de 117,342 à 200,000.

Dans la Polynésie, pendant les dernières années, il y eut 55,227 catholiques, 77 prêtres, 419 religieux et 73 églises.

En Indo-Chine, il y a maintenant 1,050,000 catholiques avec 1,234 prêtres, 1 évêque et 15 vicaires apostoliques, contre un total de 500,000 fidèles en 1800.

En Chine, les 3 diocèses et les missions avec 200,000 catholiques de 1800 sont devenus maintenant 1,071,290 catholiques, 424,000 catéchumènes, 44 évêques, 41 vicaires apostoliques, 1,730 prêtres.

3,400 religieuses, dont 1,230 Chinoises. Il y a 8,941 stations, 4,067 églises, 90 séminaires avec 1,215 pensionnaires, 52 hôpitaux, 269 orphelins.

Dans le Japon où en 1800 il n'y avait que des ruines, il y a maintenant 60,000 catholiques, 170 missionnaires, 40 prêtres japonais, 130 religieux, 208 religieuses, 210 églises, 1 archevêque et 3 évêques.

L'Amérique latine compte aujourd'hui plus de 40 millions de catholiques.

Le Brésil, qui, en 1800, était une terre à évangéliser, a maintenant 14,450,000 catholiques, 2,000 prêtres, 11 séminaires, 18 évêques, beaucoup de collèges.

Dans la Patagonie, convertie depuis 1875, il y a maintenant 127,700 catholiques sur 143,100 habitants. Dans les autres États, il y a 13 archevêques, 54 évêques, ce qui peut donner une idée du grand nombre de catholiques. [282 (4 : 9)

**Unification de la statistique.** — Comme suite à une invitation du Gouvernement suédois, les chefs des bureaux de statistique en Scandinavie, se sont réunis en une conférence à Stockholm, du 2 au 4 mai 1912, pour délibérer sur l'établissement de bases et de méthodes conformes pour la statistique économique. La Suède était représentée par M. J. Widell, la Norvège par M. A. Kiaert et le Danemark par M. M. Kofoed. Il a été décidé d'inaugurer les enquêtes projetées par une statistique concertée et publiée dans les trois langues sur les finances de l'État et des communes dans les trois pays du Nord ; la direction de ces travaux a été confiée à M. Widell. [31  
(48)

**Emigration vers la République Argentine, 1857-1910. —**

De 1857 à 1860 : 20,000 ; de 1861 à 1870 : 159,570 ; de 1871 à 1880 : 260,613 ; de 1881 à 1890 : 846,568 ; de 1891 à 1900 : 648,326 ; de 1901 à 1910 : 1,764,103.

Soit au total, 3,699,180, se décomposant comme suit par nationalité :

Italiens, 1,994,740 ; Espagnols, 1,013,737 ; Français, 196,816 ; Russes, 106,114 ; Assyriens, 75,837 ; Autrichiens, 61,595 ; Allemands, 47,138 ; Anglais, 46,796 ; Suisses, 29,814 ; Belges, 21,356 ; Portugais, 13,844 ; Hollandais, 6,600 ; Danois, 5,764 ; Nord-Américains, 4,620 ; Autres, 64,409.

Les arrivées en 1910, se répartissent comme suit :

Espagnols, 131,466 ; Italiens, 102,019 ; Assyriens, 15,478 ; Russes, 12,765 ; Autrichiens, 4,542 ; Français, 4,380 ; Allemands, 3,282 ; Portugais, 2,848 ; Anglais, 1,825 ; Suisses, 710 ; Danois, 553 ; Nord-Américains, 467 ; Belges, 349 ; Hollandais, 281 ; Autres, 8,675.

Total : 289,640.

(82)

[325

**Guerre italo-turque.** — *Conditions de paix.* — Nous avons indiqué déjà quelles étaient les conditions de paix présumées, formulées par l'Italie (1). D'après des renseignements, puisés à bonne source, ces conditions seraient les suivantes :

1° Reconnaissance de la part des puissances de l'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque ;

2° Reconnaissance de la part de la Turquie du fait accompli ;

3° Engagement de la part de la Turquie de retirer ses troupes de Tripoli, et de cesser toute opération de contrebande en faveur des Arabes ;

4° Reconnaissance de la part de l'Italie de la souveraineté religieuse du Sultan ;

5° Organisation d'un gouvernement autonome dans les îles occupées par l'Italie. Le siège central de ce gouvernement serait à Rhodes. Il serait soumis au contrôle et au protectorat des cinq grandes puissances ;

6° L'île de Stampalin devra rester à l'Italie, qui s'engagera à ne pas la fortifier ;

7° Pas d'indemnité de guerre ni d'un côté ni de l'autre, et restitution des prisonniers.

On affirme que l'Angleterre serait intervenue pour opérer une pression sur la Turquie, afin de lui faire accepter ces conditions.

[327 (45 : 496)]

**Question d'Orient.** — Les efforts diplomatiques pour mettre un terme à la guerre italo-turque par la médiation des puissances n'ayant pas abouti, la proposition d'une Conférence diplomatique internationale semble recueillir plus de faveur : elle aurait à reviser tout un ensemble de problèmes. M. Roland de Mares écrit, à ce sujet, dans *l'Indépendance Belge* (1912.06.03) :

« En réalité, une conférence internationale aurait une précieuse utilité, même si elle ne devait commencer sa tâche qu'après avoir admis le fait accompli de l'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. Cette conférence pourrait, en effet, examiner un ensemble de problèmes politiques des plus graves, tous les éléments de cette chose si complexe qu'on appelle la question d'Orient. Il y a la question des Dardanelles, à la solution de laquelle la Russie est hautement intéressée ; il y a la question Crétoise, qui prend de jour en jour un caractère plus dangereux ; il y a la question de Macédoine, qui se

(1) Voir plus haut, p. 102.

complique d'heure en heure ; il y a la question d'Albanie, qui préoccupe si sérieusement le Gouvernement ottoman, et voici que se pose une question nouvelle, celle des îles égéennes. Il est évident que l'heure est venue d'examiner franchement tous ces problèmes et de chercher à leur donner une solution loyale et pratique. On a pu croire que l'arrivée au pouvoir de la Jeune-Turquie suffirait à apaiser tous les conflits de race dans l'Empire ottoman et que le rétablissement du régime constitutionnel suffirait à rétablir une situation normale. L'Europe a fait crédit à la Jeune-Turquie, mais il faut bien constater qu'elle a été déçue dans son meilleur espoir. Les choses se présentent actuellement dans l'Empire sous un aspect plus dangereux qu'à la fin du régime hamidien : les populations chrétiennes de Macédoine se dressent plus énergiquement que jamais contre les Turcs ; la politique du turquisme à outrance a prouvé aux non-musulmans qu'ils n'ont rien à attendre du nouveau régime et les procédés dont le Comité Union et Progrès a usé pour écarter tous ses adversaires de la récente lutte électorale ont prouvé que le libéralisme ottoman, lui non plus, n'a rien à attendre d'un Gouvernement qui dépend d'une organisation irresponsable, agissant dans la coulisse : ainsi, sous le régime nouveau, la politique ottomane s'est de plus en plus usée ; les problèmes se sont de plus en plus compliqués ; les résistances se sont étrangement fortifiées de tous les côtés et, qu'on le veuille ou non, l'Europe devra se résoudre à prendre position et à jeter les bases d'une situation nouvelle en Orient. Toute la politique de l'Europe vis-à-vis de la Turquie a consisté jusqu'ici à gagner du temps. On n'a jamais recouru à un remède efficace ; on s'est contenté de temps à autre de préconiser un expédient. On a nourri des espérances chez les Turcs tout en nourrissant des espérances chez leurs adversaires et on a fini, de la sorte, par user toutes les patiences. La question crétoise, dont nous parlions dernièrement, offre un frappant exemple des inconvénients que présente cette politique ; elle énerve à la fois les Turcs, qui prétendent ressaisir leur situation ancienne en Crète, et les Crétois, qui ne peuvent plus avoir confiance dans ces puissances qui leur ont fait entrevoir l'union de l'île avec la Grèce, qui dix années durant y ont préparé les voies, alors que toutes les ressources de la diplomatie tendent aujourd'hui à défaire ce qui fut si laborieusement établi. Et, à côté de la question Crétoise, voici que la guerre a fait naître la question des îles égéennes. L'occupation de certaines de ces îles par les Italiens a eu naturellement pour effet de raviver les haines profondes que le joug ottoman a fait naître chez ces populations assujetties. Il y a dans ces îles 458,355 Grecs, 26,938 Turcs et 4. 558 étrangers — et ce sont les 26,938 Turcs qui y oppriment les 458,355 non-

musulmans. Il faut convenir que ce sont là des situations fausses qui doivent aboutir à des crises graves. Or, ces populations des îles égéennes ont traditionnellement des droits et des privilèges qu'elles entendent défendre, qui leur ont été reconnus par les traités et dont les puissances sont garantes. Elles veulent que l'occupation actuelle des Italiens ait au moins pour résultat la confirmation solennelle de leurs privilèges et qu'avant que s'opère leur retour à la Turquie, leur situation soit nettement garantie par les puissances.

» Il est donc évident qu'une conférence internationale pourrait examiner avec utilité l'ensemble des problèmes qui constituent la question d'Orient et qui, il faut le reconnaître, sont parvenus à un degré de maturité tel qu'il importe de les aborder franchement si l'on veut prévenir des complications extrêmement dangereuses. Tout cela milite en faveur de la réunion d'une conférence, dont la tâche ne se bornerait pas au règlement du conflit italo-turc et qui pourrait débayer sûrement le terrain, afin que l'on consolide définitivement la situation internationale dans l'Orient européen. » [327 (496)]

Péril noir. — On a beaucoup parlé des dangers que faisait courir, à la civilisation dite arienne, le péril jaune. Personne n'a signalé les dangers du péril noir. Pour se faire une idée de la gravité qu'un soulèvement des nègres pourrait avoir pour la population blanche de l'Afrique, il y a lieu de tenir compte des chiffres suivants, répartis d'après les régions occupées par les principaux Gouvernements européens :

Pays	Nombre des nègres	Nombre des blancs
Grande-Bretagne .....	46.000.000	2.000.000
<u>Belgique .....</u>	<u>20.000.000</u>	<u>4.000</u>
<u>France .....</u>	<u>30.000.000</u>	<u>1.000.000</u>
<u>Allemagne.....</u>	<u>15.000.000</u>	<u>20.000</u>
<u>Portugal .....</u>	<u>9.000.000</u>	<u>1.300</u>
<u>Italie .....</u>	<u>3.000.000</u>	<u>100.000</u>
Total .....	<u>123.000.000</u>	<u>3.125.300</u>

Il y a lieu d'ajouter à ces chiffres les 5,000,000 de noirs de l'Abysinie et les 2,000,000 de noirs de la République de Libéria. [327 (=96)]

Escompte mondial. — Une note du Ministère américain du Commerce et de l'Industrie nous apprend que le capital employé à l'escompte des effets dans le monde entier peut être évalué à 110,000 ou

115,000 millions de dollars, dont 64,000 millions de dollars seraient employés par l'Angleterre, l'Allemagne et la France seules. Si l'on admet que ce placement produit en moyenne 4 p. c., on trouve un rendement de plus de 2,560 millions de dollars pour ces trois États. Voici le tableau qui permet de juger de l'importance des effets en circulation en 1908 et en 1910, calculés en millions de dollars :

Pays	Fin 1908		Fin 1910	
Grande-Bretagne .....	25.090	26.055	27.020	27.406
États-.....	22.195	23.160	25.090	25.476
<u>France.....</u>	<u>19.879</u>	<u>20.265</u>	<u>20.458</u>	<u>21.230</u>
<u>Allemagne.....</u>	<u>15.440</u>	<u>16.405</u>	<u>17.370</u>	<u>18.335</u>
<u>Russie.....</u>	<u>4.825</u>	<u>5.211</u>	<u>5.597</u>	<u>5.983</u>
Autriche-Hongrie.....	4.053	4.246	4.439	4.632
<u>Italie.....</u>	<u>1.930</u>	<u>2.316</u>	<u>2.509</u>	<u>2.702</u>
<u>Japon.....</u>	<u>1.158</u>	<u>1.351</u>	<u>1.737</u>	<u>2.316</u>
Autres pays.....	6.369	7.335	6.755	7.720
Total .....	100.939	106.344	110.975	115.800

[332.16 (∞)]

Circulation monétaire des deux Triplices. — A la fin de 1911, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie disposaient de 3,274 millions-or et avaient une circulation fiduciaire de 7,175 millions, tandis que l'Angleterre, la France et la Russie disposaient d'une encaisse-or de 7,369 millions et avaient une circulation fiduciaire de 9,609 millions.

La proportion de l'encaisse à la circulation était donc pour la Triplice anglo-franco-russe, de 76.69 p. c., tandis qu'elle n'était que de 45.63 p. c. pour la Triplice germano-austro-italienne.

M. A. Neymark fait, à ce propos, les observations suivantes (*Le Rentier*, 1912.05.07) :

« Depuis vingt ans, la chasse à l'or a été la politique dominante de toutes les banques d'émission européennes, et surtout de celles auxquelles les pays pourraient avoir recours en cas de complications européennes. Plus les encaisses-or sont ou seront élevées, plus il sera facile aux banques d'émission d'accroître leur circulation de billets.

» Cet état économique et monétaire mérite d'autant plus l'attention que, dans tous les pays, les dépenses militaires ont augmenté et augmentent chaque année ; il faut surveiller aussi les charges de la dette publique ainsi que les immobilisations de capitaux sous forme d'avance sur titres.



» A l'heure actuelle, cette situation doit être suivie attentivement : marché monétaire, marché fiduciaire, taux réduit, abondance, cherté ou rareté des disponibilités dans les divers trésors publics, état général du crédit, situation du marché des fonds d'État nationaux et des titres de placement à revenu fixe, abondance ou restriction des épargnes, ont de nos jours, et ont toujours eu une importance économique considérable pour tous les pays, sans aucune exception.

» Mais, à l'époque actuelle, tant que les « points noirs » n'auront pas disparu de l'horizon politique extérieur, ces faits économiques, monétaires, financiers ont une importance politique internationale et nationale non moins considérable.

» Ces faits que nous rappelons brièvement, doivent être constamment surveillés et suivis. » [332.4

(4)

**Admission des valeurs étrangères.** — FRANCE. — Au cours de la séance du 2 février 1912, à la Chambre des Députés de France, une question a été posée au Ministre des Finances, concernant les émissions en France de valeurs étrangères. C'est l'incident du Crédit Foncier Cubain qui a donné lieu à cette question.

Le Ministre vient de créer une Commission dont le rôle est ainsi déterminé à l'article premier de l'arrêté qu'il a créé : « Il est institué au Ministère des Finances, une Commission chargée d'examiner certaines questions relatives aux annonces et aux prospectus, concernant l'émission, la mise en souscription, l'exposition en vente ou l'introduction sur le marché, de titres étrangers et de rechercher les dispositions législatives tendant à l'interdiction de toute énonciation publique visant l'admission à la cote. » Cette mesure est le prélude d'une autre qui est annoncée et d'après laquelle, à l'avenir, les demandes en admission à la cote de Paris des fonds d'États étrangers ou des valeurs de même origine, feront l'objet d'une délibération du Conseil des Ministres.

Dans l'esprit de cette nouvelle disposition, il s'agirait d'investir le Gouvernement du mandat de refuser l'admission de valeurs étrangères à la cote officielle de la Bourse de Paris, lorsque cette admission peut compromettre la défense des intérêts français à l'étranger.

Ces nouvelles dispositions sont vivement critiquées dans la presse financière. Celle-ci fait valoir que jusqu'ici la protection de l'épargne était confiée à la Chambre syndicale des Agents de change, seule chargée de statuer sur ces admissions. Elle agit sous sa responsabilité et sans aucune intervention directe apparente du Gouvernement. En fait, cette intervention indirecte et occulte du Gouvernement s'est manifestée dans un grand nombre de circonstances. Les organes

financiers se plaignent de ce que la Commission ministérielle est composée uniquement de fonctionnaires. Elle fait valoir aussi qu'à l'avenir ce sera l'État lui-même qui encourra la responsabilité de ces refus d'admission et qu'il aura directement à craindre les représailles des Gouvernements étrangers.

En ce qui concerne la protection de l'épargne, certains préconisent la création d'un Office central destiné à éclairer le public sur les valeurs étrangères qui envahissent le marché français. Ils redoutent de voir l'État assumer une nouvelle fonction et s'en réserver le monopole.

[332.63 (44)]

**Emissions étrangères faites à Londres en 1911.** — Le *Swiss Bankverein* vient de publier un recueil des principales émissions offertes sur la place de Londres, au cours de l'année dernière. Il est curieux de constater que sur l'ensemble de ces émissions, au total de £ 254,109,337 (6,352,733,425 fr.), il n'a été demandé que £ 59 millions 953,713 pour les besoins nationaux tant publics (£ 29,493,550) que privés (£ 30,460,213). Tout le surplus a été affecté à des entreprises dans les colonies anglaises (£ 60,328,252) et dans les pays étrangers (£ 133, 827,372). Ces différents chiffres ne sont qu'approximatifs, car il est parfois difficile de déterminer la nationalité de telle ou telle affaire, mais ils se rapprochent pourtant assez exactement de la réalité pour pouvoir affirmer que la moitié environ des placements opérés sur la place de Londres a été faite dans des entreprises étrangères et qu'un quart a été placé dans les colonies anglaises.

[332.66 (421)]

**Dettes publiques totalisées.** — Voici, d'après les renseignements publiés par *l'Office de statistique universelle*, établi à Anvers depuis 1903, l'accroissement des dettes contractées par l'ensemble des États, de 1800 à 1910 :

1801.....	15.000.000.000 francs
1860.....	66.914.000.000 »
1882.....	132.249.000.000 »
1910.....	207.312.036.613 »

Par continent, ces dettes se répartissent actuellement fort inégalement, si on les met en rapport avec le chiffre de leur population :

Europe.....	156.893.217.430 francs	443.663.523 habitants.
Asie .....	17.888.890.007 »	891.447.985 »
Amérique .....	17.914.087.943 »	178.167.147 »
Océanie .....	8.276.963.096 »	56.008.575 »
Afrique .....	6.338.878.137 »	137.619.408 »

Les pays qui ont plus de cinq milliards de dettes sont les suivants :

France .....	32.942.797.995 francs.	
Russie .....	24.043.092.111	»
Allemagne .....	23.183.701.625	»
Grande-Bretagne .....	18.326.815.250	»
Italie .....	13.080.000.000	»
Autriche .....	11.282.355.000	»
Espagne.....	9.418.001.057	»
Hindoustan .....	7.253.906.500	»
Australie .....	6.294.338.325	»
Japon.....	5.774.878.507	»
États-.....	5.536.890.843	»

[336.3 (4:9)]

**Trust maritime international.** — On a beaucoup parlé de cette création de M. J. Pierpont Morgan, connue sous le nom de *Trust de l'Océan*, mais son origine et son importance sont restées assez mystérieuses pour le grand public.

C'est en 1893 que vit le jour *l'International Navigation Company*, formée par *l'American Line* et la *Red Star Line*. M. J. Pierpont Morgan, qui était le promoteur de ce groupement, acquit en 1901, la majorité des actions de la société maritime *Frederick Leyland and C<sup>o</sup>*. Dès ce moment naquit en lui l'idée de réunir en un trust plus vaste encore, toutes les lignes de navigation sur l'Atlantique. En octobre 1902, le trust fut définitivement constitué sous le nom de *Mercantile Marine Company*, au capital de 120 millions de dollars (600 millions de francs). Il englobait *l'Oceanic Steam Navigation Company* propriétaire de la *White Star Line*, la firme *Ismay Imrie and C<sup>o</sup>*, la *British and North Atlantic Steam Navigation Company*, la *Mississippi and Dominion Steamship Company*, la firme *Richard Mills and C<sup>o</sup>*, *l'International Navigation Company*, *Y Atlantic Transport Company* et la firme *Frederick Leyland and C<sup>o</sup>*.

La flotte, ainsi réunie se composait, fin 1910, de 124 navires jaugeant au total 1,078,370 tonnes. L'actif du trust était évalué à 198,518,498 dollars. L'affaire a été fort peu brillante jusqu'à ce jour : les actions ordinaires de 100 dollars sont tombées à 5 1/4 pour se relever, en 1911, à 5 5/8 ; les actions privilégiées de 100 dollars également descendaient à 19 1/2 pour remonter à 23 3/8. Les bénéfices réalisés pendant les huit premières années ont été au total de 16 millions 910,966 dollars et ont à peine permis d'assurer les amortissements.

[338.8 : 387.5 (261)]

**Cartel international des rails.** — La *Revue Internationale des valeurs mobilières* (1912.06.26), publie sur ce cartel quelques renseignements intéressants :

« Le Cartel international des Rails vient d'être renouvelé à Bruxelles, pour une nouvelle période de trois ans. Cette entente est bien la plus générale qui existe dans le marché métallurgique international.

» Le cartel fut conclu primitivement, après la constitution du *Stahlwerksverband* allemand en 1904, entre les producteurs de rails de la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Amérique. L'origine de cette entente était le désir de limiter la concurrence sur les marchés d'écoulement mutuels.

» Les fabricants européens qui avaient conclu avant 1904, des marchés de rails pour l'Amérique du Nord, s'engageaient à ne plus faire la concurrence sur les marchés nord-américains au Sud des Grands Lacs, tandis que la concurrence mutuelle était permise en Amérique du Sud, entre les fabriques allemandes, belges, anglaises, françaises et américaines.

» Vis-à-vis de cela, les aciéries nord-américaines s'engageaient à s'abstenir de toute concurrence sur tous les autres marchés et à les abandonner entièrement aux producteurs européens.

» Comme compensation spéciale à cette abstention sur les marchés américains, les fabricants allemands ont reçu un privilège de vente sur les marchés de la Suède, la Norvège et le Danemark et les Anglais et les Français ont reçu un même privilège pour leurs colonies jusqu'à concurrence d'un quantum déterminé.

» Dans la convention actuelle ont été comprises aussi les fabriques russes et hongroises, sans que des modifications importantes aient été apportées aux conditions primitives décrites ci-dessus. »

[338.8 : 621.761.26

**Union postale sud-américaine.** — Le premier Congrès postal sud-américain, composé des délégués de tous les États Sud-Américains, s'est réuni à Montevideo, du 8 janvier au 2 février 1911. Parmi les travaux de ce Congrès, il y a lieu de signaler le projet relatif aux mandats-poste sud-américains, pour lesquels la monnaie-type sera la livre sterling, avec ses subdivisions anglaises en shilling et pence ; les opérations nécessaires de change seront effectuées par les diverses administrations intéressées. Le Bureau International des postes sud-américaines, analogue à celui qui existe à Berne pour l'Union postale universelle, sera établi à Montevideo ; les dépenses occasionnées par ce service s'élèveront à 20,000 francs. Sur cette somme, l'Argentine le Chili, l'Uruguay et le Brésil paieront chacun 2, 856 francs ; la Boli-

vie, la Colombie, l'Equateur, le Paraguay, le Pérou et le Venezuela paieront chacun 1,428 francs. Le Bureau International fixera les cours du change adoptés par les diverses administrations, préparera un guide central des postes et une carte des bureaux de postes de l'Amérique du Sud, rassemblera et publiera tous documents utiles, enfin il répondra à toutes questions que lui soumettront les participants. (*Boletín de la Union panamericana*, 1911.04, p. 773). [341.28.16 (7)]

**Système métrique.** — Le Danemark se trouvait parmi les Etats qui n'ont accepté le système métrique qu'à titre facultatif. Il vient (1912.04), de se rallier définitivement au système mondial.

Les républiques de l'Amérique Centrale (Guatemala, Nicaragua, Honduras, Salvador et Costa-Rica) l'ont adopté officiellement.

Le Gouvernement chinois de l'ancien régime s'était rapproché du système métrique en fixant la nouvelle valeur du *tchi* à 32 centimètres exactement et en adoptant la division décimale. Un des premiers actes du Gouvernement républicain a été d'adopter sans réserves, le système métrique intégral.

Ce système sera également obligatoire en Bosnie-Herzégovine, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1912.

Il est donc vrai, comme le disait M. Ch.-E. Guillaume, directeur-adjoint du Bureau International des poids et mesures, dans *Le Matin* (1911.06.08), « qu'à aucune époque, si l'on en excepte celle de sa création, l'histoire du système métrique n'a été aussi passionnante qu'aujourd'hui ; jamais on n'a travaillé de façon aussi active à son expansion ; jamais aussi ses conquêtes n'ont été aussi rapides ».

[341.28.245.91]

**Rapprochements universitaires.** — *The Associated Councils of the Churches of the British and German Empires for fostering friendly relations between the two peoples* ont tenu, le 25 mars, une grande assemblée à Londres, sous la présidence de l'archevêque de Canterbury et avec la collaboration des professeurs Harnack et G. H. Deissmann, de l'Université de Berlin.

En réponse à la visite rendue il y a deux ans par des étudiants allemands en Angleterre, une soixantaine d'étudiants d'Oxford et de Cambridge vont entreprendre, pendant un mois, une tournée en Allemagne, en passant par Hambourg, Kiel, Berlin, léna, Weimar et Munich. *The Standard* annonce ce fait sous la rubrique suggestive *New Diplomacy*.

*The Association for the international Interchange of Students* (secrétaire M. H. W. Crees, Caxton House, London S. W.), a organisé, du 19 avril au 29 juin, une tournée à travers les grands centres américains pour des étudiants ingénieurs anglais.

L'année dernière, un groupe nombreux de membres de l'Extension de l'Université libre de Bruxelles a fait un voyage scientifique en Hollande, sous la direction de savants du pays voisin, parmi lesquels figura l'illustre botaniste Hugo De Vries. Cette année-ci, pendant les derniers jours de vacances de Pâques, une trentaine de professeurs hollandais, adonnés à l'étude de la géographie, ont été conduits dans la vallée de la Meuse par le directeur des excursions scientifiques de l'Extension de Bruxelles. Ils ont récolté une ample moisson de faits nouveaux pour eux : influence de la nature de la roche sur la forme de la surface topographique et sur la distribution des animaux et des plantes ; plissements et failles ; récifs de coraux fossiles ; etc. La plupart des points visités par les Hollandais comptent parmi ceux que la nouvelle et si utile *Ligue belge -pour la protection de la Nature* propose de conserver. Aussi les professeurs hollandais ont-ils tous adhéré à cette Ligue à l'issue de ce voyage.

[378

Situation commerciale internationale des Etats-Unis. —

La grande crise de 1907 aux États-Unis, n'a pas tardé à amener un ralentissement prononcé des importations. Celles-ci ne se développèrent à nouveau que peu à peu avec la confiance lentement renaissante. Le fait caractéristique de 1910 avait été le ralentissement des expéditions des céréales, qui, avec le coton et le pétrole, constituaient autrefois les trois principaux articles d'exportation. En 1911, la valeur des marchandises exportées a excédé, dans de fortes proportions, celle de l'année précédente et cela en dépit des prix moins élevés qui ont prévalu.

Quant aux importations, au montant de 1,532 millions de dollars, elles n'ont guère perdu de terrain depuis 1910. Cette année-là, elles atteignirent l'importance exceptionnelle de 1,562 millions de dollars, contre 1,475 millions de dollars en 1909. Quant aux exportations on constate, pour 1911, une augmentation de près de 169 millions de dollars par rapport au record enregistré en 1907. L'an passé, les expéditions de céréales ont atteint un chiffre sensiblement plus élevé qu'en 1910, il en est de même pour les comestibles, le pétrole et le bétail. Quant aux produits manufacturés, la valeur des exportations continue à suivre une courbe ascendante : ainsi pour le fer et l'acier, la valeur des produits exportés ressort à 250 millions de dollars,

chiffre sans précédent pour le Nouveau Monde, excédant de 50 millions de dollars celui de 1910. En somme, le chiffre général du commerce extérieur a été, en 1911, de 3,625 millions de dollars, soit une augmentation de 186 millions de dollars comparativement à 1910, et de 421 1/2 millions par rapport à 1909. La balance commerciale en faveur des États-Unis est beaucoup plus satisfaisante qu'en 1906 et 1909, mais elle n'égale pas encore le total de 1908, alors que les importations reflétaient la dépression consécutive à la panique de 1907. [38 (73 : ∞)]

**Mouvement commercial des grands ports.** — Le *Bureau of Statistics* du Département du Commerce et du Travail des États-Unis d'Amérique a fait le relevé suivant du mouvement commercial des principaux ports du monde :

Ports	Années	Importation (dollars)	Exportation (dollars)	Commerce total (dollars)
1. New-York	1910	935,990,958	651,986,356	1,587,977,314
2. Londres	1909	1,000,746,471	569,256,326	1,570,002,797
3. Liverpool	1909	723,146,084	728,131,030	1,451,277,114
4. Hambourg	1909	810,179,970	578,343,753	1,388,523,723
5. Anvers	1909	529,626,422	444,845,196	974,471,618
6. Marseille	1909	288,433,096	256,259,196	544,692,292
7. Le Havre	1909	289,914,564	248,383,473	538,298,037
8. Buenos-Ayres	1910	271,053,026	156,225,552	427,278,578
9. Brème	1909	256,425,258	152,004,695	408,429,953
10. Calcutta	1909	143,518,832	214,911,292	358,430,124
11. Hull	1909	192,857,434	131,606,638	324,464,072
12. Bombay	1909	131,101,402	136,569,751	267,671,153
13. Singapour	1908	127,867,876	104,316,829	232,184,705
14. Alexandrie	1909	96,504,572	128,246,006	224,750,578
15. Gênes	1908	151,710,829	69,792,702	221,503,531

[386 (4 : 9)]

**Nouveau calendrier universel.** — A la Conférence diplomatique pour la réforme du calendrier, qui doit se réunir à l'initiative de la Suisse, il sera proposé une série de systèmes divers, **parmi** lesquels il en est deux qui se distinguent par leur simplicité.

L'un de ces systèmes consiste à diviser l'année en quatre trimestres de 91 jours chacun, composés de deux mois de 30 jours et d'un mois de 31 jours. Le premier mois commencerait toujours un lundi, le

<b>1916</b>				
<b>Jour de l'an</b>				
Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Solaris, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre.				
Dimanche	1	8	15	22
Lundi	2	9	16	23
Mardi	3	10	17	24
Mercredi	4	11	18	25
Jeudi	5	12	19	26
Vendredi	6	13	20	27
Samedi	7	14	21	28
<b>Bissextile</b>				

second mois un mercredi et le troisième mois un vendredi. Les échéances commerciales, fixées au 1<sup>er</sup> et au 15 de chaque mois, tomberaient toujours en semaine. Le jour de l'an viendrait en dehors et, lors des années bissextiles un jour en dehors serait intercalé entre les mois de juin et de juillet. Ce système pourrait être introduit avec un minimum de trouble dans les habitudes séculaires de l'humanité.

L'autre système plus simple, mais plus révolutionnaire consiste à diviser l'année en 13 mois de 28 jours chacun. Le jour de l'an serait en dehors ainsi qu'un jour à placer après le

28 décembre dans les années bissextiles. Le calendrier prendrait l'aspect du tableau ci-contre : la dernière ligne en serait supprimée pour les années ordinaires.

[52.93

#### **Envoi radiotélégraphique des télégrammes météorologiques.**

— Chaque jour un radiotélégramme est expédié par la station de la Tour Eiffel, immédiatement après les signaux horaires émis à 10 h. 45. Ce télégramme fait connaître la pression atmosphérique, la direction et la force du vent ; enfin, l'état de la mer, pour les six stations suivantes : Reykiavik (Islande), Valentia (Irlande), Ouessant (France), La Corogne (Espagne), Horta (Açores), Saint-Pierre et Miquelon (Amérique).

Les observations ainsi envoyées sont celles du jour même à 7 heures du matin pour les cinq premières stations ; ce sont celles de la veille à 8 heures du soir pour la dernière. La dépêche débute par les trois lettres B C M annonçant qu'elle émane du Bureau Central Météorologique. Les stations sont désignées respectivement par leur initiale (R, V, O, C, K, S).

Les observations sont exprimées à l'aide de groupes de chiffres. Les



deux premiers chiffres de chaque groupe indiquent en millimètres la valeur de la pression atmosphérique en sous-entendant les centaines (700) ; les deux chiffres suivants donnent la direction, le cinquième la force du vent ; le sixième donne l'état de la mer. Cette dernière indication n'est pas donnée dans les groupes correspondants à Reykiavik et à Saint-Pierre et Miquelon. Toute observation qui manque est remplacée par la lettre X. Le tableau qui suit permet de traduire ces chiffres en langage ordinaire.

*Direction du vent.*

02 = N. N. E.	10 = E. S. E.	18 = S. S. W.	26 = W. N. W.
04 = N. E.	12 = S. E.	20 = S. W.	28 = N. W.
06 = E. N. E.	14 = S. S. E.	22 = W. S. W.	30 = N. N. W.
08 = E.	16 = S.	24 = W.	32 = N.

*Force du vent.*

0 Calme .....	0 à 1 m. par sec.	
1 Presque calme .....	1 à 2	—
2 Très faible. Légère brise .....	2 à 4	—
3 Faible. Petite brise .....	4 à 6	—
4 Modéré. Jolie brise .....	6 à 8	—
5 Assez fort. Bonne brise .....	8 à 10	—
6 Fort. Bon frais .....	10 à 12	—
7 Très fort. Grand frais .....	12 à 14	—
8 Violent coup de vent .....	14 à 16	—
9 Tempête .....	plus de 16	—

*Etat de la mer.*

0 Calme.	5 Houleuse.
1 Très belle.	6 Très houleuse.
2 Belle.	7 Grosse.
3 Peu agitée.	8 Très grosse.
4 Agitée.	9 Furieuse.

A la suite de ces six groupes on donne, en langage ordinaire, quelques indications sur la situation générale de l'atmosphère en Europe, et notamment sur la position des centres de hautes et de basses pressions.

Voici, la dépêche qui aurait pu être expédiée le 5 juillet 1911 :

B. C. M — R. 48167 — V. 742013 — O. 753211 — C. 680411  
H 73 XX 01 — S. 62162.

Anticyclone Europe Centrale ; beau temps général. Dépression Ouest Irlande, allant vers l'Est.

La traduction en clair des groupes de chiffres est la suivante :

R (eykiavik) : 48 (pression 748), 16 (vent Sud), 7 (très fort).  
V (aléntia) : 74 (pression 774), 20 (vent S. W.), I (presque calme),  
3 (mer peu agitée).  
O (uessant) : 75 (pression 775), 32 (vent N.), I (presque calme),  
I (mer très belle).  
C (La Corogne) : 68 (pression 768), 04 (vent N. E.), I (presque calme),  
I (mer très belle).  
H (orta) : 73 (pression 773), XX (vent pas de direction), O (calme)  
I (mer très belle).  
S (aint-Pierre et Miquelon) : 62 (pression 762), 16 (vent S.), 2 (très faible).  
(*La Nature*, 1911.12.02, p. 14). [5515 : 654.25 (∞)]

**Rôle mondial du cuivre.** — Les variations du prix du cuivre ont été très importantes pendant les dix dernières années (1901: 66 £ 19sh. ; 1906 : 87.8 ; 1911 : 56.2). La consommation en Europe et en Amérique s'est élevée de 494,000 tonnes en 1901, à 895,000 tonnes en 1910. La production totale pour le monde entier pendant la décade a été de 7,819,000 tonnes. On constate que pendant cette période, la production a été plus forte quand les prix ont été bas ; cependant, une entente entre les producteurs n'a pas pu s'opérer.

Voici, pour 1910 et 1911, la production du cuivre dans les divers pays en tonnes métriques :

Pays.	1910	1911
États-Unis .....	492.712	491.634
Mexique .....	62.504	61.884
Canada .....	23.810	25.570
Cuba .....	3.538	3.753
Australie .....	40.962	42.510
Pérou .....	27.375	28.500
Chili .....	38.346	33.088
Japon .....	50.703	52.303
Russie .....	22.700	25.980
Allemagne .....	25.100	22.363
Afrique .....	15.400	17.252
Espagne-Portugal .....	51.100	52.878
Pays divers .....	28.100	29.373
	<u>882.350</u>	<u>887.088</u>

Il est permis de prévoir, pour le cuivre et pour les industries qui l'emploient, des destinées durables mais non plus des triomphes. Très prochainement, l'Afrique apportera son contingent et les cours ne se relèveront pas avant longtemps. Les applications des rivaux du cuivre, comme le nickel et l'aluminium se multiplieront certainement. Le cuivre, jadis objet des spéculations des plus folles, restera dans le domaine plus calme de l'industrie où sa place est marquée pour longtemps encore. (*Moniteur Industriel*, 1912.02.03.)

[553-43 (∞)]

**Tunnel sous la Manche.** — Au cours d'une récente discussion au sein de la Société de Statistique de Paris (1912.05.22), la question du tunnel sous la Manche a de nouveau été agitée.

M. Schelle a fait remarquer que seuls les préjugés anglais s'opposent à la construction du tunnel sous-marin.

M. Cadoux a rappelé que M. Sartiaux a fait aux membres du London County Council, une conférence sur les avantages que présenterait le percement d'un tunnel sous le Pas-de-Calais. Beaucoup d'entre eux, à l'origine hostiles à ce projet, ont été convertis par la démonstration de M. Sartiaux. Ce qui prouve que si le projet de tunnel rencontre encore des opposants dans le Royaume-Uni, c'est que les Anglais ne possèdent point parfaitement la question et ne se rendent pas un compte exact des avantages certains que retireraient la France et l'Angleterre d'une union par la voie ferrée ; les inconvénients sont absolument nuls. Si l'on veut que la construction d'un tunnel soit réalisée, il faut préparer l'opinion de la classe moyenne anglaise et combattre ses préjugés.

M. Bernard a indiqué que la construction d'un tunnel est parfaitement réalisable. Au point de vue technique, il ne semble pas que l'on doive rencontrer de grosses difficultés. Des sondages très sérieux ont montré que le creusement se poursuivrait à travers un banc de craie compacte, et serait par conséquent rapide, grâce aux machines puissantes et perfectionnées dont nous disposons ; l'envahissement des galeries par l'eau n'est pas à redouter. La question militaire ne peut être sérieusement considérée ; les Anglais se rendent parfaitement compte, que jamais leur île ne pourrait être envahie par une armée, utilisant le tunnel que l'on aurait construit. Quant aux torts que ce dernier pourrait causer à la marine anglaise, ils n'existent aucunement. Les marchandises lourdes seraient toujours transportées par des cargos ; n'utiliseraient la voie ferrée que les fruits et les primeurs.

[625.13 (261.2)]

**Transports rapides.** — Les efforts des inventeurs pour atteindre pratiquement des vitesses de plus en plus grandes continuent avec succès. On va construire, entre Nice et Monte-Carlo, un monorail du type inventé par l'Australien Kearney. Il existe déjà un tramway électrique et un chemin de fer entre les deux localités. Le tramway électrique met 75 minutes à faire le parcours, le chemin de fer 35 minutes. Le monorail ne mettra que 20 minutes.

L'inventeur prévoit des vitesses possibles de 100 à 150 milles par heure et le démarrage est si rapide qu'en 23 secondes un train de 200 pieds peut atteindre sa vitesse maximum. Le système peut être disposé à la surface ou souterrainement et, en ce cas, son prix est moitié moindre que celui des systèmes de tubes existants. [625.43]

**Le mouvement des voyageurs entre le Royaume-Uni et le Continent européen.** — M. Jules Bernard a fait à la séance du 17 avril 1912, de la Société de Statistique de Paris, une communication sur le mouvement des voyageurs entre le Royaume-Uni et le Continent européen. L'auteur a fourni les chiffres suivants :

1848	1 ligne	85.000 voyageurs.
1860	3 lignes	244.203 voyageurs.
1874	7 lignes	462.473 voyageurs.
1901	12 lignes	1.104.000 voyageurs.
1911	13 lignes	1.662.000 voyageurs.

Les 13 lignes actuelles sont : Douvres-Calais (1837) ; Boulogne-Folkestone (1837) ; Newhaven-Dieppe (1850) ; Le Havre-Southampton (1861) ; Ostende-Douvres (1862) ; Rotterdam-Harwich (1863) ; Anvers-Harwich (1868) ; Queenborough-Flessingue (1876) ; Cherbourg-Southampton (1891) ; Esbjerg-Harwich (1891) ; Zeebrugge-Hull (1906)

En 1911, les ports français de la Manche ont reçu ou expédié 63.1 % du total des voyageurs ; les ports belges et hollandais 31.4 % ; les ports de la Baltique 2 % ; les excursionnistes à trajet variable s'élèvent à 3.5 %. D'après la statistique par nationalité, les Anglais entrent dans ces chiffres pour une proportion de 54.8 % ; les autres nationalités pour 45.2 %.

On peut affirmer, dit M. Bernard, que la traversée maritime sera toujours un obstacle sérieux à l'accroissement sensible des relations entre l'Angleterre et le Continent. Le nombre des voyageurs ayant traversé le détroit ou la mer du Nord n'est que de 1,662,000 en 1911, pour une population d'environ 140 millions d'habitants (Grande-Bretagne, 42 millions ; population continentale 100 millions en ne pre-

nant que la France, l'Italie et l'Europe Centrale). Or, les relations de la Belgique avec la France, dont la population totale est de 46 millions, donnent lieu à un mouvement de près d'un million de voyageurs en dehors de la zone frontière. En appliquant les mêmes proportions, on peut estimer à 4 ou 5 millions au moins le nombre de voyageurs qui circuleraient entre l'Angleterre et le Continent, si les moyens de communication étaient analogues. (*Journ. de la Soc. de Statistique de Paris*, 1912.05, p. 232.,) [656.224 (4 : 42)]

Carte internationale du monde au 1,000,000<sup>e</sup>. — En 1891, le Congrès International des Sciences Géographiques de Berne, sur la proposition du D<sup>r</sup> Penck, professeur à l'Université de Vienne, émit le vœu que les différents Instituts de Géographie publiassent une carte du Monde à l'échelle du 1,000,000<sup>e</sup>. Ce vœu fut renouvelé en 1895, à Londres et, en 1899, à Berlin, en 1904, à Washington et en 1908, à Genève.

La première, la France commença, en 1897, la carte de l'Asie à cette échelle en adoptant la coupure et le système de projection proposés par le professeur Penck ; l'Allemagne, l'Autriche, la Grande-Bretagne et l'Italie s'engagèrent dans la même voie, mais chacune en employant ses signes et méridiens particuliers. Les États-Unis d'Amérique ont en principe adhéré au projet et le *Geological Survey* réunit les éléments nécessaires à sa réalisation.

Ce fut la Grande-Bretagne qui invita l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon et la Russie à envoyer des délégués appelés à constituer un Comité international.

Après l'étude d'une feuille type (feuille anglaise du sud de l'Afrique, South-East H 4 qui coïncide exactement avec la feuille internationale Sud H 34), ce Comité a adopté les principales résolutions suivantes :

Projection polyconique avec méridiens rectilignes (voyez ci-après) ; Méridien initial de Greenwich-Behring ; Superficie de 4° en latitude et 6° en longitude pour chaque feuille ; Désignation des feuilles par un numéro international, le nom de la localité ou de l'objet le plus important de son territoire et les coordonnées géographiques du point central ; Carte hypsométrique à zones d'altitudes indiquées par des teintes variées ; Courbes équidistantes de 100 mètres dans les régions moyennement accidentées ; plus espacées (200 à 1,000 m.) dans les montagnes et courbes intermédiaires (de 10 à 50 m.) dans les contrées plates ; Courbes bathymétriques de 100 mètres (au besoin de 10, 20, 50) pour les profondeurs des mers et lacs ; Niveau initial des alti-

tudes et des profondeurs déterminé dans chaque pays par le niveau moyen des observations faites sur ses propres côtes ; Altitudes (en chiffres droits), profondeurs (en chiffres penchés) en mètres ; éventuellement accompagnées des hauteurs en pieds ou en autre unité nationale ; Écriture de l'alphabet latin, hydrographie et voies de communication en italique, les autres objets en écriture droite.

Tout pays indépendant, doté de l'alphabet latin, emploiera l'orthographe usitée dans ce pays pour tout nom de lieu, pour les colonies on adoptera le mode de transcription en caractères latins usités dans la métropole ; les pays qui n'ont pas l'alphabet latin sont invités à publier un alphabet autorisé de transcription.

Chaque feuille portera une échelle en kilomètres, avec échelle en milles ou en autre unité nationale facultative. L'hydrographie et les glaciers seront en bleu, les courbes hypsométriques en brun, les routes en rouge, les chemins de fer en noir, le vert foncé servira à distinguer les régions terrestres inférieures au niveau de la mer.

Les détails de la planimétrie et les écritures ont été fixés par un tableau de signes conventionnels pour arrêter les traits principaux de la Carte et d'obtenir l'uniformité de publication ; mais chaque Gouvernement garde une latitude suffisante pour lui permettre de représenter, sous une forme convenable, les détails de son territoire. Lorsque une feuille intéressera plusieurs pays, le pays éditeur de la feuille devra s'entendre avec ses voisins au sujet des documents à utiliser.

Chaque feuille portera un tableau explicatif de ses signes conventionnels ainsi que la liste des principales sources d'informations.

On a calculé que la carte entière couvrira 191 mètres carrés environ ; et qu'elle coûterait, au prix moyen de fr. 2.50 le centimètre carré, 4,800,000 francs environ.

[912 (∞)]

# RÉUNIONS INTERNATIONALES

SOMMAIRE. — Presse périodique. — Psychologie expérimentale. — **Paix** internationale. — Histoire des religions. — Libre pensée. — Mineurs. — Propriété immobilière — Droit international. — Droit aéronautique. — Radiotélégraphie. — Comité maritime international. — Assurances sociales. — Education physique. — Enseignement moyen. — Navigation. — Mathématiciens. — Perfectionnement scientifique. — Pédiatrie. — Otologie. — Obstétrique. — Fermières. — Fédération cynologique. — Chimie appliquée. — Filateurs de lin et d'étoupe. — Histoire de l'art.

## **Troisième Congrès international de la Presse périodique. —**

Réuni sur l'initiative de la Fédération internationale des Associations de presse périodique, ce Congrès se tiendra à Paris, du 26 au 30 octobre 1912.

Le Gouvernement de la République française a daigné lui accorder son haut patronage comme S. M. le Roi des Belges l'avait accordé au deuxième congrès tenu à Bruxelles.

Ce Congrès n'aura pas seulement pour but l'étude et la mise en commun des idées et de l'expérience, il tendra aussi à créer des relations confraternelles entre tous ceux qui, dans différents pays, luttent pour la réalisation d'un même idéal et sont aux prises avec les mêmes difficultés. Il cherchera enfin à concentrer les efforts pour la création ou l'affermissement d'œuvres d'utilité commune.

Le programme général du Congrès comporte :

- 1° But, utilité et fonctions générales du Périodique ;
- 2° Situation, obligations, droits et prérogatives des Périodicistes : directeurs et rédacteurs. — Relations avec les Autorités, avec les Éditeurs et Libraires, avec la Presse quotidienne ;
- 3° Desiderata généraux des Périodiques, au point de vue scientifique, technique, éducatif et social. Les dangers, au point de vue moral, de l'information sensationnelle ;

4° Transport des journaux périodiques. Le régime postal international du Périodique ; l'organisation du Service des Échanges internationaux ;

5° Les Périodiques et la Publicité ;

6° Lecture et Utilisation des Périodiques ;

7° Diffusion du Périodique, abonnement, vente au numéro. Bibliothèques, cabinets de lecture ;

8° La statistique internationale des Périodiques : méthodes et données générales ;

9° Le régime juridique international des Périodiques. — Le droit d'auteur dans ses rapports avec les Périodiques ;

10° Les œuvres d'utilité commune permanentes qu'il serait désirable de voir créer ou affermir par l'entente internationale entre Périodiques : Fédération nationale et internationale des associations de journaux périodiques ; Carte d'identité internationale ; Services internationaux d'information et de documentation à l'usage des Périodiques et de leur personnel ; Bibliothèque, bibliographie et musées internationaux ; Organisation de la Prévoyance dans les Associations de presse périodique ; Villégiatures et maisons de retraites, etc.

La cotisation au Congrès a été fixée à 25 francs par groupement, donnant droit à deux délégués. Des adhésions individuelles de membres seront admises moyennant une cotisation de fr. 12.50 ; les dames pourront y adhérer moyennant une cotisation de 6 francs, ne donnant pas droit aux publications.

*Secrétariat général* : Rue Taitbout, 78, Paris. [05 (063) « 1912 » (∞)]

**Deuxième Congrès international de Psychologie expérimentale.** — Ce Congrès se réunira en 1913, pendant les prochaines vacances de Pâques. Il est patronné par un comité de savants et son bureau est ainsi constitué : *Présidents d'honneur* : MM. le colonel A. de Rochas, ancien administrateur de l'École Polytechnique, et Emile Boirac, recteur à l'Académie de Dijon, correspondant de l'Institut ; *Président* : M. G. Fabius de Champville ; *Vice-Président* : MM. le docteur Desjardin de Réglé, le docteur Moutin, Guillaume de Fontenay, Pierre Piobb et Henri Mager ; *Secrétaire général et trésorier* : M. Henri Durville.

Le Congrès est divisé en cinq commissions qui s'occuperont respectivement des questions suivantes :

I. — I. Quel est le rôle de la suggestion dans les divers phénomènes de la Psychologie expérimentale? — 2. Définition et pratique de l'hypnotisme doux.



II. — 1. Action des forces inconnues émises par l'homme sur l'homme sain et malade. — 2. Action des forces inconnues émises par l'homme sur les animaux, les végétaux et les micro-organismes. — 3. Conductibilité de la force psychique. — 4. Méthodes de développement de la force magnétique. — 5. Ce qu'il faut penser des dangers que représenteraient le magnétisme et l'hypnotisme au point de vue social.

III. — 1. Examen des moyens à employer pour contrôler plus objectivement et d'une façon moins empirique, les manifestations médiumniques telles que des déplacements ou transports médiumniques d'objets, etc., sans nuire aux conditions spéciales dans lesquelles se produisent ces phénomènes. — 2. Effet des diverses lumières sur le production des phénomènes physiques de la médiumnité? Est-il possible d'atténuer l'action nuisible de la lumière? Moyens à employer pour y parvenir. — 3. Reconstitution et examen des appareils imaginés par Hare, W. Crookes, Faraday, Alrutz, etc., pour contrôler scientifiquement la lévitation des tables et autres objets. — 4. Reconstitution et examen d'appareils du genre de ceux imaginés par Du Bois-Reymond, de Puyfontaine, l'abbé Fortin, Thore, Lafontaine, Baraduc, etc., pour étudier les forces inconnues émanant d'un être animé agissant à distance sur la matière.

IV. — 1. Étude du dédoublement expérimental du corps humain ; divers procédés au moyen desquels on peut arriver à sa production ; moyens de contrôler objectivement les phénomènes. — 2. Étude du dédoublement spontané du corps humain ; enquête sur les faits bien prouvés de dédoublement spontané : 1° à l'état de veille (chez les malades, les mourants, etc.) ; 2° à l'état de sommeil (certains rêves sont-ils dus à un dédoublement?). — 3. Examen des faits spontanés de psychométrie, de vision et lecture sans le secours des yeux ; examen des méthodes pour développer ces facultés. — 4. Examen des méthodes à employer pour le développement de la transmission de pensée ; subsidiairement, recherche des fraudes et trucs de scène concernant ce phénomène.

V. — 1. La baguette de coudrier réagit-elle sous l'action des cours d'eau souterrains ou sous l'action des failles, qu'elles soient ou ne soient pas remplies d'eau? — 2. Étude du déterminisme cosmique des faits psychiques et en particulier de la corrélation entre la hauteur du soleil sur l'horizon (selon l'heure et la saison), et les phénomènes du magnétisme animal et du psychisme. — 3. Influences planétaires sur l'être humain.

A l'occasion du Congrès aura lieu un Concours de baguettes et de

pendules hydroscopiques. Les personnes désirant prendre part à ce concours devront se faire inscrire un mois avant l'ouverture du Congrès. Les personnes qui ne pourraient venir à Paris pour l'époque du concours, ont la faculté de se présenter dès maintenant devant la Commission de contrôle des phénomènes psychiques, et d'exécuter devant elle, soit des expériences constituant le concours, soit toutes autres expériences que le jury aura accepter de contrôler. Les expériences du concours sont les suivantes :

1<sup>re</sup> série. — Dans un jardin ou dans un champ mesurant 1,000 mètres, il a été creusé un trou et il a été enfoui d'autre part et séparément, deux objets en métaux différents (cuivre et fer) ; indiquer l'emplacement exact du trou creusé, l'emplacement où a été enfoui chacun des deux objets en métal.

2<sup>e</sup> série. — Douze boîtes en bois, exactement semblables, ont été placées en ligne à une certaine distance l'une de l'autre, et, dans l'une d'elles, a été mis un morceau de métal pur, pris parmi dix métaux déterminés par le jury : 1<sup>o</sup> Dire quelle est celle des douze boîtes qui contient le morceau de métal ; 2<sup>o</sup> Dire quel est ce métal ; 3<sup>o</sup> Dire quel est le poids du métal.

[133 (063) « 1913 »

(∞)

**Bureau Européen de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale.** — Les 28 et 29 mai 1912, le *Conseil consultatif* a tenu sa première assemblée. Le *Comité exécutif* s'était réuni la veille.

Furent présents à cette première réunion, présidée successivement par M. *d'Estournelles de Constant* et par M. *Léon Bourgeois* : baronne *Bertha von Suttner*, MM. *S. Moret*, ancien président du Conseil des Ministres en Espagne ; P. *Eyschen*, président du Gouvernement du Luxembourg ; *H. Horst*, président du Groupe interparlementaire suédois ; J. *Efremoff*, membre de la Douma de Russie ; *Thomas Burt*, doyen de la Chambre des Communes ; *Foerster*, professeur à l'Université de Berlin ; *Zorn*, professeur à l'Université de Bonn, membre de la Chambre des Seigneurs de Prusse ; *Lammasch*, professeur à l'Université de Vienne, membre du Conseil de l'Empire d'Autriche ; *Charles Richet*, professeur à l'Université de Paris ; *Houzeau de Lehaie*, trésorier de l'Union interparlementaire, sénateur de Belgique ; *H. La Fontaine*, président du Bureau international de la Paix, sénateur de Belgique ; *Fredrik Bajer*, ancien président du Bureau international de la Paix, ancien député du Danemark, *E. T. Moneta*, président de la Société pour la paix Union Lombarde ; *A. Gobât*, directeur du Bureau international de la Paix ; *Joaô de Paiva*, vice-président du Tribunal de Lisbonne, ancien député.

Se firent excuser, MM. *Frédéric Passy*, membre de l'Institut de France; comte *A. Apponyi*, ancien ministre, ancien président de la Chambre hongroise ; *Aug. Beernaert*, ministre d'État, président de l'Union interparlementaire ; marquis *Visconti-Venosta*, ancien ministre des Affaires Étrangères d'Italie ; *W. H. de Beaufort*, ancien ministre des Affaires Étrangères de Hollande ; *E. Rahusen*, membre des États Généraux de Hollande ; lord *Weardale*, membre du Conseil interparlementaire.

En dehors des questions purement administratives, le Conseil consultatif a adopté, après une discussion approfondie, le programme d'action du Centre européen dans les termes suivants :

1° Centraliser et contrôler les informations concernant le progrès des bonnes relations internationales ; étudier les moyens les plus pratiques de favoriser ce progrès ;

2° Établir notamment des liens de coordination et de conciliation entre les diverses activités, chaque jour plus nombreuses qui, de leur côté, tendent au même but ;

3° Rechercher et étudier les initiatives dignes d'être encouragées, les rapprocher les uns des autres en respectant l'indépendance de toutes les bonnes volontés, trop souvent isolées ;

4° Rectifier les informations erronées ou tendancieuses pouvant troubler les relations internationales ;

5° Signaler les ouvrages de langues diverses qu'il y aurait intérêt à traduire et à répandre ; en favoriser la diffusion ;

6° Favoriser les échanges de visites internationales de caractère scientifique, professionnel, etc., à l'exclusion de toutes manifestations politiques ;

7° Favoriser l'organisation de tournées de conférences confiées à des personnalités qualifiées et répondant au but de la Dotation ;

8° Encourager la publication de collections d'ouvrages propres à instruire l'opinion publique sur les problèmes internationaux ;

9° Étudier l'opportunité et les moyens de créer dans une ou plusieurs Universités européennes des chaires de Sociologie et de Morale internationales ;

10° Vulgariser, par la publication d'un manuel approprié, les éléments du droit international public ;

11° Préconiser, en cas de besoin, l'application des conventions de La Haye.

Le Conseil consultatif a examiné un certain nombre de propositions dont il a retenu les suivantes, pour les recommander à l'attention des Trustées de la Fondation Carnegie :

1° Création en Allemagne, d'une revue de droit international (proposition de MM. Zorn et Lammasch) ;

2° Publication d'une **anthologie** des plus belles œuvres de la littérature, de la musique et des beaux-arts, consacrées à la glorification de la paix (proposition de M. Eyschen) ;

3° Création d'une agence d'information qui rectifierait ou démentirait les nouvelles fausses ou tendancieuses de nature à susciter des conflits (proposition de M. H. La Fontaine).

Avant de clôturer la session, les membres du Conseil consultatif ont eu le régal d'entendre une allocution faite par M. Léon Bourgeois. Nous en reproduisons ici les passages principaux :

Je suis tout à fait confus de l'honneur que vous me faites en me priant de prendre place à ce fauteuil. Mon ami d'Estournelles de Constant a eu soin de vous dire, et il a bien fait d'insister sur ce point, que cet honneur ne s'adressait pas au représentant du Gouvernement français. Il est entendu que le Conseil des Ministres n'a pas ici de délégué officiel, puisque nous sommes dans une institution libre et autonome, relevant uniquement de l'initiative privée. Vous me permettrez seulement de vous dire, à titre tout personnel, que le Gouvernement de la République ne saurait être indifférent à votre œuvre si noble et si généreuse, et que s'il n'a pas à patronner ouvertement une entreprise qui a la fierté de son indépendance, cela n'empêche pas son cœur de battre et son cerveau de penser.

Je suis donc ici au milieu de vous, en collègue venu pour prendre place au milieu de ses collègues, et c'est pourquoi je m'excuse d'avoir accepté la présidence, ne fût-ce que pour quelques instants. Je suis membre, comme vous, du Conseil de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale, mais je suis aussi l'ancien Président d'une des Commissions de la seconde Conférence de la Paix, et puisque j'ai la joie de retrouver dans cet auditoire le visage ami de quelques-uns de ceux qui furent à La Haye mes collaborateurs, je puis bien dire que cette participation aux travaux de la Conférence restera le plus beau souvenir de ma vie. S'il m'était donné de *vivre* encore assez longtemps, si ma santé qui décline et l'état de ma vue qui m'interdit certains labeurs me le permettaient encore, mon vœu le plus cher serait de pouvoir représenter mon pays à la troisième Conférence et d'y travailler avec certains d'entre vous au triomphe des grandes idées qui nous sont communes.

J'ai écouté tout à l'heure avec le plus vif intérêt, le résumé que mon ami d'Estournelles, qui ne tenait pas à La Haye le marteau présidentiel, mais la plume — et vous savez que la plume est souvent plus difficile à manier que le marteau, — le résumé, dis-je, qu'avec son habileté de secrétaire impeccable, il nous a fait des délibérations de notre Conseil consultatif. Je manquerais à mon devoir si, avant de vous dire ce que je pense de votre œuvre, je ne prononçais pas, avec le sentiment de reconnaissance la plus profonde et la plus déférente, le nom du grand bienfaiteur à qui nous devons d'être réunis ici, Andrew Carnegie. N'est-ce pas à lui, Mes-

sieurs, et à ceux qu'il a associés, à New-York, comme à Washington, à sa fondation magnifique que doit aller en cet instant notre première pensée? Je me souviens, nous nous souvenons avec émotion d'avoir vu à La Haye, Andrew Carnegie, si simple, si bon, si joyeux à l'idée du bien qu'il allait faire ; il nous semble le voir encore posant la première pierre de ce Palais de la Paix, dont le rôle dans l'avenir devrait être et sera, j'en ai la conviction profonde, si décisif pour le bonheur de l'humanité.

Mais il y a un autre Palais de la Paix que celui dont M. Carnegie a jeté dans une paisible ville du Nord, les fonctions grandioses, et c'est encore à ce grand homme de bien que nous en serons redevables. Il a voulu en poser aussi la première pierre, non plus cette fois sur le sol, mais dans le domaine des réalités morales. Oui, il est un autre Palais de la Paix, qui s'élève lentement, par les efforts concertés d'un groupe d'hommes de bonne volonté, venus de tous les pays de l'Europe, et c'est l'œuvre qui nous réunit en ce moment. Son créateur a pensé que, pour que le progrès s'accomplît, il ne suffisait pas de mettre à contribution la beauté des choses périssables, le choix raffiné des matières premières, le talent des artistes qui sculptent le marbre ou cisèlent le métal, mais qu'il fallait, à l'aide de ce ciment qui s'appelle l'amour, rapprocher les esprits, les consciences et les cœurs. Orphée, autrefois, par la musique de ses chants, charmait les bêtes et contraignait les pierres elles-mêmes à se plier à ses lois. Eh bien ! il faut à notre époque, pour dompter les passions déchaînées, des Orphées plus puissants encore que celui de la légende !

Ce qui met obstacle à notre action, Messieurs, vous ne l'ignorez pas, ce ne sont pas les volontés réfléchies et conscientes : celles-là sont incapables d'une hostilité intraitable et vraiment pernicieuse. Non, ce qui est redoutable pour nous, c'est l'ignorance. Vous savez bien — vous l'avez dit et vous l'avez marqué par vos résolutions, — que si notre cause est encore si loin du triomphe, c'est parce qu'on s'obstine à la méconnaître. Vis-à-vis des réfractaires, c'est à la seule persuasion que nous devons recourir. Lorsque nous aurons fait la propagande nécessaire pour convaincre des adversaires, dont la plupart, heureusement, sont des hommes de bon vouloir qui croient bien faire en agissant comme ils agissent, nous aurons accompli le principal de notre tâche, parce que nous nous serons créé des alliés là où nous n'avions d'abord que des ennemis. C'est donc, comme vous le disiez si bien tout à l'heure, mon cher d'Estournelles, et comme l'indique le titre même de la division dont nous dépendons, une œuvre d'éducation qu'il nous faut entreprendre.

Aussi, comme je comprends et comme j'approuve l'initiative que mon cher collègue, M. Paul Eyschen, a proposée à votre dévouement ! Avec sa fine bonté et sa profonde connaissance des hommes, il vous a demandé d'appeler à votre aide les Muses, ces immortelles pacificatrices, et de créer ou de provoquer la création d'une anthologie qui réunirait les chefs-d'œuvre que les savants, les poètes, les écrivains, les musiciens, les artistes de tous les temps et de tous les pays ont consacrés à la gloire de la Paix. Faire voir, entendre et comprendre à tous, même et surtout aux enfants de nos écoles, ce que les plus grands génies de l'humanité ont laissé sur ce

sujet, humain par excellence, c'est là une idée admirable dont nous devons tous être reconnaissants à M. Eyschen, et je suis bien certain que tous ceux à qui vous allez en parler se mettront de tout cœur à l'ouvrage pour qu'un jour l'humble plante qui, grâce à vous, se sera embellie de la petite fleur bleue de l'idéal, devienne l'arbre aux frondaisons magnifiques sous lequel le genre humain viendra se reposer, confiant et joyeux !

C'est encore une œuvre d'éducation, au sens le plus élevé du mot, que nos collègues Zorn et Lammasch nous proposent, en demandant à la Dotation de les aider à fonder dans les pays de langue allemande, une Revue de Droit international. J'ai toujours été de ceux qui pensent que c'est sur le roc indestructible du Droit, que tout l'édifice de la Paix doit s'élever. Et que cette idée soit la vôtre, à vous, mon cher Zorn, et à vous aussi, mon cher Lammasch, voilà qui n'est pas fait pour me surprendre. Car vous avez, à La Haye, dans des conditions très difficiles, avec un très noble courage, soutenu la bonne cause, celle que vous défendrez dans la revue dont la Dotation Carnegie, je l'espère, enrichira bientôt votre pays.

Enfin, vous avez encore une autre ambition, celle d'éclairer l'opinion publique, en permettant à la vérité d'arriver jusqu'à elle, et l'on peut dire que, venant de l'homme politique tout dévoué que vous êtes, mon cher La Fontaine, cette idée coule de source ! En souhaitant la création d'une agence d'informations qui, loyalement, sans recourir à aucun moyen de corruption ou de fraude, jetterait des vérités sur le marché aux nouvelles, vous voulez réagir contre la circulation de ces rumeurs désastreuses qui, à certaines époques de tension que nous ne connaissons que trop bien, hélas, peuvent déchaîner les pires catastrophes. Il me semble que la formule est des plus simples et des plus pratiques. Vous voulez en somme contrôler au passage les informations erronées ou malveillantes, et opposer aux déformations plus ou moins volontaires de la réalité, les faits replacés sous leur véritable jour. Voilà, certes, un moyen de rendre à notre cause des services inappréciables ! On dit généralement que toute la responsabilité des événements incombe à ceux qui tiennent en main le gouvernail. Mais ce sont les irresponsables, ceux qui forment le gros du troupeau, qui, à l'heure décisive, en vertu de l'élan qu'ils ont reçu, achèvent le mouvement commencé. N'oublions pas, en effet, que, de plus en plus, dans les bouleversements de ce monde, l'impulsion suprême viendra des masses. Éclairer ces masses profondes et les défendre contre leurs propres entraînements, il n'est pas de besoin plus nécessaire. Oh ! elles ne nous en seront pas reconnaissantes, tout d'abord, ces foules que des meneurs intéressés apaisent ou soulèvent à leur gré, mais, plus tard, quand leur éducation sera faite, quelle sécurité pour elles — et quel soulagement pour les chefs d'État qui, aujourd'hui, aux heures décisives où se joue l'existence des nations, se voient obligés, malgré la révolte de leur cœur, de prononcer le mot fatal, quitte à dire plus tard, avec une tristesse infinie : « Que voulez-vous? je n'y pouvais rien ; l'opinion publique était déchaînée : je devais obéir, sous peine d'être déclaré traître à mon pays. »

En somme, mes chers collègues, ce que vous demandez à la Dotation Carnegie, par les résolutions que vous venez de prendre, c'est de révéler

le beau, d'enseigner le droit, de propager le vrai. Eh bien ! laissez-moi n'être en ce moment que l'écho de la conscience publique qui vous voit à l'œuvre, qui recueille vos paroles et enregistre vos actes ; oui, je suis l'homme, le bon Français qui passe dans la rue, qui monte vos cinq étages et qui, pénétrant dans cette salle où tout est sourire et lumière, vous crie : « Merci pour ce que vous avez fait déjà ; merci pour tout ce que vous ferez encore ! »

La satisfaction que j'éprouve, mes chers collègues, à saisir sur le vif les résultats de votre bienfaisante activité m'est d'autant plus douce qu'elle s'accompagne, lorsque je fais un retour sur moi-même, d'un peu de mélancolie. Je suis de ceux qui touchent au soir de la vie. De cruelles épreuves, la maladie, le mauvais état de mes yeux, tout cela détermine en moi à certaines heures une grande tristesse que je combats de la seule façon qui soit honorable, par un redoublement d'attachement aux nobles idées qui ont illuminé ma route. Mais plus je sens que mon action personnelle sera moindre désormais, plus je goûte de joie à penser qu'il y a autour de moi, ici même, des hommes qui veulent, non pas vivre leur vie, comme on le dit stupidement aujourd'hui, mais vivre la vie des autres !

Oui, il est réconfortant pour moi de me retrouver dans cette maison avec quelques-uns de ceux que je suis fier d'avoir eus pour collaborateurs à La Haye et qui, restés fidèles à nos convictions communes, n'ont pas cessé d'aller de l'avant, le flambeau à la main, en bons serviteurs de l'humanité. Je vois ici M<sup>me</sup> de Suttner, dont il n'est pas possible de prononcer le nom sans se sentir pénétré de reconnaissance et de respect ; je vois mon éminent collègue, M. Moret, qui a quitté tout exprès son pays pour faire profiter votre Conseil de son admirable expérience des hommes et des choses ; Moneta, ce vétéran dont le cœur n'a pas de rides ; Foerster, que les luttes pour la Paix reposent des luttes pour la Science ; Charles Richet, toujours sur la brèche, toujours enthousiaste, toujours prêt à l'action par la parole, par la plume et par l'exemple..... Mais à quoi bon citer des noms et distinguer des dévouements? Il me suffit de savoir ce que vous avez fait, les uns et les autres, pour emporter la certitude que l'idée est en marche et que l'avenir nous appartient. Ayons confiance, mes chers amis, et semons sans nous lasser le bon grain qui, demain, nourrira les nations, affamées de vérité et de justice !

[172.4 (062) (∞)]

**Quatrième Congrès international d'histoire des religions, (1) —**  
La liste provisoire des communications annoncées a été ainsi arrêtée :

1<sup>re</sup> SECTION. — Jordan, L. H. A définition of comparative religion ; Owen, M<sup>lle</sup> M., A. The rain-gods of the American Indians ; Clemen, K., Ueber den Vorschlag des Herrn Prof. Titius ; Marett, R. R., *Sujet non*

(1) Voir plus haut, page 121.

*encore annoncé* ; Reinach, A., Les origines religieuses de la guerre ; Fourrière, E., L'origine des Polynésiens; Bertholet, E., Der Versöhnungsgedanke in der Religion.

2° SECTION. — de Visser, M. W., The Bodhisatwa Ti-Tsang (Jizo) in China and Japan ; Masson-Oursel, P., *Sujet non encore annoncé*.

4° SECTION. — Cook, S. A., The significance of the old oriental religions for the history of religion ; Davies, Witton T., Early Welsh comparative philology with special reference to the Hebrew and Welsh O. T. ; Westermarck, E., The conception of holiness in Morocco; Fries, S. A., Jahve-tempel ausserhalb Palastina's ; Jastrow, Morris, Babylonian, Etruscan and Chinese divination.

5° SECTION. — Nicholson, R. A., The goal of Muhammedan Mysticism ; Horten, M., Philosophie und Religion im Islam; Becker, C. H., Zur Geschichte des islamischen Kultus.

6° SECTION. — Mazumdar, B. C., The origin of Tantrikism ; v. d. Bergh van Eysinga, G. A., Indien und die altchristliche Litteratur ; Pertold, O., Gara and Giri, the obsolete gods of the Sinhalese, being an attempt to trace the primitive Ceylonese religion in the present folk-religion of the Sinhalese and in the religion of the Veddas ; Masson-Oursel, P., *Sujet non encore annoncé*; Speyer, J. S., Ueber einen altjavanischen mahâyânistischen Catechismus.

7° SECTION. — Fourrière, E., Le caractère chthonien d'Apollon Natioös ; Harrison, M<sup>lle</sup> J. E., The primary meaning of the Greek word τελετη in relation with the social origin of the Greek religion ; Calderon, G., Parallels between ancient thracian religion and modern Slavonic folklore ; de Jong, K. H. E., Die Lehre vom Astralkörper bei den Neuplatonikern ; Nillson, M. P., Ueber den Plan eines Lexikons der griechischen und römischen Religion mit Ausschluss der Mythologie ; Kugener, A. A., Constantin et les haruspices; Toutain, J., Les cavernes sacrées dans l'antiquité grecque et romaine. Observations générales et conclusions historiques; Toutain, J., Le culte des Ptolémées dans l'île de Chypre et son organisation ; Deubner, L., Ueber die Lustration der Römer ; Reinach, A., Noé, fille de Sangarios, contribution à l'étude des religions thracophrygiennes.

8° SECTION. — Reinach, A., Le rite des têtes coupées chez les Celtes; Mac Culloch, J. A., The Celtic conception of future life; Meyer, R. M., Theophore und theriophore Namen bei den Germanen.

10° SECTION. — Clemen, K., Einfluss der Mysterienreligionen auf das Urchristentum ; Lincke, K., Petrus ; Bacon, B. W., Baur's theory of Christian origins; Burkitt, F. C., The Evidence of Josephus to Jesus; Conybeare, F., *Sujet non encore annoncé*; Krüger, G., Evangelium Matthaei 16, 17-19.

[2 (09)] (063) «1912» (∞)



**Seizième Congrès international de la Libre Pensée. — La**

Fédération internationale de la Libre Pensée, dont le siège est à Bruxelles et qui relie entre elles les organisations de Libre Pensée les plus importantes du monde entier, a décidé de tenir son prochain congrès à Munich (Bavière), du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 1912.

Depuis sa fondation (Bruxelles 1880), la Fédération a tenu successivement des congrès à Londres (1882), à Amsterdam (1883), à Anvers (1885), à Londres (1887), à Paris (1889), à Madrid (1892), à Bruxelles (1895), à Paris (1900), à Genève (1902), à Rome (1904), à Paris (1905), à Buenos-Ayres (1906), à Prague (1907), à Bruxelles (1910).

Sont invités à assister au Congrès de Munich : les fédérations nationales des divers pays, affiliées ou non, à la Fédération internationale de la Libre Pensée, toutes les sociétés rationalistes, les loges maçonniques, les universités et les établissements d'instruction, les universités populaires, les communautés religieuses libres, les sociétés de culture éthique, les cercles d'études philosophiques, politiques et sociales, les sociétés positivistes, les sociétés d'étudiants anticléricaux, les comités libéraux, républicains, socialistes, en un mot tous les groupements qui défendent le principe de la liberté de conscience. Les libres penseurs n'appartenant à aucun groupement et qui peuvent néanmoins apporter un concours utile à la Libre Pensée, sont également admis à prendre part au Congrès de Munich.

Voici l'ordre du jour de ce congrès : 1° Déterminer le but poursuivi par la Fédération internationale de la Libre Pensée ; 2° La séparation de l'Église et de l'État ; 3° L'éducation et la Libre Pensée.

Une séance privée, uniquement réservée aux délégués des fédérations et des sociétés affiliées à la Fédération internationale, sera consacrée à la revision des statuts et à d'autres questions administratives.

*Secrétaire général* : M. Eugène Hins, chaussée de Boendael, 350, Bruxelles. [211 (063) « 1912 » (∞)]

**Vingt-troisième Congrès international des mineurs. — Ce**

Congrès aura lieu à Amsterdam, du 8 au 12 juillet 1912. Les discussions y auront lieu sur des propositions faites par les diverses fédérations nationales. Les sujets à discuter ont été formulés comme suit :

1° Inspecteurs ouvriers ; 2° Nationalisation des mines ; 3° Limitation de la production ; 4° Réglementation des salaires ; 5° Journée de travail ; 6° Grève internationale ; 7° Maisons ouvrières et expulsion ; 8° Pensions ; 9° Assurance ouvrière ; 10° Réunion du Congrès tous les deux ans.

A l'ordre du jour a été également portée la question de création d'une carte internationale de transfert. Celle de la paix et de la guerre a été en outre proposée par la Grande-Bretagne et la France.

Ne peuvent assister au Congrès que les délégués des différentes fédérations nationales : chaque délégué doit être mineur ou fonctionnaire d'un syndicat de mineurs. [331.88 : 622 (063) « 1912 » (∞)]

#### **Deuxième Congrès international de la Propriété immobilière.**

— Ce Congrès a eu lieu à Berlin, du 5 au 8 mai. Le premier Congrès s'est tenu à Paris en 1900. Étaient représentés, les pays Scandinaves, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la France.

L'ordre du jour comportait : 1° la meilleure organisation du crédit réel foncier; 2° la statistique comparée des sociétés et compagnies immobilières. Un Comité international fut nommé à l'effet de dresser une statistique des sociétés et des compagnies.

Parmi les rapporteurs : M. Jurckmann du *Cenralverband der Haus- und Grundbesitzervereine Deutschlands* ; M. J. Hansen, H. C. Meyer, S. N. Christensen, M. Zuschlag, etc. [333 (063) « 1912 » (∞)]

**Vingt-septième session de l'Association de droit international.** — Voici la liste des communications qui ont été portées à l'ordre du jour de cette session qui a eu lieu à Paris, du 27 au 30 mai 1912, sous la présidence de M. Edouard Clunet :

1. — Arbitrage international : Études de M. le D<sup>r</sup> Evans Darby, secrétaire de la Peace Society, Londres ; de M. Emile Arnaud, notaire, à Luzarches, Seine-et-Oise.

2. — Les jugements étrangers : rapporteur, M. Cox-Sinclair, barrister at law, à Londres.

3. — Les règles de compétence internationale en matière de divorce : rapporteur, M. J. Arthur Barratt, barrister at law, à Londres et New-York.

4. — Règlement international de la circulation sur les routes : rapporteur, M. R. P. Mahaffy, barrister at law, à Londres.

5. — Les avaries communes : rapporteur, M. H. C. Dowdall, barrister at law, à Liverpool.

6. — La neutralisation des États : étude de M. Gaston de Levai, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, conseil de la Légation britannique.

7. — La navigation aérienne : étude de M. le professeur Hollatz, Neuchâtel.

8. — L'unification des règles du droit international privé : étude de M. le professeur Tilsch, Prague.

9. — La propriété littéraire et artistique : études de M. J. F. Iselin, barrister at law, à Londres ; de M. Maillard, président de l'Association littéraire et artistique internationale ; du D<sup>r</sup> Schirrmeister-Marshall, barrister at law, à Londres.

10. — Les rapports entre les problèmes industriels et sociaux envisagés au point de vue du droit international.

11. — Du statut des associations internationales.

12. — Examen critique des règles françaises et anglaises en matière de preuves : étude de M. Ernest Todd, barrister at law, à Londres.

13. — Les eaux territoriales : étude de sir Thomas Barclay, barrister at law, à Londres, ancien rapporteur de commission. Projet de règlement présenté à Bruxelles, 1895.

14. — Les rails maritimes internationaux : étude de M. L. de Montluc, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Douai.

15. — Les lettres de change et les chèques : les résolutions adoptées à Budapest (1908) et à Londres (1910), en vue des conférences internationales récentes à La Haye. [341 (062) 2 « 1912 »

#### **Commission internationale de Droit aéronautique. — La**

Commission du Droit aéronautique de la Fédération Aéronautique Internationale s'est réunie du 17 au 19 mai, dans les locaux de l'Aéro-Club de Belgique, à Bruxelles. Les assises étaient présidées par le prince Roland Bonaparte et M. F. Jacobs. La discussion porta surtout sur le décret réglementant la circulation aérienne en France et, en s'en inspirant, la Commission arrêta un projet de traité, réglementant la circulation aérienne internationale, de la teneur suivante :

#### TITRE PRÉLIMINAIRE

ARTICLE PREMIER. — Les sujets ou citoyens de chacun des États contractants jouiront, dans tous les autres États signataires, des avantages du présent traité. Ils seront tenus aux obligations qui en dérivent.

ART. 2. — Tout État signataire peut, en ce qui le concerne, dénoncer le traité à toute époque.

ART. 3. — Les dispositions du présent traité s'appliquent aux aéronefs. Les aéronefs comprennent : les ballons libres, les ballons dirigeables et les appareils d'aviation.

## TITRE PREMIER. — CONDITIONS DE CIRCULATION

ART. 4. — Est admis à circuler au-dessus des territoires des États signataires, à y atterrir et à y prendre l'air, tout pilote d'aéronef qui sera porteur :

- 1° Du certificat d'immatriculation de l'aéronef ;
- 2° Du brevet de pilote de la F. A. I.

Le pilote devra se conformer aux prescriptions du présent traité et aux lois et règlements du pays où il se trouve.

ART. 5. — Tout aéronef doit porter de façon visible, des deux côtés, avec les numéros d'immatriculation qui l'identifient, l'indication de la nation où les formalités de l'immatriculation ont été remplies.

ART. 6. — Le nom du pays où les formalités d'immatriculation ont été remplies est indiqué :

Pour l'Allemagne,	par la lettre D.
» l'Angleterre,	» G. B.
» l'Autriche,	» O. E.
» la Belgique,	» B.
» l'Égypte,	» E. G.
» les États-Unis,	» U.
» la France	» F.
» la Hongrie,	» H.
» la Norvège	» N.
» les Pays-Bas,	» P. B.
» la République Argentine,	» R. A.
» la Suède,	» S.
» la Suisse,	» S. S.

## TITRE II. — RÈGLEMENT DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

## CHAPITRE PREMIER. — Règles concernant les feux.

ART. 7. — Les règles concernant les feux réglementaires doivent être observées par tous les temps, du coucher au lever du soleil et, pendant cet intervalle, l'usage de phares indépendants de ces feux est autorisé, à condition que les phares ne puissent être pris pour un des feux prescrits.

ART. 8. — *Feux que doivent porter les ballons dirigeables.* — Un ballon faisant route, c'est-à-dire ayant une vitesse propre, doit porter :

a) A l'avant un feu *blanc* brillant, disposé de manière à montrer une lumière ininterrompue sur tout le parcours d'un arc horizontal de 220°, soit 110° de chaque côté de l'aéronef à partir de l'avant :

b) A droite, un feu *vert* établi de manière à projeter une lumière ininterrompue sur tout le parcours d'un arc horizontal de 110°, c'est-à-dire depuis l'avant jusqu'à 20° sur l'arrière du travers, du côté droit ;

c) A gauche, un feu *rouge* établi de manière à projeter une lumière

ininterrompue sur tout le parcours d'un arc horizontal de 110°, c'est-à-dire depuis l'avant jusqu'à 20° sur l'arrière du travers, du côté gauche ;

d) Les trois feux *blanc*, *vert* et *rouge*, devront être visibles dans chaque plan vertical correspondant à leurs zones respectives dans toute direction comprise entre la verticale, vers le bas et une ligne se rapprochant autant que possible de la verticale et faisant un angle d'au moins 30° avec l'horizontale, vers le haut ;

e) Les feux de côté, *vert* et *rouge*, devront être munis d'écrans disposés de telle sorte que leur lumière ne puisse être aperçue du côté opposé ;

f) Le feu *blanc* doit être visible à une distance d'au moins 4 kilomètres, les feux *vert* et *rouge* à une distance d'au moins 2 kilomètres, par nuit noire et atmosphère pure ;

g) Un ballon dirigeable devra, en outre, avoir en permanence un feu blanc à l'arrière.

ART. 9. — *Feux des appareils d'aviation*. — Les règles relatives aux feux sont applicables aux appareils d'aviation. Toutefois, par une mesure de tolérance temporaire, ils ne sont astreints qu'à porter un seul fanal, disposé de manière à montrer les feux réglementaires.

ART. 10. — *Feu des ballons libres*. — Les ballons libres doivent avoir, prêt à servir, un fanal à feu *blanc* et le montrer à l'approche d'un autre aéronef.

#### CHAPITRE II. — *Signaux phoniques*.

ART. 11. — a) Par les temps de brouillard, de brume, de bruine, de neige ou pendant les forts grains de pluie, les aéronefs à moteur doivent tant de jour que de nuit, faire usage de signaux phoniques puissants discontinus ;

b) Dans les mêmes conditions, les ballons libres devront faire usage de signaux analogues lorsqu'ils seront dans le voisinage d'aéronefs à moteur.

#### CHAPITRE III. — *Règles de route et de manœuvres*.

ART. 12. — Un aéronef à moteur doit toujours se tenir à une distance d'au moins 100 mètres de tout autre aéronef, dans toute direction horizontale ou oblique.

ART. 13. — Les aéronefs à moteur doivent toujours s'écarter des ballons libres.

ART. 14. — Tout aéronef à moteur qui se rapproche d'un autre en n'importe quel sens, doit toujours prendre sa droite, à moins qu'il ne soit et demeure à une distance d'au moins 300 mètres.

ART. 15. — Lorsqu'un ballon dirigeable a stoppé volontairement, il doit montrer une boule noire très apparente ; il reste, dans ce cas, soumis aux mêmes règles que les aéronefs en marche.

S'il n'est plus maître de sa manœuvre pour cause d'avarie, il doit montrer deux boules noires très apparentes placées verticalement l'une au-dessus de l'autre. Dans ce cas, il est assimilable aux ballons libres.

La nuit, dans les deux cas, il ne montre que le feu blanc et il est assimilable aux ballons libres.

CHAPITRE IV. — *Signaux d'atterrissage et de détresse.*

ART. 16. — Lorsqu'un ballon dirigeable se dispose à atterrir, il doit :

*De jour*, faire apparaître sous la nacelle un pavillon rouge de forme triangulaire ;

*De nuit*, faire clignoter ou agiter un feu blanc en maintenant allumés ses feux réglementaires.

ART. 17. — *a)* En cas de détresse, au-dessus des terres comme au-dessus de la mer, un ballon dirigeable doit :

*De jour*, faire apparaître sous la nacelle un pavillon rouge triangulaire et montrer les deux boules noires superposées prévues à l'art. 9.

*De nuit*, agiter ou faire clignoter un feu blanc en éteignant ses feux de côtés.

*De jour* comme *de nuit*, il doit en outre faire usage d'un signal phonique.

*b)* Un ballon libre en détresse doit :

*De jour*, montrer sous la nacelle un pavillon rouge triangulaire et la *nuit*, agiter un feu blanc.

Il peut, en outre, *de jour* comme *de nuit*, faire usage d'un signal phonique.

CHAPITRE V. — *Emploi du lest.*

ART. 18. — Il n'est permis d'employer comme lest qu'une matière ne pouvant offrir aucun danger pour les tiers, telle que du sable très fin ou de l'eau. [341.226

Conférence internationale de radiotélégraphie. — Cette Conférence faisant suite à celle de Berlin de 1906, siège à Londres depuis le 4 juin ; elle se prolongera probablement pendant quatre semaines. Tous les pays ayant un littoral maritime ont été invités ; ils sont représentés par 150 délégués, qui sont les hôtes du Gouvernement britannique. Parmi les autorités on peut citer MM. Samuel Smith Farnall (Angleterre), Bright (Australie), Kirk (Inde), Frouin (France), Koehler (Allemagne), Banneux (Belgique), Edwards (États-Unis), Etter (Russie), etc.

L'objet principal de la Conférence est d'établir une réglementation uniforme internationale pour la télégraphie sans fil, entre les vaisseaux et la terre. Divers pays désirent fortement incorporer d'autres propositions dans le programme : l'interception des radiotélégrammes, l'installation obligatoire d'appareils à bord des navires et d'autres mesures devenues particulièrement urgentes à la suite de la catastrophe du *Titanic*. [341.28.27 (061)  
(∞)

**Onzième Conférence du Comité maritime international. —**

La conférence aura lieu à Copenhague en 1913 : elle s'occupera de la protection de la vie humaine en mer et de la déclaration de

Londres relative à la protection de la propriété privée en mer. Cette deuxième question a été portée à l'ordre du jour de la conférence, à l'initiative du Bureau de l'Union Interparlementaire.

[347.79 (062) 2 « 1913 »

**Deuxième Conférence internationale des Assurances sociales.**

— Elle aura lieu à Zurich et durera, comme celle de Dresde, deux jours, entre les 8 et 12 septembre prochain. Elle s'occupera :

1° De mettre au point diverses enquêtes internationales sur l'organisation de l'assurance de petits capitaux (Volksversicherung), comme complément de l'assurance obligatoire de rentes ; les charges résultant de l'assurance sociale et leur rapport avec le prix de revient, en particulier avec le salaire ouvrier et le profit patronal ; l'assurance des indépendants ; éventuellement, les petits accidents et l'accommodation. — 2° De diverses questions pratiques relatives à l'organisation de la statistique internationale des accidents et d'autres risques.

[368.4 (063) « 1912 » (∞)

**Quatrième Congrès international de l'Éducation physique.**

— Le quatrième Congrès international de l'Éducation physique a eu lieu à Rome, en même temps que des fêtes importantes de gymnastique, du 21 au 24 juin 1912. Les sociétés sportives et touristiques, les associations qui ont pour objectif le développement de la vie physique, l'éducation individuelle et nationale, l'élevage humain, etc., ont adhéré en grand nombre. Voici les principales questions mises à son ordre du jour :

1° Méthode rationnelle d'éducation physique dans les diverses écoles primaires, secondaires et supérieures ; ses rapports avec le caractère national. — 2° Valeur de sports dans l'éducation physique et leurs limites physiologiques. — 3° Education physique de la femme en rapport avec sa fonction dans la famille et dans la société. — 4° École en plein air. — 5° Organisation de l'éducation physique, au point de vue de la préparation au service militaire, et même à l'effet d'en limiter éventuellement les obligations et la durée.

*Secrétaires* : MM. Maurice Faure et Jean Philippe, rue Pasquier, 26, Paris (VIII<sup>e</sup>).

[371.73 (063) « 1912 » (∞)

**Bureau international de l'enseignement moyen.** — A la suite du Congrès international d'enseignement moyen, tenu à Bruxelles en 1910, une délégation de la Fédération de l'enseignement moyen officiel de Belgique avait été chargée d'organiser un Bureau international des fédérations de professeurs de l'enseignement secondaire.

D'accord avec les fédérations française et néerlandaise, une réunion de délégués a été tenue à Bruxelles, les 26 et 27 mai. Ces délégués étaient : pour la France, MM. Fedel (Paris) et Beltette (Tourcoing) ; pour les Pays-Bas, M. Varenhorst (La Haye).

Le Bureau international a été officiellement constitué ; il comprend deux délégués de chacune des fédérations affiliées. Pour le premier exercice, le siège du Bureau est établi à Bruxelles, et le Comité exécutif pour 1912-1913, est composé de MM. Wittmann, professeur à l'Athénée d'Ixelles, président, et Van Lede, professeur à l'école moyenne de Gand, secrétaire.

Le Bureau a décidé de procéder à une enquête internationale sur l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement secondaire.

[373 (062) (x)]

**Douzième Congrès international de Navigation (1).** — Ce Congrès s'est ouvert à Philadelphie le 23 mai 1912. Voici le programme des questions qui ont été étudiées par les deux sections de ce congrès :

NAVIGATION INTÉRIEURE. — *Questions* : 1° Amélioration des rivières par régularisations et par dragages et, le cas échéant, par réservoirs. Détermination du cas où il convient de recourir à des travaux de l'espèce de préférence à la canalisation de la rivière ou à l'établissement d'un canal latéral ;

2° Dimensions à donner aux canaux de grande navigation dans un pays déterminé. Principes de l'exploitation. Dispositions à donner aux écluses ;

3° Ports intermédiaires et ports terminus. Dispositions les meilleures pour combiner, faciliter et harmoniser les échanges de marchandises entre la voie d'eau et la voie ferrée.

*Communications* : 1° Applications du béton armé aux travaux hydrauliques ;

2° Compte rendu des travaux entrepris et des mesures adoptées ou proposées pour l'amélioration et le développement des voies de navigation intérieure, ainsi que pour la protection des berges des voies navigables ;

3° Utilisation de la navigation des grands fleuves à faible mouillage. Bateaux et propulseurs.

NAVIGATION MARITIME. — *Questions* : 1° Appareils de radoub ;

2° Dimensions à donner aux canaux maritimes. (Point de vue

(1) Voir plus haut, p. 130.



technique. Dimensions probables des bâtiments de mer dans l'avenir ;

3° Outillage mécanique des ports.

*Communications* : 1° Dragues à grande puissance et dispositifs pour enlever les roches sous eau ;

2° Compte rendu des travaux les plus récents exécutés dans les principaux ports maritimes et notamment de ceux relatifs aux breakwaters. Applications du béton armé ; moyens d'assurer sa conservation ;

3° Ponts, ponts à transbordeurs, tunnels sous les voies hydrauliques desservant la navigation maritime. Études économique et technique ;

4° Sécurité de la navigation. Bouées lumineuses.

[386 (063) « 1912 » (∞)]

Cinquième Congrès international des Mathématiciens. —

Ce congrès aura lieu à Cambridge, du 22 au 28 août 1912. Les congrès précédents ont été tenus à Zurich (1897), à Paris (1900), à Heidelberg (1904), à Rome (1908). Le prochain congrès aura spécialement à discuter le rapport présenté par la Commission internationale de l'Enseignement mathématique instituée lors du Congrès de Rome.

Une série de conférences, qui pourront donner une idée de l'état actuel des principales branches des mathématiques et de leurs applications, sera organisée : MM. E. Borel, E. W. Brown, A. Kneser, E. G. H. Landau, J. Larmor, Sir W. White ont déjà consenti à faire, en séance plénière, des conférences sur des thèmes qui seront indiqués par la suite.

Le Congrès sera divisé en quatre sections : 1<sup>re</sup> Arithmétique, Algèbre, Analyse ; 2<sup>e</sup> Géométrie ; 3<sup>e</sup> Mécanique, Physique mathématique, Mathématiques appliquées ; 4<sup>e</sup> Questions philosophiques, historiques et didactiques.

Pour prendre part au Congrès et avoir droit au volume des comptes rendus des séances, il suffit de verser une cotisation de £ 1 ou 25 francs. Toute personne appartenant à la famille d'un membre du Congrès jouira des mêmes avantages (exception faite pour le volume des comptes rendus) en payant 12 sh. ou 15 francs.

*Secrétariat général* : M. E. W. Hobson, Christ's Collège, Cambridge (Angleterre).

[51 (063) « 1912 » (∞)]

Neuvième session d'études de l'Association internationale de perfectionnement scientifique. — Cette session annuelle sera tenue, du 3 au 31 août 1912, dans les États balkaniques, la Turquie et la Grèce. Des rapports seront présentés ayant trait à toutes les

branches de l'hygiène, de la prophylaxie et de l'assistance. Dans ce but, des groupes d'études sont créés au sein de l'Association. Ils sont au nombre de cinq : 1. Médecine et chirurgie générales et spéciales; — 2. Physiothérapie dans toutes ses manifestations ; — 3. La médecine dans ses rapports avec les sciences pures et appliquées ; — 4. La médecine dans ses rapports avec l'hygiène dans toutes ses branches ; — 5. La médecine dans ses rapports avec la prophylaxie et l'assistance. Cinq séances publiques seront tenues à Belgrade, Bucarest, Sofia, Constantinople et Athènes ; de courtes communications pourront être présentées à Venise, Trieste, Agram et Bologne.

Le prix à forfait du voyage a été fixé à 1,280 francs au maximum. Ne peuvent y participer que les membres de l'Association et les femmes et ascendants ou descendants au premier ou deuxième degré.

*Secrétaire général* : D<sup>r</sup> Ghislain Houzel, rue François Millet, 12, Paris (XVI<sup>e</sup>). [61 (07)] (062) (∞)

Premier Congrès international de Pédiatrie. — Le Congrès international de Pédiatrie se réunira à Paris, en octobre 1912. Il s'occupera des deux questions suivantes : 1° Les anémies de l'enfance : rapporteurs, MM. Czerny, Benxendorff, Lemma, Tixier ; 2° Les polyomyélites : rapporteurs, MM. Wickmann, Zappert, Muller.

[616.0533 (063) « 1912 » (∞)]

Neuvième Congrès international d'Otologie. — Lors de la réunion du Congrès international d'Otologie, tenu à Budapest en 1909, il fut décidé de tenir la prochaine réunion en Amérique. Elle aura lieu à Boston, du 12 au 17 août 1912. M. Clarence John Blake, professeur d'Otologie, à l'Université Harvard, a été élu président du Comité d'organisation.

La session aura lieu dans les vastes et nouveaux bâtiments de l'École de Médecine de l'Université Harvard ; on mettra à la disposition du Congrès, outre les salles de conférence avec lanternes à projections et les salles pour les expositions spéciales, assez d'espace pour tous les autres besoins du Congrès, qui se tiendra du 12 au 17 août.

On est prié d'envoyer au plus tôt le titre de tout mémoire ou compte rendu que l'on aurait l'intention de présenter, et, en même temps ou dans le plus bref délai, d'en envoyer aussi un résumé, afin qu'il soit imprimé dans la brochure préliminaire qui sera expédiée à tous les membres inscrits.

Prière de faire part au secrétaire de toute contribution en instruments ou spécimens pathologiques que l'on voudrait envoyer à titre de prêt, afin de pouvoir prendre les mesures pour leur conservation,

démonstration et renvoi. Toutes les contributions de cette nature seront confiées aux soins d'un fonctionnaire spécial.

Pour faciliter la distribution des renseignements relatifs aux différentes compagnies transatlantiques, dates des départs, prix des cabines et excursions dans les lieux intéressants de l'Amérique, on s'est arrangé avec la Compagnie Raymond and Whitcomb pour l'impression de bulletins de voyage. On pourra s'adresser au bureau anglais de la Compagnie Raymond and Whitcomb, 65, Haymarket, Londres.

L'inscription au Congrès peut se faire en adressant au secrétaire général un mandat-poste pour le montant des droits d'inscription (5 dollars, 1 livre sterling, 25 francs, 25 lire, 20 mark). L'inscription donne droit à tous les bulletins ultérieurs de renseignements, à la participation à toutes les activités de la réunion et aussi à un exemplaire des comptes rendus (transactions), qui seront distribués après la réunion.

Les langues officielles du Congrès seront l'anglais, le français et l'allemand.

*Secrétariat* : Department of otology, Médical School of Harvard University, Boston (Mass). [617.8 (063) « 1912 » (∞)]

**Sixième Congrès de Gynécologie et d'Obstétrique.** — Le prochain Congrès de gynécologie et d'obstétrique se réunira à Berlin, en septembre 1912. Deux questions générales y seront discutées : 1° le traitement des plaies du péritoine ; 2° les traitement des hémorragies utérines pendant la grossesse, l'accouchement et les suites de couches. Une médaille d'or d'une valeur de 2,000 francs, créée par le Congrès de Berlin, sera décernée au travail le plus remarquable publié en obstétrique ou en gynécologie depuis le Congrès de Saint-Pétersbourg en 1910. Le Comité chargé de juger les travaux est composé de MM. Martin, Mangiagalli et Jacobs. [618 (063) « 1912 » (∞)]

**Troisième Congrès international des fermières.** — Les deux premiers congrès internationaux des fermières ont eu lieu aux États-Unis en 1911 et au Canada en 1912. Le Comité national belge des Cercles de fermières a pensé qu'à l'occasion de l'Exposition universelle de Gand en 1913, il y avait lieu de convoquer dans cette ville, un troisième congrès international des fermières. La décision prise de créer dans l'enceinte de cette exposition un *Village moderne* permettra à ce congrès d'étudier les progrès réalisés dans l'agriculture, spécialement dans le domaine propre à la fermière.

Voici le programme que les promoteurs ont formulé pour chacune des trois sections du congrès :

1<sup>re</sup> SECTION. — *Les Associations de Fermières*

1. Comptes rendus des travaux des associations de fermières dans les divers pays. Organisation. Programmes. Résultats.
2. Les diverses formes d'associations pour fermières. Associations pour répandre l'enseignement. Associations pour la défense des intérêts professionnels. Coopératives d'achat et de vente (lait, beurre, œufs). Secours mutuels, assurances, caisses d'épargne et de retraite. Associations d'agrément.
3. Les divers modes d'action des associations de fermières. Création d'écoles ménagères. Cours et conférences. Excursions. Bibliothèques. Concours, etc.

2<sup>e</sup> SECTION. — *Le rôle professionnel de la Fermière*

1. Les soins à donner au jeune bétail.
2. La laiterie.
3. La fermière et la basse-cour.
4. La fermière au potager.
5. La tenue des livres par la fermière.
6. L'ornementation arbustive et florale de la ferme

3<sup>e</sup> SECTION. — *La Fermière dans son rôle de Mère et de Ménagère*

1. De l'éducation familiale.
2. De l'hygiène infantile.
3. Conseils relatifs à l'hygiène, l'ameublement et l'ornementation de l'habitation.
4. Conseils pratiques sur l'alimentation rationnelle du personnel de la ferme.
5. L'utilisation et la conservation des produits du légumier et du fruitier.
6. Moyens que la fermière peut mettre en œuvre pour soigner l'éducation professionnelle de ses enfants et pour les retenir à la campagne.
7. Comment la fermière peut-elle organiser la récréation à la ferme : arts d'agrément, lectures, chansons, etc.

*Secrétariat* : Rue du Pépin, 38, Bruxelles.

[63 (069) (063) « 1913 » (∞)]

**Fédération Cynologique internationale.** — Le bureau de la Fédération Cynologique Internationale (F. C. I.), qui a pour but de grouper les amateurs de chiens de tous pays, est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1912. Elle est actuellement composée des sociétés suivantes : Allemagne, Delegierte Commission ; Autriche, **Æster-**

reichischer Kynologen Verband ; Belgique, Société Royale Saint-Hubert ; France, Société centrale pour l'Amélioration des Races de Chiens en France ; Hollande, Raad van Beheer.

Ces sociétés se reconnaissent mutuellement, et à l'exception de toutes autres, comme étant les sociétés dirigeantes de leurs pays respectifs. Le but de la F. C. I. est l'encouragement, la protection et la défense de la cynologie et de l'élevage des chiens de race. Elle crée, indépendamment des championnats existants dans les différents pays, un championnat international de beauté et un prix spécial international. Il est important de remarquer que le jury des expositions et concours internationaux ne pourra être pris que dans la liste des juges reconnus par les organismes dirigeants faisant partie de la F. C. I.

Ceux-ci reconnaissent réciproquement leurs livres des origines et s'engagent, par conséquent, à ne pas mentionner sur ces livres les récompenses obtenues dans les sociétés non affiliées.

Les pénalités prononcées par les sociétés fédérées sont reconnues par la F. C. I. lorsque notification officielle lui en a été faite.

*Bureau de la F. C. I.* : Gramont duc de Lesparre, président ;  
D<sup>r</sup> A.-J.-J. Kloppert, secrétaire-trésorier. [63.69 (062)  
(60)

#### **Huitième Congrès international de Chimie appliquée. — Ce**

Congrès, dont les sessions sont devenues de plus en plus importantes, a été organisé pour la première fois à Bruxelles, en 1894. La huitième session s'ouvrira à Washington, le 4 septembre 1912 et se continuera à New-York, du 6 au 13 septembre. Placé sous le haut patronage du Président de la République américaine, ce Congrès fut officiellement invité, en vertu d'une résolution conjointe du Congrès des États-Unis, du 4 mars 1909. Cette invitation fut faite le 2 juin 1909, lors de la session de Londres, à l'intervention de M. Whitelaw Reid, ambassadeur des États-Unis auprès de la Grande-Bretagne.

Il fut formé un Comité d'organisation composé *ex officio*, des présidents des sociétés américaines de chimie, représentant plus de quatre mille chimistes, auxquels furent adjoints les délégués officiels de chacun des États américains.

Le Congrès est subdivisé en 24 sections et sous-sections, dont la liste a été formulée comme suit :

- |                          |                                    |
|--------------------------|------------------------------------|
| 1 Chimie analytique      | 3c Industries des silicates.       |
| 2 Chimie inorganique. 4a | Chimie organique.                  |
| 3a Métallurgie. Mines.   | 4b Couleurs et teintures tirées du |
| 3b Explosifs.            | goudron.                           |

5a Industrie et chimie du sucre.	8b Chimie pharmaceutique.
5b Caoutchouc et matières plasti-	8c Bromatologie.
	ques.
	8d
Chimie physiologique.	
5c Combustibles et asphalte.	9 Photochimie.
5d Graisses, huiles et savons.	10a Électrochimie.
5e Couleurs et vernis.	10b Physico-chimie.
6a Amidon, cellulose et papier.	11a Législation.
6b Fermentation.	11b Économie politique.
Conser-	
7 Chimie agricole.	vation des ressources
na-	
8a Hygiène.	turelles.

L'importance des Congrès internationaux de chimie appliquée ressort de la statistique qui a été faite de leurs dernières sessions.

Siège	Pays représ.	Membres	Rapports	Compte rendu
Berlin 1903. . . . .	38	2.533	479	4.044 p.
Rome 1906. . . . .	40	2.375	658	5.500 p.
Londres 1909. . . . .	51	4.100	985	4.173 p.

*Secrétaire général* : M. Bernhard C. Hesse, Broad Street, 25, New-York City. [661 (063) « 1912 » (∞)]

**Troisième Congrès international des filateurs de lin et d'étope.** — Ce Congrès s'est réuni à Cologne, les 18 et 19 juin 1912. Il fut organisé à l'initiative du *Verband Schlesischer und Sachsischer Leinenspinner* et du *Verband der Flachsspinner des Westlichen Deutschlands* : 120 filateurs appartenant à 6 nationalités différentes assistèrent aux délibérations. Celles-ci aboutirent au vote des résolutions suivantes :

1. Le Congrès décide de mettre en vigueur, trois mois après la promulgation de la loi russe revisant la loi de 1899 sur le commerce du lin et, en tout cas au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 1913, les « conditions générales pour l'achat des lins et étoupes eu Russie », établies par la « Commission internationale des filateurs et négociants en lin réunie à Gand en novembre 1911 ».

2. Le Congrès décide que la statistique mensuelle de la consommation en lin et étoupe sera maintenue et exprime l'espoir que les filateurs fédérés qui auraient préféré la voir remplacer par une statistique annuelle, voudront bien, dans l'intérêt général, continuer à adresser leur déclaration mensuelle.

3. Le Congrès confirmant la décision votée au Congrès de Lille de 1911, engage les Associations affiliées qui n'ont pas encore de Chambre arbitrale à en préparer l'établissement pour le moment où les « conditions générales pour l'achat des lins » seront mises en vigueur.

4. Le Congrès exprime son entière approbation du principe d'après lequel des contrats de vente régulièrement conclus doivent être strictement exécutés et recommande à ses membres d'insister sur l'application de ces principes.

5. Le Congrès exprime unanimement l'avis qu'il y a lieu de rechercher, dans les différents pays producteurs de lin, les meilleures mesures susceptibles de développer la culture du lin et décide que cette question sera l'objet d'une étude approfondie et de rapports complets de la part de chaque association fédérée en vue du prochain congrès.

6. Le Congrès prend acte avec plaisir de la mesure prise par le Gouvernement français à la suite des démarches de M. L. Nicolle, en vue d'assurer la publication dès le mois de juin de chaque année, de l'acréage ensemené en lin, félicite M. L. Nicolle du succès de ses démarches et engage les Associations fédérées à agir auprès de leurs Gouvernements respectifs en vue d'obtenir une mesure identique à celle qui a été prise en France.

7. Le Congrès remercie M. le D<sup>r</sup> Vanden Berghe, de l'Université de Gand, de ses travaux relatifs à la composition du Un. Il se rallie à la proposition du Comité d'étude du conditionnement et confie à celui-ci la mission d'instituer les expériences qu'il jugera utiles, moyennant une dépense ne dépassant pas 2,000 francs pour un an.

[677.1 (063) «1912» (∞)]

**Dixième Congrès international de l'Histoire de l'art. — Ce** congrès se tiendra à Rome, du 16 au 21 octobre 1912. Le Comité exécutif se compose de MM. : Venturi, Haseloff, Orbaan, Hermanin. Le Comité permanent des congrès de l'histoire de l'art compte parmi ses membres : MM. R. Kautzsch (Breslau), *président* ; A. Goldschmidt (Berlin), *vice-président*; K. Koetschau (Berlin), *secrétaire* ; A. Warburg (Hambourg), *trésorier* ; A. Aubert (Christiania), Clemen (Bonn), Dodgson (Londres), Dvorak (Vienne), Haseloff (Rome), Hofstede de Groot (La Haye), W. M. Schmid (Munich), Thode (Heidelberg), Venturi (Rome), Wölfflin (Munich).

Le programme du Congrès comporte deux catégories :

- 1° Rapports de l'art italien avec l'art d'autres pays;
- 2° Problèmes généraux et questions de méthode.

Les communications relatives au premier point se répartiront entre quatre groupes : art chrétien antique art romain art gothique et de la renaissance, art moderne.

Les rapports devront être plutôt de caractère pratique et éviter l'érudition. Une exposition spéciale sera ouverte à l'occasion du Congrès; elle se divisera en trois sections consacrées respectivement

**aux** reproductions photographiques ou photomécaniques, aux périodiques italiens en publication actuelle ou non qui s'occupent de l'histoire de l'art, aux publications qui ne sont pas dans le commerce (catalogues de collections privées, de ventes, publications occasionnelles, etc.).

*Secrétaire général* : M. Roberto Papini, Via Fabio Massimo, 60,  
Roma. [7 (09)] (063) « 1912 » (∞)



# Calendrier des Réunions Internationales

CONGRÈS, CONFÉRENCES,  
ASSEMBLÉES, SESSIONS, CONVENTS

Sont énumérées dans ce tableau, dans l'ordre des dates, les réunions (221), dont la convocation est parvenue à la connaissance de l'Office Central. Les chiffres dans les colonnes à droite renvoient aux pages de la *Revue* et de *Y Annuaire de la Vie internationale*, 1908-1909.

Tant le tableau que les notes qui le précèdent seront constamment mis à jour : à cette fin, il est demandé instamment aux Congrès et Associations de bien vouloir fournir sans retard les informations utiles.

[063 (∞)]

*Abréviations employées :*

As.	Assemblée.	G.	Général.
Cé.	Comité.	I.	International.
Cf.	Conférence.	Rn.	Réunion.
Cg.	Congrès.	Ss.	Session.
Cn.	Commission.	U.	Universel.
Ct.	Convent.	Un.	Union.

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1912.01	Cf. I. des éphémér. astronomiq.	Paris.	52.8	279	
1912.01.04	Cf. I. p' le rég. des spir. en Afriq.	Bruxelles.	341.27.61	93	101
1912.01.16/22	Cn. I. du pétrole (2 <sup>e</sup> ).	Vienne.	665.5		
1912.01.23/26	Cf. I. de ski.	Munich.	796.915		
1912.02.03/08	Cg. I. d'alpinisme et de ski.	Chamonix.	796.52		1254
1912.02.10	Cg. de l'Union cycliste Int. (25 <sup>e</sup> ).	Paris.	796.6		
1912.03.12/18	Cf. I. maritime.	St-Pétersbourg	387		
1912.03.25/27	Cg. I. de cinématographie (1 <sup>er</sup> ).	Paris.	77.853	141	
1912.04.07	Cg. I. des orientalistes.	Athènes.	572 (5)		1073
1912.04.08/13	Cg. I. de dermatologie (7 <sup>e</sup> ).	Rome.	616.5		
1912.04.14	Cf. I. de la tuberculose (10 <sup>e</sup> ).	Rome.	616.995		
1912.04.14/20	Cg. I. de la tuberculose (5 <sup>e</sup> ).	Rome.	616.995	138	113
1912.04.15	Cg. I. de la presse médicale (4 <sup>e</sup> ).	Rome.	61 (05)		1099

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1912.04.15/16	Cn. Centr. de l'Un. des Ass. Intern.	Bruxelles.	327.3	148	
1912.04.15/16	Cf. I. de l'Union Économ. Intern.	Bruxelles.	33	122	767
1912.04.17/19	Cg. I. de l'éducation et l'émancipation de la race nègre.	Tuskegee. (Alabama).	326.8	261	
1912.04.21/25	Cg. I. du bât. et des trav. pub. (3 <sup>e</sup> )	Rome.	69	139	
1912.04.25/29	Cf. I. pour l'explorat. de la mer.	Copenhague.	341.29:551	20	397
1912.04.28/30	Cg. I. féministe.	Bruxelles.	396	277	989
1912.05	Cg. I. de la mutualité libre (1 <sup>er</sup> ).	Madrid.	334.7		
1912.05.05/08	Cg. I. de la propriété immob.	Berlin.	333	41	
1912.05.07/10	Cf. I. de délégués des Un. chrétiennes de jeunes gens.	Genève.	267.7:284	122	707
1912.05.07/17	Cf. I. d. soc. de la Croix-Rouge (9 <sup>e</sup> )	Washington.	362.191		888
1912.05.17/19	Cn. I. de droit aérien.	Bruxelles.	341.226	41	
1912.05.21/22	As. I. de la Conféd. des soc. coopératives agricoles.	Baden-Baden.	334.6:63	26	
1912.05.23	Cg. I. de navigation.	Philadelphie.	386	42	967
1912.05.28	Cn. I. d. recherc. sur le cerveau.	Francfort-s/M.	611.81		
1912.05.25/28	Cg. I. des sapeurs-pompiers.	St-Pétersbourg.	614.84	137	112
1912.05.27/30	Cf de l'Ass. de droit intern. (27 <sup>e</sup> ).	Paris.	341	414	117
1912.05.27/31	Cg. I. techniq. de prév. des accid. du trav. et d'hygiène industr.	Milan.	613.6	287	
1912.05.27/06.01	Cg. I. des américanistes.	Londres.	571 (73)	133	1067
1912.05.28/29	Cg. I. juridique de l'aviation.	Genève.	341.226		
1912.05.28/30	Cg. I. de l'Ass. cathol. des œuvr. de protect. de la jeune fille (6 <sup>e</sup> ).	Turin.	362.86		901
1912.06	Cf. I. pour l'abolition du duel.	Munich.	179.7		691
1912.06	Cg. I. dentaire.	Stockholm.	617.6		1121
1912.06.03/06	Cg. I des agents d'assurances (3 <sup>e</sup> )	Londres	368		
1912.06.04	Cg. I. des ouvriers brasseurs (3 <sup>e</sup> )	Mannheim	331.88:663		
1912.06.04	Cf. I. de radiotélégraphie.	Londres.	341.28.17	418	
1912.06.04/07	Cg. I. de la propriété industr.	Londres.	347.77		84
1912.06.04/11	Cf. I. des Un. chrét. de jeun. filles.	Helsingfors.	267.8:284		
1912.06.12/15	Cg. I. pour la protect. des paysag.	Stuttgart.	719.1	290	
1912.06.14/16	Cg. I. artistique.	Paris.	7	290	101
1912.06.15	Cf. I. de la lettre de change.	La Haye.	347.746	269	
1912.06.17/19	As. I. des exportateurs de lin et d'étope de Russie.	Bonn	38:677.1		
1912.06.18/19	Cg. de la Fédér. I. des filateurs de lin et d'étope (3 <sup>e</sup> ).	Cologne.	677.1	426	1247
1912.06.19/21.	Cf. I. de la Fédér. aéron. (8 <sup>e</sup> ).	Vienne.	797.5		1261
1912.06.21/24	Cg. I. d'éducat. physique (4 <sup>e</sup> ).	Rome.	371.73	410	

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1912.06.30	Cg.I. des assoc. de football (9°).	Stockholm.	796.33		
1912.06.30	Cé. I. olympique.	Stockholm.	796		1247
1912.07	Ss. de l'Institut. Colon. Intern. (14°).	Bruxelles.	325	260	
1912.07	Cg. I. des tramways (17°).	Christiania.	625.6		
1912.07.07/09	Cg. I. spirite.	Liverpool.	133.9		
1912.07.08	Cg. I. des assoc. de natation.	Stockholm.	796.95		
1912.07.08/12	Cg. I. des mineurs (23°).	Amsterdam.	331.88:622	413	776
1912.07.24/30	Cg. I. d'hyg.soc. (eugénique) (1 <sup>er</sup> )	Londres.	3	258	
1912.07.26/31	Cg. I. d'électr. et de radiol. médic.	Prague.	615.84	289	
1912.08	Cg. I. d'anthropol. crim. (8°).	Genève.	343.9		839
1912.08	Cg. I. panceltique (3°).	Namur.	572 (= 16)	132	
1912.08	Cf. I. des bains populaires.	La Haye.	613.41	134	
1912.08	Cg. de l'Union cycliste Int. (26°).	New-York.	796.6	286	
1912.08.03/06	Cg. I. marial.	Trèves.	232.931		
1912.08.03/31	Cg. I. de perfection. scient. (9°).	Balkans.	61(07)	421	
1912.08.04	Cf. I. des infirmières (3°).	Cologne.	362.1 (069)		
1912.08.05 /10	Cg. I. d'entomologie.	Oxford	59.57		
1912.08.06/10	Cf. I. médic. des accidents du trav.	Düsseldorf.	331.828:61		
1912.08.09/13	Rn. du Bur. I. des Fédér. d'institut.	Amsterdam.	372		927
1912.08.12/18	Cg. I. espérantiste.	Cracovie.	4.0892		1003
1912.08.12/17	Cg. I. d'otologie (9°).	Boston.	617.8	422	1128
1912.08.12/18	Cg. I. de l'enseignem. du dessin.	Dresde.	74 (07)		1241
1912.08.22/23	Cg. I. des espérantistes cathol.(4°)	Budapest.	4.0892		1003
1912.08.22/27	Cg. I. d'éducation morale (2°).	La Haye.	377.2	128	933
1912.08.22/28	Cg. I. des mathématiciens (6°).	Cambridge.	51	421	1023
1912.08.26/30	Ss. de l'Institut. de droit int. (27°).	Christiania.	341	265	803
1912.09	Cg. I. des anciens catholiques (9°).	Cologne.	284.81		717
1912.09	Cf. I. pour la lutte contre le chômm.	Zurich.	331.6	123	
1912.09	Cf. I. de la prévoyance (7°).	Amsterdam.	334-7		
1912.09	Cg. I. de gynécol. et d'obstétr.(6°).	Berlin.	618	423	115
1912.09	Cg. I. d'unific. d. anal. sucrièr.(7°)	New-York.	664.1:54		47
1912.09	Cf. I. des experts et fabricants de papier-monnaie.	Washington.	676.32		
1912.09.01 /03	Cg. I. de la libre pensée.	Munich.	211	413	699
1912.09.02/07	Cg. I. des actuaire.	Amsterdam.	368	270	911
1912.09.03/07	Cg. I. pour l'essai des matériaux.	Washington.	62.01		115
1912.09.04/13	Cg. I. de chimie appliquée (7°).	Washington.	661	425	1231
1912.09.06/07	Cf. I. contre l'épilepsie.	Zurich.	616.853	137	
1912.09.08/09	Cg. I. du travail à domicile (2°).	Zurich.	331.794	262	879
1912.09.08/12	Cg. I. des assurances sociales.	Zurich.	368.4	419	917
1912.09.09/13	Cg. I. de l'histoire des relig. (4°).	Leyde.	2 (09)	411	697

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1912.09.09/15	Cg. I. d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques (14 <sup>e</sup> ).	Genève.	571	131	1063
1912.09.10/12	As. I. pour la protect. légale des travailleurs (7 <sup>e</sup> ).	Zurich.	351.83		873
1912.09.12/13	Cg. I. pour l'éducation chrétienne.	Vienne.	37.282		
1912.09.12/15	Cg. I. eucharistique (23 <sup>e</sup> ).	Vienne.	265.3		703
1912.09.16/18	Cg. I. de la propriété minière.	Liège	347.249		
1912.09.18/20	Cf. I. interparlementaire (17 <sup>e</sup> ).	Genève.	172.4		641
1912.09.22/29	Cg. I. d'hygiène et de démogr.(15 <sup>e</sup> )	Washington.	614	135	1117
1912.09.23/27	Cg. I. de la Paix (19 <sup>e</sup> ).	Genève.	172.4	257	647
1912.09.25/29	Cg. I. des chambres de commerce.	Boston.	38 (062)	274	941
1912.09.26/10.03	Cg. I. de sténographie (11 <sup>e</sup> ).	Madrid.	653		1225
1912.10	Cf. I. contre la traite des blanches	Bruxelles.	176.5		667
1912.10	Cf. I. pour la sécurité en mer.	Berlin	341.28.26		
1912.10	Cf. I. des expositions.	Berlin	6.064		
1912.10	Cg. I. de pédiatrie.	Paris.	616.0533	422	
1912.10	Cg. I. d'archéologie (3 <sup>e</sup> )	Rome	9.026		
1912.10.16/21	Cg. I. de l'histoire de l'art.	Rome.	7 (09)	427	
1912.10.17/23	Cg. I. de pathol. comparée (1 <sup>er</sup> ).	Paris.	616		
1912.10.26/30	Cg. I. de la presse périodique.	Paris.	05	403	
1912.12	Cg. I. des artistes musiciens (6 <sup>e</sup> ).	Budapest.	331.88:78		
1912	Cg. I. scientifique américain.	Washington.	<sup>001</sup>		
1912	Cg. I. de l'industr. textile (9 <sup>e</sup> ).	Blackford.	331.88:677		
1912	Cf. centrale américaine.	Managua.	341.1		38
1912	Cf. I. des chemins de fer (9 <sup>e</sup> ).	Gènes.	341.28.125		959
1912	Ss. de l'Ass. géodésiq. Int. (17 <sup>e</sup> ).	Hambourg.	341.29:526		368
1912	Cg. I. d'assistance aux aliénés.	Moscou.	362.2		
1912	Ct. I. des Supr. Conseils du Rite écossais.	(États-Unis.)	366.1		920
1912	Cg. I. des univ. de l'emp. britann.	Londres.	378		
1912	Cg. I. des étud. <i>Corda fratres</i> (8 <sup>e</sup> ).	Ithaca.	378	129	939
1912	Cg. I. contre le bruit des rues.	New-York.	614.781		
1912	Cg. I. des fermières (2 <sup>e</sup> ).	Lethbridge.	63 (069)		
1912	Cg. I. de physiothérapie (4 <sup>e</sup> ).	Berlin.	615.83		1125
1912	Cf. I. relative aux cargaisons maritimes dangereuses.	Christiania.	656.617		
1912	Cg. I. des marchands tailleurs.	Munich.	687.1		
1912	Cg. I. des sports athlétiques.	Bruxelles.	796.8		
1913.03.22/27	Cg. I. de l'éduc. populaire.	Madrid.	37	127	
1913.03.27/04.04	Cg. I. de géographie (10 <sup>e</sup> ).	Rome.	91	291	1275
1913.03.30	Cg. I. de zoologie (9 <sup>e</sup> )	Monaco	59		

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913.06	Cg. I. spirite.	Genève.	133.9		
1913.06.10/15	Cf. U. des Un. chrét. de jeun. gens.	Edimbourg.	267.7:284	138	70
1913.06.23/27	Cg. I. de la route (3°).	Londres	625.7		
1913.07.08/15	As. I. de l'Ass. des écoles du dim.	Zurich.	374.62		
1913.08	Cg. I. médical latino-amer. (4°).	Lima.	61		
1913.08	Cg. I. médical panaméricain (5°).	Lima.	61		
1913.08.06/12	Cg. I. de médecine (7°).	Londres.	61	281	109
1913.09	Cg. I. des habitations ouvrières	La Haye	333.32		
1913.09	Cg. I. de pharmacie (11°).	La Haye.	615	288	112
1913.09.14/21	Cg. I. de l'assainissement et de la salubrité de l'habitation.	Anvers.	613.5		
1913	Ss. de l'Ass. Int. des Académ. (5°).	St-Petersbourg	061		60
1913	Cg. I. de psychologie expérim.	Paris.	133		40
1913	Cg. I. de psychologie (7°).	New-York.	15		63
1913	Cf. I. interparlementaire (18°).	La Haye.	172.4		
1913	Cg. I. cont. la traite d. blanch. (5°)	Londres.	176.5		66
1913	Cg. I. contre l'abus des boiss. alc.	Milan.	178		67
1913	Cg. I. eucharistique (24°).	Lyon.	265.3		70
1913	Cg. I. du christianisme libéral et des libres croyants (6°).	Paris.	284.95		71
					9
1913	Cg. Européen des baptistes	Stockholm.	286		
1913	Ss. de l'Institut. Int. de statistique.	Vienne.	31		725
1913	Cg. M. des associat. internat. (2°).	Gand.	327.3		
1913	Cg. I. socialiste (9°). -	Vienne.	329.14		759
1913	Cg. I. contre le chômage.	Gand.	331.6		
1913	Cg. I. des employés de banque et de bourse (2°).	Bruxelles	331.88:332		
1913	Cg. I. des travail. du transp. (8°).	Londres.	331.88:656		
1913	Cg. I. des métallurgistes (7°).	Berlin.	331.88:669		778
1913	Cg. I. des travailleurs du bois.	Vienne.	331.88:674		
1913	Cf. I. des ouvriers relieurs.	Bruxelles.	331.88:686		
1913	Cg. I. des travail. du bâtim. (4°).		331.88:69		
1913	Cg. I. des habitat. ouvrières (10°).	La Haye.	333.32		781
1913	Cg. I. de l'Alliance coopérative.	Glasgow.	334		785
1913	Cg. U. des nationalités	Paris.	341.012		
1913	Cf. I. centrale américaine (5°).	San José	341.1		58
1913	Cf. I. de l'Un. postale univers.	Madrid.	341.28.16		237
1913	Cf. I. du suffrage des femmes.	Budapest.	342.83		823
1913	Cg. I. du Comité marit. int. (10°).	Copenhague.	347.79	418	849
1913	Cg. I. de la protection de l'enfance.	Bruxelles	362.7		
1913	Cg. I. d'hygiène scolaire.	Buffalo.	371.7		925

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	An n.
1913	Cg. I. de l'éduc. physique (5°).	Paris.	371.73		
1913	Cg. I. de l'enseign. commercial.	Budapest.	38 (07)		949
1913	Un. I. p <sup>r</sup> les recherches solaires (5°)	Bonn.	52.37		1031
1913	Cg. I. de géologie (12°).	(Canada.)	55		1051
1913	Cg. I. d'hydrologie, de climatologie et de géologie (9°).	Madrid.	551.49		1055
1913	Cg. I. des orientalistes.		572 (5)		107
1913	Cg. I. de la presse médicale (5°).	Londres.	61 (05)		1099
1913	Cg. I. de physiologie.	Groningue.	612		1105
1913	Cg. I. végétarien.	La Haye.	613.281		
1913	Cg. I. des maladies profess. (3°).	Vienne.	613.6		
1913	Cg. I. de sauvetage (2°).	Vienne.	614.8		1121
1913	Cg. I. de thalassothérapie.	San Remo.	615.839.1		
1913	Cg. I. contre la tuberculose.	Berlin.	616.695		1133
1913	Cg. I. de médecine vétérin. (10°).	Londres.	619		1155
1913	Cg. I. du froid (3°).	New-York.	621.55		1169
1913	Cg. I. de l'agriculture (10°).	Gand.	63	289	1199
1913	Cg. I. des fermières (3°).	Gand.	63 (069)	423	
1913	Cg. I. de la chasse.	Berlin.	63.91		1221
1913	Cg. I. de sténographie.	Budapest.	653		225
1913	Cg. de la Fédér. I. des filateurs de lin et d'étoupe (4°).	Gand.	677.1		
1913	Cg. I. des filat. et manif. du coton.	Amsterdam.	677.2		
1913	Cg. I. pour la protect. des paysag.	(Italie.)	719.1		
1913	Cg. U. des sciences auxil. de l'hist.	Londres.	9.02		
1914	Ss. G. de l'Ordre neutre des Bons Templiers.	(Allemagne.)	178		
1914	Cg. I. eucharistique (25°).	(États-Unis.)	265.3		703
1914	Cg. I. de l'armée du salut.		267.12		705
1914	Cf. I. des Un. chrét. de jeunes fill.	Stockholm.	267.8		
1914	World's Christ. Endeav. Conv.(5°)	Sydney.	284		
1914	Cg. I. pour les classes moyennes.	(Allemagne.)	321.91		733
1914	Cg. I. des employés d'hôtels (3°)	(Italie)	331.88:64		
1914	Cg. I. des sciences admin. (2°).	Madrid.	35	270	857
1914	Cg. I. de l'assist. des aliénés (6°).	Paris.	362.2		
1914	Cg. I. féministe.	Rome.	396		
1914	As. I. de sismologie.	St-Petersbourg.	551.22		
1914	Cg. I. des américanistes (19°).	La Paz	571 (73)		1067
1914	Cg. I. d'urologie (3°).	Berlin.	616.076		
1914	Cg. I. de chirurgie (4°).	New-York.	617		1137
1914	Cg. I. dentaire.	Londres.	617.6		114

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1914	Cg. I. d'ophtalmologie (12°).	St-Pétersbourp.	617.7		114 7
1914	Cg. I. vétérinaire (10°).	Londres.	619		1155
1914	Cg. I. agrogéologique.	St-Pétersbourg.	63.11		
1914	Cg. I. des architectes (10°).	St-Pétersbourg.	72		1237
1914	Cg. de la Soc. I. de musique (5°).	Paris.	78		
1915	Cg. I. de philosophie (5°).	Londres.	1		659
1915	Cg. I. de pédologie (2°).	(Espagne.)	136.7		
1915	Cg. I. de la libre pensée.	Prague.	211		699
1915	Cf. I. du secret, des synd. ouvr. (8°)	San Francisco.	221 00		775
1915	Cg. I. des ouvriers brasseurs (4°)	Munich.	221 00-662		
1915	Cf. I. panaméricaine.		241 1		38
1915	Cf. I. de la Paix (3°).	La Haye.	241 1		647
1915	Cf. I. télégraphique.	Paris.	241 28 17		267
1915	Cg. I. pénitentiaire (9°).	Londres.	343.8		831
1915	Cg. I. de l'assistance (6°).	Londres.	36		881
1915	Cg. I. des gouttes de lait (4°).	La Haye.	362.71		898
1915	Cg. I. de l'enseign. primaire (3°).	Prague.	372		927
1915	Cg. I. des chemins de fer (9°).	Berlin.	385		959
1915	Cg. I. de radiolog. et d'électricité.	Munich.	537.231		
1915	Cg. I. ornithologique (6°).	Serajevo.	59.82		1085
1915	Cg. I. de thalassothérapie (6°).	San Remo.	615.839		
1915	Cg. I. de laryngo-rhinologie (4°).	Copenhague.	616.22		
1915	Cg. I. p <sup>r</sup> l'essai des matériaux (7°).	St-Pétersbourg.	62.01		1159
1915	Cg. I. des applicat. électriq. (3°).	San Francisco.	621.3		
1915	Cg. I. des mines, de la métall., de la méc. et de la géolog. appl.	Londres.	622		1158
1915	Cg. I. de la danse (3°).	Hambourg.	793.3		
1916	Cf. postale sud-amer.		341.28.16		
1916	Cg. I. des mathématiciens.	Stockholm.	51		1023
1916	Cg. I. d'homéopathie (9°).	Berlin.	615.53		1124
1917	Cf. I. contre la lèpre.	Serajevo.	616.998		1128
1920	World's Missionary Conférence.	Hambourg.	266		

# Institut International de Bibliographie

## BUT DE L'INSTITUT

L'Institut de Bibliographie a été créé en 1895, par une première Conférence internationale et a été développé successivement par les conférences de 1897, 1900, 1908 et 1910.

Il a pour objet l'étude des questions concernant le Livre et l'organisation systématique de la Documentation sur des bases internationales et universelles.

Cette organisation implique :

1° L'unification et l'internationalisation des méthodes relatives à la rédaction, à la publication, au catalogage, au classement, à la conservation et à la communication des documents suivant le principe du minimum des conditions nécessaires pour réaliser l'entente dans ce domaine;

2° La coopération entre les institutions et les groupes de spécialités diverses en vue d'élaborer, suivant un plan d'ensemble, des méthodes unifiées et une direction commune, des travaux destinés à faciliter l'accès des sources de nos connaissances et en premier lieu un Répertoire Bibliographique Universel;

3° La constitution, au siège de l'Institut, de collections centrales de documents et de catalogues aussi complètes que possible : Répertoire Bibliographique, Répertoire Encyclopédique, Répertoire Iconographique, Bibliothèque Collective, Musée des Méthodes;

4° La mise en relation permanente des grandes bibliothèques, des services scientifiques ou techniques d'information et de documentation, des sociétés scientifiques, des associations internationales, de manière à réaliser, à l'intermédiaire des documents, par le moyen du prêt réciproque et des échanges, un vaste réseau de communications intellectuelles;

5° La diffusion des livres, des documents et des autres sources de nos connaissances, en permettant aux travailleurs intellectuels, quel que soit le lieu de leur résidence, d'utiliser les collections centrales et celles des institutions rattachées au réseau international (consultation sur place, prêt, copie ou publication).

## Organisation de l'Institut

L'Institut International de Bibliographie est organisé sous la forme d'une association internationale ayant un caractère exclusivement scientifique.

MEMBRES. — Il comprend trois catégories de membres : les protecteurs ou bienfaiteurs, les particuliers et les collectivités (États, Villes, Services publics, Bibliothèques, Académies et Sociétés savantes, Associations internationales, Congrès, Musées, Universités, Établissements scientifiques, Instituts de recherches et d'enseignements, Publications périodiques et Journaux).

Sont membres, les personnes et les collectivités qui en font la demande et qui sont agréées par le Comité Directeur de l'Institut.

Les membres paient une cotisation annuelle de 10 francs. Ils ont la jouissance des collections centrales et des services de l'Institut, dans les conditions indiquées ci-dessus. Ils reçoivent gratuitement le *Bulletin* et ont droit, annuellement, à un nombre de fiches équivalant au montant de leur cotisation.

ORGANES. — L'Institut est administré par un Comité Directeur. Les collectivités affiliées sont représentées par un délégué au sein d'une Commission centrale. Elles sont également représentées dans les commissions spéciales de travail et d'organisation. Les membres se réunissent en assemblée générale lors des Conférences et des Congrès. Il est constitué un Comité de patronage composé des protecteurs et des bienfaiteurs de l'Institut.

SIÈGE, LOCAUX. — Le siège de l'Institut est à Bruxelles. Les Répertoires de l'Institut y sont installés, 1, rue du Musée (Musées Royaux, 2<sup>me</sup> étage). La Bibliothèque collective est installée au Palais des Beaux-Arts, rue de la Régence 3bis. Les Associations internationales sont installées, 27a, Montagne de la Cour Heures d'ouverture : de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

## Répertoires et Collections

- I. — Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de fiches) ;
- II. — Catalogue central des Bibliothèques ;
- III. — Répertoire Iconographique Universel (200,000 documents) ;
- IV. — Documentation générale (600,000 documents) ;
- V. — Bibliothèque Collective (75,000 volumes ou brochures) ;
- VI. — Musée des Méthodes documentaires.



# L'Union des Associations Internationales

## ORGANISATION

Le *Congrès Mondial* se réunit à intervalles de trois années minimum. La *Commission Centrale*, composée de délégués des Associations, se réunit annuellement. L'*Office Central* agit comme organe exécutif de l'Union. Il est aidé dans ses travaux, par six *Commissions* dans lesquelles toutes les Associations peuvent se faire représenter et qui envisagent toutes les questions du point de vue des relations mutuelles et interscientifiques : 1. Coopération et entreprises communes; 2. Réglementation et législation; 3. Systèmes d'unités; 4. Organisation interne des Associations et des Congrès; 5. Documentation et publications; 6. Langage scientifique et technique.

## CENTRE INTERNATIONAL

Le Centre International a été établi à Bruxelles, siège actuel de 65 organismes internationaux. Il est installé dans un ensemble de locaux, encore provisoires, mis gracieusement à sa disposition par le Gouvernement belge (4,200m<sup>2</sup>). Un grand nombre d'Associations y ont leur domicile.

Les services et collections organisés en coopération au Centre International sont :

1° Le Musée International (16 salles, comprenant environ 3,000 objets et tableaux); 2° la Bibliothèque Collective Internationale (75,000 volumes) ; 3° le Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de notices sur fiches classées par matières et par auteurs) ; 4° les Archives Documentaires Internationales (10,000 dossiers comprenant environ 300,000 pièces et documents iconographiques) ; 5° un Service collectif de librairie fonctionnant au sein de l'Office Central.

## PUBLICATIONS

L'Union fait paraître les publications suivantes : 1° *Actes du Congrès Mondial* (rapports, discussions et vœux) ; 2° *Annuaire de la Vie Internationale* (monographies résumant toutes les données de l'enquête permanente sur les Associations Internationales) ; 3° *La Vie Internationale* (revue mensuelle publiant des études d'ensemble et des informations sur la vie et l'organisation internationale) ; 4° *Code des Vœux et Résolutions des Congrès Internationaux* (coordination des desiderata principaux dans tous les domaines de la vie internationale) (en préparation).

## MOYENS D'ACTION

Le budget de l'Union est alimenté par les cotisations volontaires des Associations, par les subventions des États et par les libéralités du mécénat. Elle est notamment subsidiée par l'Union Interparlementaire et par la « Carnegie Endowment for International Peace ».

ADRESSE : *Office Central des Associations Internationales*. — Bruxelles, 3bis, rue de la Régence (Palais des Beaux-Arts).

Consulter la publication n° 25 : *L'Union des Associations Internationales*.

# L'Union des Associations Internationales

## BUT ET PROGRAMME

L'Union des Associations Internationales a été constituée à Bruxelles, en 1910, au cours d'un Congrès Mondial, auquel adhèrent 132 organismes internationaux.

Son programme est le suivant :

1° Grouper les Associations Internationales (institutions, fédérations, ligues, congrès, instituts, commissions, bureaux permanents, etc.), créées au cours des cinquante dernières années; établir entr'elles des relations permanentes, seconder leur action et leurs travaux, les amener à coopérer, à unifier leurs méthodes et à coordonner leur organisation et leur programme;

2° Etudier systématiquement les faits généraux de la vie internationale ; en dégager la conception pratique d'une organisation mondiale fondée à la fois sur le droit, sur le progrès scientifique et technique et sur la libre représentation des intérêts communs à toute l'humanité ;

3° Tenir les Associations Internationales comme la représentation la plus haute des diverses catégories d'intérêts mondiaux qu'elles ont fédérés internationalement ; les amener à se confédérer librement dans le but de poursuivre ensemble l'organisation de la vie internationale dans toutes ses parties ;

4° Créer un Centre International pour y aménager les installations matérielles nécessaires à l'activité de l'Union et à celle des Associations affiliées, ainsi que pour faciliter la gestion des grands intérêts mondiaux ;

5° Contribuer à développer les relations par delà les frontières, à accroître la solidarité humaine et à assurer la **paix** entre les nations.



